



PROMOTION P28
2020-2021

La mort à distance, Pour une formation à l'éthique au sein de l'armée de l'Air et de l'Espace



Crédit Alexandre Paringaux

Lieutenant-Colonel Romain Desjars de Keranrouë

Sous la direction de

Mr Jean-Baptiste Jeangène Vilmer

Directeur de l'Institut de Recherche Stratégique de l'Ecole Militaire

Résumé

Donner la mort à distance a pris un réel essor avec l'émergence de la puissance aérienne qui atteint aujourd'hui un acmé avec l'emploi des drones armés. Au travers d'une étude croisée entre histoire, progression du droit et technique, nous démontrons qu'il s'agit d'une continuité dans l'art de la guerre, mais que cette apogée doit entraîner un éveil des consciences en parallèle de limites sur l'emploi de la puissance aérienne. Tout ce qui est techniquement possible n'est pas forcément militairement souhaitable, ne serait-ce que pour ne pas entraîner une montée aux extrêmes.

En effet, la relation particulière entretenue entre puissance aérienne et technique pourrait entraîner, en l'absence d'un cadre éthique spécifique aux aviateurs, une propension à ne plus se reposer que sur la technologie pour résoudre les cas de conscience qui pourtant, ne manquent pas de se poser quotidiennement aux aviateurs qui donnent la mort. Aussi, après avoir distingué entre droit et éthique, le rôle de la conscience morale comme juge de la moralité de l'acte de guerre est détaillé. Enfin, la réflexion s'achève par la description d'un parcours de formation éthique pour l'aviateur, basé sur l'exercice des vertus guerrières.

Abstract

Remote killing has taken off with the emergence of air power, which has now reached a peak with the use of armed drones. Through a cross study between history, legal progress and technique, we show that there is a continuity in the art of war, but that this apogee must lead to an awakening of consciences in parallel with limits on the use of air power. Everything that is technically possible is not necessarily militarily desirable, at least to avoid a rise to extremes.

Indeed, the special relationship between air power and technology could lead, in the absence of an ethical framework specific to airmen, to a tendency to rely solely on technology in resolving cases of conscience that nevertheless arise daily for airmen who kill. After distinguishing between law and ethics, the role of moral conscience as judge of the morality of the act of war is detailed. Finally, the reflection ends with the description of an ethical training course for airmen, based on the exercise of the warrior virtues.

Introduction

La puissance aérienne se caractérise par l'emploi de la force à distance, « la distance, la vue au loin caractérisent l'aviation »¹. Dès son apparition sur les champs de bataille de 14, les préoccupations éthiques et morales des pilotes et observateurs sont assez éloignées de celles du poilu. Le milieu aérien, par sa simplicité, permet un déploiement de la technique extrêmement rapide². Très vite, dans l'entre-deux guerre se développent des thèses sur le bombardement (Douhet, Trenchard et Mitchell, chantres de *l'Air Power*) qui interrogent profondément ce rapport particulier à la mort, bousculant la vision du militaire risquant sa vie dans un face-à-face meurtrier. Les stratégies anti-cités ciblent les populations civiles, l'efficacité est première, la technique en est le bras armé.

Dans l'après-guerre, deux voies parallèles se développent ; d'un côté, celle des guerres françaises de décolonisation, où l'appui feu reste la tendance majeure et la proximité avec la menace forte, et de l'autre, celle des débuts de la dissuasion qui bouleverse la réflexion.

Malgré la maîtrise du processus de ciblage apportée par les armements de précision en Irak

¹ Caroline Moricot et Gérard Dubey, *Dans la peau d'un pilote de chasse: Le spleen de l'homme-machine*, Presses Universitaires de France, 2016, p. 24.

² Régis Chamagne, *L'art de la guerre aérienne*, Esprit du Livre Éd., 2004, p. 25.

en 1991 puis au Kosovo en 1999, les conflits asymétriques accentuent le dilemme éthique, **fondé sur la légitimité d'une action de feu à distance** employant des outils très technologiques face à des combattants faiblement équipés lors des conflits afghan, libyen et malien.

Entre légalité de l'engagement militaire et légitimité de donner la mort, l'aviateur est parfois face à lui-même. « **L'action de guerre se signale toujours par une déchirure dans la trame du quotidien, par l'irruption d'une altérité en attente de signification et de justification. Tuer n'est jamais un acte anodin et, si l'abstraction technologique fait écran à la peur en menaçant de disqualifier tout le travail d'aguerrissement qui permettait d'en rester maître, elle n'oppose qu'un silence assourdissant aux questions soulevées par le côtoiement de la mort.** »³

Aujourd'hui, les engagements de l'aviation de combat et l'arrivée de l'armement sur les drones Reaper interrogent sur la mise à distance de la mort, sur son impact psychologique, philosophique et éthique sur les équipages.

Ces nouveaux modes d'action utilisés outre-Atlantique sous le vocable partial de « *remote warfare* »⁴ et vécus directement par les aviateurs

³ Moricot et Dubey, *op. cit.*, p. 28.

⁴ Abigail Watson and Alasdair Mackay, *Remote warfare: A Critical Introduction*, E-International Relations, 11 février 2021. La traduction française, *la guerre à distance*, ne représente pas la réalité de ce type de modes d'action qui combinent à la fois

au combat, modifient l'exercice du commandement associé car il s'agit de donner la mort à distance.

La question se pose de comprendre pourquoi le sujet de l'éthique et du commandement a été majoritairement voire exclusivement traité par l'armée de Terre⁵. Est-ce une autre conséquence du combat à distance, celle d'une mise à distance de ce sujet qui dérange et pose des questions existentielles ? Ce rapport spécifique, à rebours du combat au contact, du nom du plan stratégique de l'armée de Terre, d'une armée de l'Air souvent considérée comme la

emploi des forces spéciales, cyberguerre, drones et emploi de la puissance aérienne avec usage de *proxies* tels que les sociétés militaires privées. Il serait donc plus juste de traduire l'expression anglaise par « guerre discrète ». Actuellement, les armées françaises ne pratiquent pas ce type de guerre, les équipages de drone sont déployés et l'emploi des forces spéciales vient en appui des forces conventionnelles déployées.

⁵ Le premier code d'honneur des armées françaises est le code du légionnaire datant des années 1980. Sous l'impulsion du général Bachelet, inspecteur général des armées, le code du soldat voit le jour en 1999, rédigé à l'attention de l'armée de Terre. Il est suivi de la parution d'un *livre vert* portant sur les fondements et principes du métier des armes. De nombreux ouvrages suivront, comme celui du général Benoit Royal, *l'éthique du soldat français*, réédité 3 fois depuis 2004, ou celui du général Bachelet, *Pour une éthique du métier des armes*, édité en 2006. Enfin, le *Livre Bleu* sur l'exercice du commandement a été remis à jour par le Général Bosser en 2016 et le code du soldat a été refondu en *livre orange* par l'actuel Chef d'état-major de l'armée de Terre en 2019.

plus technique en comparaison des deux autres, influencerait-il sur l'existence d'une éthique spécifique et son absence de traitement officiel ? Ou serait-ce la peur d'inhiber pilotes et opérateurs dans le combat qui freine l'évocation du sujet au sein de l'armée de l'air ?

Cette réappropriation de l'éthique par l'armée de l'Air et de l'Espace à tous les échelons doit être vue non pas comme l'ouverture d'une boîte de Pandore et un frein à l'action mais bien comme la clé de nos succès futurs dans un contexte de retour de la haute intensité.

S'appuyant sur les travaux du Lcl Morhilat⁶, qui brosse une approche descriptive spécifique et un état des lieux pour une éthique de la puissance aérienne, il s'agit de proposer des développements concrets pour le chef aviateur et ses subordonnés, qui répondent aux questions suivantes en insistant sur les rapports entre distance et technique portés à leur apogée **au sein de l'armée de l'Air :**

Quel rapport à la mort la technologie moderne et la distance induite introduisent-elle dans la guerre ? Est-ce une différence de nature (une rupture) ou une différence de degré dans la continuité ? Comment la singularité militaire, qui se définit comme cette relation intime entre l'acte de donner la mort et celui d'accepter de risquer en contrepartie sa vie, s'exprime-t-elle

⁶ Florian Morilhat, *Ethique et puissance aérienne*, Economica, 2020, p. 28.

avec la distance ? Comment, pour le chef aviateur, préparer ses subordonnés à ces modes **d'action**, qui modifient notre manière de mener la guerre ?

Dans une perspective de commandement, le chef militaire doit donc cerner les enjeux historiques et philosophiques associés à ces questions pour former ses subordonnés dans une double logique : logique institutionnelle, pour garantir en tout temps et tout lieu l'emploi de la force dans le cadre éthique et déontologique à construire, mais aussi logique tournée vers le combattant pour provoquer chez ses subordonnés une réflexion intérieure métaphysique⁷ qui les grandira. Laissons le dernier mot à Jean Guitton : « En définitive, la distinction des moyens admis et des moyens **interdits dans la guerre, l'usage de la surprise, du mensonge, de la violation de la parole donnée**, tout cela suppose une métaphysique. »⁸

⁷ Le mot métaphysique est à comprendre dans le sens suivant : science qui touche aux questions existentielles sur le sens de la vie et de la mort, de la souffrance. Elle suppose l'existence d'une transcendance, « nulle connaissance ne contient elle-même son propre fondement ». Cité dans *Encyclopædia Universalis*, au mot métaphysique.

⁸ Jean Guitton, *La Pensée et la Guerre: Édition augmentée et commentée par les enseignants de l'École de guerre*, Desclée De Brouwer, 2018, p. 24.

- I. La mort à distance, **une continuité dans l'art** de la guerre, rythmée par les avancées technologiques, elles-mêmes à peine bornées par les avancées balbutiantes du droit international.
 - a. Des prémices du combat à distance **jusqu'aux bombardement d'Hiroshima, l'histoire d'une continuité**

Le combat à distance a de tout temps été le fruit **d'une recherche des forces armées, au travers d'évolutions techniques, souvent critiquées par les moralistes.** Ainsi, de l'évocation de l'arc par Homère dans l'Iliade et l'Odyssée à l'artillerie dans Don quichotte de Miguel de Cervantes⁹, la distance était considérée comme de la couardise face à la vaillance et au courage du corps-à-corps chevaleresque. **L'Eglise catholique** limite ainsi le pouvoir de destruction de certaines armes et interdit **l'usage de l'arbalète** contre les chrétiens au deuxième concile de Latran en 1139 au motif que le soldat ne peut maîtriser les conséquences de son acte, pouvant toucher des civils¹⁰. Plus proche de nous, les premiers sous-marins provoquent le même type **de réaction, certains l'associant à un sport, une chasse à l'homme dénuée** de morale. Donner la

⁹ Jean-Baptiste Jeangène Vilmer, *Not So Remote Drone Warfare, International Politics*, 2021, à paraître.

¹⁰ Jean-Baptiste Noé, *De l'arbalète aux drones*, 31 mai 2014, <http://www.jbnoe.fr/De-l-arbalete-aux-drones>.

mort dans ces conditions est comparée à un meurtre¹¹ !

L'arrivée de l'aviation ne provoque pas de rupture dans cette dialectique entre progrès technologique qui met le combattant à distance et lui procure ainsi une certaine protection (relative !) et la perception éthique de cette distance.

Les premiers bombardements aériens dans la profondeur, observés en 1849 à Vienne, sont le fait de ballons dirigeables. La conférence internationale de la Haye de 1899 va donc, en complément des conventions annexées sur les blessés et la discrimination entre civils et combattants, **proposer d'interdire** via une déclaration, « le lancement de projectiles et **d'explosifs du haut des ballons ou par d'autres modes analogues nouveaux** »¹². Il est intéressant **de noter ici que l'évolution technologique a été suivie de peu d'un cadre juridique, même si les résultats de cette conférence ne seront pas appliqués** durant le premier conflit mondial.

La **première guerre mondiale verra l'emploi massif d'armes à distance, de l'artillerie à l'aviation**. Pour Jacques-Antoine-Hippolyte de Guibert, officier général et essayiste, « l'artillerie

¹¹ Jean-Baptiste Jeangène Vilmer, *op. cit.*

¹² Traités, États parties et Commentaires, *Acte final de la Conférence de La Haye, 1899*, <https://ihl-databases.icrc.org/applic/ihl/dih.nsf/Article.xsp?action=openDocument&documentId=11B837B4F04059F7C12563BD002B9591>.

augmente quand le courage diminue »¹³, exprimant ainsi une nouvelle fois cette ambivalence du combat à distance. Les bombardements de Londres via des Zeppelin puis des Gotha en 1915 et 1917 seront sanctionnés dans la presse anglaise par le terme de « baby killers »¹⁴. Elles donneront pourtant lieu, après-guerre, aux théories du général italien Giulio Douhet dans son ouvrage majeur, « **la guerre de l'air** »¹⁵ paru en 1921, sur le bombardement stratégique des villes ciblant les populations civiles. Ces théoriciens vont justifier cet emploi au motif que « la force aérienne pouvait suffire à gagner une guerre, en prenant en compte ses effets à la fois matériels (identification des cibles prioritaires, maximisation des destructions) et **psychologiques (génération d'un état de panique de la population)** ».¹⁶

Cette allonge de la puissance aérienne, avec des raids de plusieurs centaines de kilomètres, est bien une première rupture soulignée avec force par le général italien. « **C'est grâce au bombardement stratégique que l'aviation**

¹³ Médecin en chef Ariane Michaud, *La valeur de l'engagement. L'acceptabilité des pertes humaines dans les conflits, un « instrument de puissance » ?*, [dir.] Médecin chef des services Emmanuel Angot, p. 16.

¹⁴ Jean-Baptiste Jeangène Vilmer, *op. cit.*

¹⁵ Giulio Douhet, *La guerre de l'air*, Journal « Les Ailes », 1932.

¹⁶ Jean-Baptiste Jeangène Vilmer, *Dictionnaire de la violence*, [dir] Michela Marzano, PUF, 2011, p. 163.

commence à écrire sa propre histoire et à entamer un processus de développement indépendant »¹⁷. Désormais, les armées ont la **capacité de toucher l'ennemi au cœur tout en se maintenant à distance**. Cependant, le risque physique et la menace sont encore largement présents pour ces équipages de bombardiers, dont les conditions pour réaliser la mission restent précaires et rustiques. Les avions, non chauffés, ne sont pas sûrs et **l'aviation de chasse ennemie est présente**. Il faut une condition physique excellente pour tenir les quelques 6 à 7 heures de vol à des températures négatives. **Nous sommes encore à l'époque des pionniers**. En 1922 se tient à Washington la Conférence pour la limitation des armements. Une commission de juristes est désignée pour tenter de réguler cette rupture dans la guerre qui met **à portée de l'ennemi n'importe quelle ville ou population civile**. Celle-ci rédige les *Règles de la guerre aérienne* à La Haye¹⁸. Malheureusement, malgré les précisions fortes apportées par ces juristes, ces règles ne seront jamais appliquées **alors même qu'elles définissent les prémices des conventions et protocoles existants aujourd'hui**

:

- Interdiction des bombardements de terreur ;

¹⁷ Jérôme de Lespinois, *Les transformations de la guerre aérienne*, Revue Stratégique 2013, n° 102, p. 347- 367.

¹⁸ Javier Guisández Gómez, *Le droit dans la guerre aérienne CICR*, Revue internationale de la Croix-Rouge, 30 juin 1998.

- Principes de nécessité, de limitation, de **proportionnalité** et **d'humanité** réaffirmés en évoquant la protection des « édifices consacrés aux cultes, aux arts, aux sciences et à la bienfaisance, les monuments historiques, les navires-hôpitaux, les hôpitaux et les autres lieux de rassemblement des malades et des blessés, à condition que ces édifices, ces objectifs et ces places ne soient pas employés en même temps à des buts militaires ». ¹⁹

Ces règles, déjà, ne traitent que du bombardement. En effet, « de manière instinctive, on entrevoit aisément que ce qui a **posé et pose toujours problème, ce n'est pas l'aviation de chasse [...], car ces concepts sont unanimement considérés comme honorables** »²⁰.

L'expression de **chevaliers du ciel** vient assez facilement dans l'imaginaire collectif lorsqu'est évoquée la figure du pilote de chasse, que ce soit durant la grande guerre, date de création du

¹⁹ Traités, États parties et Commentaires, *Règles de la Haye sur le contrôle de la radiotélégraphie et la guerre aérienne, 1923*, <https://ihl-databases.icrc.org/applic/ihl/dih.nsf/Treaty.xsp?documentId=A3197DFBF1055BC5C12563140043A62A&action=openDocument>.

²⁰ Florian Morilhat, *op. cit.*, p. 3.

« mythe de la chevalerie de l'air »²¹, comme encore aujourd'hui au cinéma. Celui-ci combat face-à-face avec son adversaire, et n'est donc pas accusé, comme au temps de l'arbalète, de lâcheté. Son rapport à la mort, au fait de la donner, s'inscrit pleinement dès la naissance de l'aviation de chasse, dans une symétrie déontologique qu'évoque Hélié Denoix de Saint Marc : « ce qui fait la grandeur du métier de soldat, c'est d'avoir le pouvoir exorbitant de donner la mort, mais face à ce pouvoir exorbitant de risquer sa vie »²². Le chef d'état-major des armées, le général Lecointre l'évoque de la même façon : « cette symétrie déontologique entre la mort que j'accepte de donner parce que c'est ma fonction de soldat de porter la puissance de l'État jusqu'à donner la mort et cette mort que je suis prêt à risquer pour mes hommes et pour moi-même est absolument essentielle »²³.

Les équipages de bombardier n'ont ainsi pas le même traitement médiatique et littéraire dès la fin du premier conflit mondial.

A un niveau plus politique, malgré le traumatisme de la première guerre mondiale, les Etats n'ont pas jugé bon de limiter l'emploi

²¹ Pierre RAZOUX, *Le siècle des As (1915-1988): Une autre histoire de l'aviation*, Place des éditeurs, 2019, p. 83.

²² Philippe Bodet, *Le soldat et la mort: entretiens*, Editions de l'Ecole de Guerre, 2019, p. 153.

²³ Jean-Pierre Pakula, *Le soldat et la mort. Actes du colloque 2019, ANOPEX*.

d'une aviation militaire en plein développement comme préconisé par les différentes conventions du début du XXème siècle, alors que les capacités **d'emport et le rayon d'action** croissent rapidement.

Qu'on en juge, le bombardier allemand Gotha emmenait 500kg de munition sur Londres à la vitesse de 145km/h sur une **distance d'environ** 800km. Lors de la guerre civile espagnole, vingt ans plus tard, les bombardiers allemands Junker 52 emportent trois fois plus de bombes (1500kg), vont deux fois plus vite (270km/h) pour une allonge similaire.

Le bombardement de masse apparaît réellement lors de la guerre civile espagnole avec le bombardement des villes, le plus emblématique étant celui de Guernica par la Légion Condor en 1937. Ce drame, peint par Picasso, secoue la communauté internationale, il est le premier exemple de « *carpet bombing* »²⁴. Ce bombardement de zone, non discriminant, est permis grâce aux évolutions technologiques **de l'entre-deux guerre**, qui ont largement fait évoluer à la fois les charges emportées par les

²⁴ Cette technique militaire consiste à quadriller la zone cible de bombes, de manière à raser systématiquement tout ce qui s'y trouve, au moyen de nombreux bombardiers survolant la zone et larguant leurs bombes simultanément. Le but est soit la destruction totale de la zone cible, soit la destruction d'un ou plusieurs objectifs spécifiques qu'il est impossible de viser avec précision.

bombardiers comme les performances des chasseurs employés en protection des raids.

Ces frappes dans la profondeur, qui diffèrent profondément **de l'emploi d'une artillerie sur la** ligne de front en 1914-1918, sont les prémices des bombardements stratégiques de la seconde guerre mondiale.

Persuadés de pouvoir emporter la décision stratégique par un bombardement massif basé sur les théories de Douhet, nombreux sont ceux en Europe qui vont alors pousser à son emploi, au mépris des conventions de la Haye et du **projet de convention d'Amsterdam de 1938** sur la protection des populations civiles. Ainsi, le maréchal **de l'air**, Sir Arthur Harris, nommé à la tête du *Bomber Command* et surnommé « Bomber Harris » instaure le bombardement de **zone en vue d'infléchir le moral des allemands (Directive du Ministère de l'Air britannique).**²⁵

Les Américains **n'auront pas la même politique** et les équipages de la 8^{ème} Air Force devront appliquer les directives de leur chef, le général *Ira Eaker*, qui précise : « nous ne devons jamais laisser aux historiens la possibilité de nous **accuser d'avoir délibérément visé l'homme de la rue** »²⁶. Malheureusement, les progrès techniques ne sont pas suffisants pour obtenir des frappes de précision, suffisamment discriminantes. Les historiens de la 8^{ème} Air Force

²⁵ Florian Morilhat, *op. cit.*, p. 39.

²⁶ Elmer Bendiner, *The Fall of Fortresses*, Silvertail Books, 2020.

recourent à la comparaison suivante : « essayer de larguer des bombes dans un cercle de 600m quand on vole sous le feu à 25 000 pieds revient à tenter de projeter des grains de riz dans une tasse quand on passe à toute allure à bicyclette »²⁷.

Ainsi, dès le début de la guerre, deux tendances se dessinent au niveau des décideurs militaires, **entre les tenants d'une efficacité dans une guerre totale, au mépris du droit et de toute humanité, et ceux qui tentent d'appliquer des principes de discrimination mais que ne permet pas la technique.**

Face à cela, les équipages sont alors confrontés à un dilemme moral entre faire son devoir avec héroïsme et courage, tout en assumant de « brûler vifs plusieurs milliers de civils, hommes, femmes et enfants »²⁸.

Ici, les termes ne se posent pas de la même façon entre pilotes de chasse et de bombardement.

Le pilote de chasse fait corps avec sa machine, ce « bloc homme-métal » **qu'évoque**

²⁷ Philip Kaplan et Rex Alan Smith, *One Last Look: A Sentimental Journey to the Eighth Air Force Heavy Bomber Bases of World War II in England*, Abbeville Press, 1983.

²⁸ Andrew Knapp, *L'horreur et la gloire : Le «Bomber Command» dans les souvenirs britanniques après 1945*, Sciences Po Violence de masse et Résistance, Réseau de recherche, 6 novembre 2016, <https://www.sciencespo.fr/mass-violence-war-massacre-resistance/fr/document/l-horreur-et-la-gloire-le-bomber-command-dans-les-souvenirs-britanniques-apres-1945.html>.

Clostermann. « Je songe à ce qu'il dit d'un avion, de sa personnalité propre, qui reflète l'esprit de ceux qui l'ont construit, forme la mentalité de ceux qui le conduisent au combat »²⁹, l'avion est une quasi-monture. Le duel chevaleresque est ainsi très présent malgré les atrocités de la guerre, l'auteur évoque «cette curieuse solidarité entre les chasseurs, au-dessus de toutes les tragédies et préjugés »³⁰ à l'occasion de la mort d'un as allemand.

Donner la mort dans cette guerre totale est vu comme un « religieux devoir à remplir en vengeant mes frères d'arme »³¹, propos choc de René Mouchotte qui rejoignent ceux de René Fonck à l'issue de la première guerre dans ses mémoires : « j'ai la joie, oui la joie meurtrière d'avoir tué soixante-sept équipages, et j'avoue que mon sommeil n'est jamais agité de cauchemar »³².

La part d'humanité s'exerce alors au travers d'un code d'honneur tacite qui retient parfois l'ouverture du feu lorsque l'ennemi est désarmé, à l'image de cet as allemand qui

²⁹ Michel Mohrt, *Marin La Meslée*, FeniXX, 1952, p. 89.

³⁰ Pierre Clostermann, *Le Grand Cirque: Mémoires d'un pilote de chasse FFL dans la RAF*, Flammarion, 2015, p. 208.

³¹ René Mouchotte, *Les carnets de René Mouchotte (1940-1945): Commandant de groupe de chasse dans la Royal Air Force Commandant du Groupe Alsace*, Flammarion, 1949, p. 113.

³² Patrick de GMELINE, *Baron rouge et cigogne blanche*, Place des éditeurs, 2011, p. 330.

accompagne un B-17 hors de l'Allemagne³³. Le pilote de chasse donne la mort, mais il peut encore voir son adversaire, les ouvertures du feu sont très proches, à moins de 200 mètres.

Il en est autrement pour les équipages de bombardiers, qui présentent « une face beaucoup plus sombre, solidaire d'un autre rapport à la machine et au monde »³⁴. Celui-ci ne verra jamais ceux qu'il a bombardé, « ils ne verraient jamais du visage de leurs ennemis que des flammes et des ombres »³⁵.

L'image du bombardier est celle de l'ouvrier, bien plus que celle du chevalier : « il accomplissait ce métier sans joie physique, comme le mineur descend sans joie dans ses galeries gratter le charbon qui donne aux hommes la lumière »³⁶.

« Les bombardiers se gardaient soigneusement de toute fantaisie comme de tout acte d'intelligence personnelle [...]. A ce moment-là de la guerre aérienne, aucun choix ne leur était laissé. [...] Ils accomplissaient leur tâche sans élan, presque sans foi. »³⁷

³³ Adam Makos et Larry Alexander, *A Higher Call: An Incredible True Story of Combat and Chivalry in the War-Torn Skies of World War II*, Penguin, 2012.

³⁴ Moricot et Dubey, *op.cit.*, p. 20.

³⁵ Jules Roy, *La Vallée heureuse*, Albin Michel, 2012, p. 170.

³⁶ *Ibid.*, p. 109.

³⁷ *Ibid.*, p. 101.

Et si le devoir est noble, « il savait **qu'il participait** à une croisade pour la liberté du monde »³⁸, Jules Roy **ne se fait pas d'illusion sur les atrocités** de ces bombardements, évoquant les raids de représailles et les dizaines de milliers de morts. Il **lui apparaît qu'il a** « un peu de sang sur les mains puisque nous accomplissions ce travail »³⁹, mais compare son métier à celui « **d'anges exterminateurs** », de « justiciers ».

La tâche est donc plus ingrate, il évoque ainsi « le sombre désintéressement », « la seule noblesse de leur conduite résidait dans leur consentement ».

Les équipages continueront d'osciller après-guerre entre fierté d'avoir participé à de telles missions, où les pertes étaient considérables (les pertes du Bomber Command sont évaluées à 47 305 hommes, soit 47% de tués, le plus haut taux de pertes d'unité militaire de la seconde guerre mondiale)⁴⁰, et culpabilité face aux dommages immenses causés aux populations et biens civils. « Longtemps après la reconstruction des villes bombardées, les vétérans de cette campagne restent tiraillés entre la fierté et la culpabilité, entre la conviction que leur contribution a été positive et les doutes quant **aux résultats de leurs efforts. Leur guerre n'a jamais été officiellement considérée comme**

³⁸ *Ibid.*, p. 108.

³⁹ Jules Roy, *Comme un mauvais ange*, Charlot, 1947, p. 78.

⁴⁰ Knapp, *L'horreur et la gloire*, *op. cit.*

une campagne, et aucune médaille n'a été frappée pour honorer ceux qui y ont pris part »⁴¹. Donner la mort, même dans les conditions apocalyptiques de ce conflit, reste alors basé sur une symétrie entre l'héroïsme et le courage individuel et collectif des équipages face à une mort fortement probable et **l'acceptation morale de bombardements de civils pas encore interdits par le droit** : « Les villes se défendaient **bien et c'était cela dans le fond qui nous laissait quittes avec elles. Nous leur faisons du mal, mais elles nous le rendaient bien** »⁴².

- b. Post 1945, les avancées majeures du droit et de la technique pour cadrer le bombardement, paradigme de la mort à distance ;

La fin du deuxième conflit mondial est marquée par **l'emploi de deux bombes nucléaires sur les villes d'Hiroshima et Nagasaki, et la rupture stratégique majeure qui l'accompagne. Mon propos ne traitera pas ici de la dissuasion, qui a une place à part dans le bombardement stratégique pour la simple raison qu'il est par nature « métastratégique » pour reprendre une**

⁴¹ David L. Bashow, *No Prouder Place Canadians And The Bomber Command Experience 1939-1945*, Revue militaire canadienne, printemps 2006, <http://www.journal.forces.gc.ca/vo7/no1/book-livre-03-fra.asp>.

⁴² Roy, *Comme un mauvais ange.*, op. cit., p. 79.

expression de Jean Guitton utilisée lors de **conférences à l'École supérieure de guerre en 1952**⁴³.

A la suite du conflit mondial, et face au drame de ces 5 années de guerre totale, le droit international va sortir de ses limbes. Cela ouvre la voie à une codification plus stricte de la guerre, et par rebonds de **l'emploi de la puissance aérienne**, notamment du bombardement.

La charte des Nations Unies de 1945 consacre le **changement profond d'emploi de la force par les Etats**, du *jus ad bellum*, ne leur reconnaissant plus **qu'un** usage de la force armée très encadré et limité à trois exceptions (légitime défense, autorisation par le CSNU⁴⁴ sous article VII de la **charte ou à la demande d'un pays tiers**).

Le *jus in bello* est quant à lui codifié par différentes conventions, qui entérinent celles esquissées avant le premier conflit mondial (Genève en 1864 et 1906, La Haye en 1899 et 1907) et les complètent dès 1949 à la suite du tribunal de Nuremberg. Les quatre conventions de Genève du 12 août 1949 concernent les blessés et malades, les naufragés, les prisonniers de guerre et la population civile. Elles réaffirment et précisent les principes du droit **des conflits armés, que sont l'humanité, la nécessité, la limitation, la discrimination et la proportionnalité**.

⁴³ Guitton, *La Pensée et la Guerre*, op. cit., p. 6.

⁴⁴ Conseil de Sécurité des Nations Unies.

Cependant, s'il existe bien des lois et coutumes de la guerre sur terre comme sur la pratique de la guerre maritime dès 1907, il n'existe pas à proprement parler de lois de la guerre aérienne, les *Règles de la Haye sur le contrôle de la radiotélégraphie et la guerre aérienne*, travaillées en 1923 n'ayant jamais été ratifiées. « Il faut attendre 1977 et la fin de la guerre du Vietnam et des conflits liés à la décolonisation pour que les Protocoles additionnels aux quatre Conventions de Genève de 1949 entreprennent de réglementer certains des aspects de la guerre aérienne »⁴⁵, avec la réaffirmation du principe de **distinction et l'interdiction des bombardements** de zone.

Il est aujourd'hui admis que le droit à la guerre aérienne est soumis au droit de la guerre sur terre, régi par les conventions précédemment citées et leurs protocoles additionnels.

Pourtant, la charte et les conventions ne viennent pas arrêter les conflits qui restent nombreux, de la guerre de Corée aux guerres de décolonisation en passant par les conflits indirects entre les deux grands de la guerre froide. Le bombardement est encore largement employé.

En effet, avec la deuxième guerre mondiale, le bombardement aérien a acquis une dimension

⁴⁵ Pascal M Dupont, *Les opérations aériennes face au droit international*, société française de droit aérien et spatial, 23 mars 2020, <https://sfdas.org/doctrine-aerien/operations-aeriennes-face-droit-international-pascal-dupont/>.

stratégique, et devient donc attirant pour le décideur politique. « Dans la longue histoire de la guerre, aucun instrument n'a exercé une influence aussi révolutionnaire sur la stratégie et la politique que l'aviation militaire »⁴⁶.

Winston Churchill en est convaincu, « les chasseurs nous ont sauvés, mais ce sont les bombardiers qui nous amèneront la victoire ».

Cette tentation est présente tout au long du XXème siècle car ce combat à distance a pour conséquence de diminuer l'empreinte au sol des soldats, de réduire le coût politique du déploiement en espérant emporter la décision par la force dans « cette dialectique des volontés » que définit le général Beaufre. Ce sera le concept très critiquable de guerre « zéro mort » conceptualisé par les journalistes durant la première guerre du Golfe. **En effet, il s'agit plus d'éviter les pertes militaires pour l'état belligérant que de réellement préserver la vie des populations.** Les Etats-Unis parlent de « *casualties aversion* »⁴⁷. La guerre menée par l'OTAN au Kosovo en représente la quintessence.

Pourtant, la précision des tirs n'est pas immédiate, et suit les évolutions technologiques de l'après-guerre. Ainsi, le principe de discrimination reste un vœu pieu, notamment dans les conflits dits de contre-insurrection :

⁴⁶ *Ibid.*

⁴⁷ Jean-Baptiste Jeangène Vilmer, *Dictionnaire de la violence*, *op. cit.*, p. 166.

« L'instruction de 1958 sur l'emploi de l'aviation dans la guerre subversive dispose par exemple « ... Les forces aériennes ont très peu de contacts avec la population et sont ainsi privées du pouvoir de discrimination indispensable à la conduite des opérations de police et de **maintien de l'ordre. Leur mission essentielle est de coopérer avec les forces terrestres qui, par leur implantation en surface, détiennent ce pouvoir de discrimination. Agissant dans le cadre d'opérations combinées sous la forme classique de missions feu, renseignement ou transport, elles orientent, couvrent et appuient les forces terrestres lorsque celles-ci sont chargées de l'action principale. Inversement, en particulier dans les zones à faibles densités de population, les forces aériennes peuvent être chargées de l'action principale et recevoir l'aide complémentaire des forces terrestres** »⁴⁸. Il s'agit alors de développer des capteurs pour mieux discriminer : « En Grèce, les pilotes de la RAF constatent rapidement que leurs avions de reconnaissance [...] sont inadaptés pour "localiser des petites bandes d'hommes armés accompagnés de mules" »⁴⁹. Mais c'est l'arrivée de munitions de précision avec les bombes guidées laser, utilisées en 1972 pour la destruction du pont Paul Doumer au Vietnam,

⁴⁸ Lespinois, *Les transformations de la guerre aérienne*.

⁴⁹ Baptiste Colom-y-Canals, *Le renseignement aérien dans les conflits de contre-insurrection*, Revue Stratégique 2014, n° 105, p. 145-160.

qui bouleverse profondément la donne. Elles permettent aux aviateurs de réellement appliquer le principe de discrimination. Il est alors envisageable de **sortir d'une logique d'attrition pour une logique de ciblage sur les centres névralgiques de l'adversaire**. « En cinquante années, entre 1940 et 1990, la précision des munitions a été améliorée par un facteur 300, ce qui a eu pour effet de diviser par 1 000 le nombre d'appareils nécessaires pour détruire avec une probabilité de 90 % un objectif de 30 mètres sur 20 »⁵⁰.

Le lien est ici particulièrement fort entre développement technologique de la puissance aérienne et capacité à appliquer les principes du droit des conflits armés.

Cependant, les progrès à la fois sur le plan juridique comme technique ne modifient pas ce **qui fait l'essence de l'aviation** : « la distance et la vue au loin caractérisent l'aviation »⁵¹. Les risques subis à l'entraînement (les morts en service aérien commandé sont nombreux jusque **vers la fin des années 1980, l'année 1957 compte** à elle seule 171 tués, que ce soit en Algérie comme en métropole⁵²), la menace présente sur

⁵⁰ Philippe Steineiger, *Puissance aérienne et progrès technologiques*, Revue Stratégique 2013, n° 102, p. 409-418.

⁵¹ Moricot et Dubey, *Dans la peau d'un pilote de chasse*, p. 24.

⁵² Michel Garcia et Jean-Louis Gaynecoetche, *Accident d'aéronefs de l'Etat français*, Revue Aircrash, 1957, <http://lignesdedefense.blogs.ouest-france.fr/archive/2019/02/07/aircrash-20019.html>.

les différents **théâtres d'opérations** (apparition des missiles sol-air au Vietnam), les technologies parfois balbutiantes (apparition du moteur à réaction, passage du mur du son, etc.) continuent de maintenir une relation forte entre **l'acte de donner la mort** à distance et la potentialité du sacrifice suprême.

Ainsi, le débat issu du dernier conflit mondial entre nécessité militaire justifiant parfois le bombardement des villes et principe **d'humanité et de discrimination** a diminué en intensité compte tenu de la triple évolution juridique, technique et tactique de la guerre aérienne.

Les progrès constatés amènent la puissance aérienne à préciser le ciblage comme **l'essence** même de son emploi, théorisé par John Boyd et **mis en musique lors de l'opération *Desert Storm***.

« Par essence la puissance aérienne est du ciblage, le ciblage est du renseignement et le renseignement est **l'analyse des effets** des opérations aériennes ». ⁵³ « **L'identification** certaine des cibles revêt une nécessité de plus en plus affirmée dans un contexte où limiter le nombre de victimes lors **d'une** frappe est devenu un objectif des engagements militaires

⁵³ Citation de Meilinger, *Ten propositions in Air Power*, dans James S. Corum, *Air power and counter insurgencies: Back to the basics*, in Joel Hayward ed., *Air Power, Insurgency and the War of Terror*, Cranwell, Royal Air Force College, 2009, p. 207-222.

modernes »⁵⁴, nous ajouterions ici conformité à **l'éthique militaire française**, qui va au-delà d'une simple recherche d'efficacité.

L'application du principe de discrimination devient un critère déterminant des **bombardements, allié au principe d'humanité et** de nécessité déjà en vigueur. La précision est recherchée au maximum, à la fois par les moyens technologiques et par **les modes d'action**, pour compenser ce qui devient un dilemme moral pour les équipages qui bombardent. En effet, **donner la mort à distance s'inscrit** non plus dans une symétrie déontologique, mais une dissymétrie entre les moyens très sophistiqués engagés et les faibles risques pris par les aviateurs. Ce sera par exemple la question politique **de l'altitude plancher des** bombardements du Kosovo, celle-ci définie pour restreindre au minimum les pertes de la coalition au détriment de la précision et donc **d'une augmentation possible des dommages** causés aux populations civiles. Le président Chirac tentera de faire diminuer cette altitude par souci humanitaire sans résultat.⁵⁵

Certes, l'ensemble des règles et principes du droit des conflits armés est respecté, dans un processus de ciblage extrêmement cadré mais le questionnement et la perception des équipages

⁵⁴ Steineiger, *Puissance aérienne et progrès technologiques*, *op. cit.*.

⁵⁵ Florian Morilhat, *Ethique et puissance aérienne*, *op. cit.*, p. 53.

demeure, dilemme entre facilité technique et exigence morale.

- c. Le « *remote warfare* », rupture ou continuité face à la mort donnée à distance ?

L'apparition des drones dans le paysage de la puissance aérienne introduit une distance physique telle que le risque pour les pilotes n'existe plus, c'est la guerre « zéro mort » dans son expression la plus aboutie. L'avion piloté à distance à plusieurs milliers de kilomètres provoque une nouvelle rupture, il n'y a plus de symétrie ni même de relation apparente entre sacrifice consenti et obligation de tuer.

L'expression « *remote warfare* », est apparue avec l'emploi des drones dans les conflits modernes. Il désigne le choix assumé de conduire la guerre à distance, depuis le territoire métropolitain, comme pratiqué par les Etats-Unis et la Grande Bretagne.

Cependant, cette expression demeure trop vague car elle oublie de considérer l'emploi de forces spéciales, de *proxies* tels les sociétés militaires privées et les drones (eux-mêmes nécessitant une présence sur le théâtre à minima pour les phases de décollage, **d'atterrissage et de maintenance**).

Au terme de « *remote warfare* », il serait donc préférable de parler en français de « guerre discrète ».

Ce choix interroge sur la capacité de penser la guerre comme le définit Clausewitz. En effet, cette supériorité technologique (emploi de forces spéciales, de drones MALE, etc.) devient un horizon indépassable qui risque de nuire à la **compréhension de l'affrontement** des volontés, **ce qu'évoque le général Desportes** : « des cinq niveaux de la guerre, on ne s'intéresse vraiment qu'aux deux premiers, les niveaux de la technique et de la tactique, et on délaisse les trois autres, les niveaux opératifs, stratégiques et politiques. On devient ainsi de plus en plus capables de gagner les batailles et de moins en moins aptes à gagner des guerres »⁵⁶. La guerre est à la fois un problème technique, mais surtout un acte **politique et il s'agit de ne pas l'oublier**. La guerre à distance, ou du moins cette « guerre discrète », brouille les frontières de **l'affrontement** des volontés, elle devient une facilité offerte au politique, les démocraties présentant une aversion au risque marqué⁵⁷. En extrapolant, plus de limites temporelles ou spatiales, la surveillance et la frappe sont **possibles partout, sur n'importe quelle cible, c'est la guerre perpétuelle**. D'après les auteurs,

⁵⁶ François-Régis Legrier, *Si tu veux la paix, prépare la guerre! essai sur la guerre juste*, Via romana, 2018, p. 28.

⁵⁷ Jolle Demmers et Lauren Gould, *The Remote warfare Paradox: Democracies, Risk Aversion and Military Engagement*, E-International Relations, 2020.

en fonction des tendances politiques⁵⁸ outre-Atlantique, cette conception de la guerre peut conduire à abaisser le seuil d'**usage de la force** des Etats et pousser à un interventionnisme tout crin : « *this has lowered the threshold for military engagement in liberal Democracies* »⁵⁹. La guerre ne serait donc plus limitée car elle ne provoquerait pas de mort, ni « *body bags* », ni « *boots on the ground* ». **Cette image d'Epinal de la guerre à distance** reste fautive, puisque, comme expliqué plus haut, des soldats des forces spéciales meurent régulièrement en combattant les groupes armés terroristes. **Cependant, il est exact qu'une guerre** discrète, avec un emploi massif de drones et une finalité floue, telle que la guerre contre le terrorisme peut conduire une démocratie libérale à imiter les Etats-Unis.

Dans ce type d'affrontement, l'adversaire ne se limitera pas non plus et n'hésitera pas à employer tous les moyens et modes d'action du pauvre pour atteindre ses propres buts. Ainsi, l'on peut s'interroger sur ce que provoque le « *remote warfare* » chez nos ennemis, l'emploi

⁵⁸ La révocation par le président Trump au 31 janvier 2019 du décret du 1er juillet 2016 du président Obama qui exigeait du directeur du renseignement américain un rapport annuel sur le nombre de victimes civiles des frappes de drones démontre cette alternance politique d'emploi de la guerre à distance.

⁵⁹ Jolle Demmers et Lauren Gould, *The Remote warfare Paradox: Democracies, Risk Aversion and Military Engagement*.

du terrorisme sur nos populations devenant une « justification stratégique »⁶⁰ à défaut de pouvoir cibler les militaires.

A ce stade de la réflexion, la distance induite par **ces nouvelles technologies ne fait qu'exacerber** la tendance naturelle de protection du soldat **dans la dialectique sans fin de l'épée et du bouclier**, et **d'évitement du risque** dans nos démocraties, face à des opinions publiques comprenant de moins en moins la mort reçue.

La distance est donc une continuité dans la **guerre. Les modes d'actions actuels introduisent** donc non pas une différence de nature mais **bien de degré puisqu'il devient possible de tuer** sans prendre aucun risque. Cette différence de degré a également des effets de seuils au niveau politique **qu'il convient de** mesurer pour affiner le propos.

Pour Hélié Denoix de Saint Marc, c'est aussi une remise en question du statut de soldat pour ces nouveaux combattants : « les bombardements **contre la Serbie, l'Irak ou l'Afghanistan posent** un grave problème éthique. La conception américaine de la guerre, née après le Vietnam, consiste à provoquer la mort sans subir de pertes humaines : des avions sans pilote, des drones et des missiles. Or, depuis la nuit des temps, la légitimité du soldat vient de son acceptation du risque. Il a le pouvoir exorbitant de tuer, mais il met également sa peau en jeu.

⁶⁰ Legrier, *Si tu veux la paix, prépare la guerre!*, op. cit., p. 123.

Ainsi, il n'est pas un assassin mais un combattant »⁶¹.

Ces propos ont le mérite de poser clairement le dilemme pour les aviateurs aux commandes de leurs bombardiers ou de leurs drones. En effet, **la légalité des drones armés n'est pas remise en question à partir du moment où les équipages qui les mettent en œuvre respectent les principes du droit des conflits armés, ce qui exclut d'office les frappes réalisées par la CIA⁶² comme le concept d'assassinats ciblés⁶³.**

Allons plus loin, les capteurs équipant les drones sont bien plus performants en règle générale que ceux des chasseurs-bombardiers, permettant ainsi une meilleure discrimination. Leur endurance les rend aptes à réaliser la surveillance dans le temps, on parle de persistance, améliorant ainsi la capacité de compréhension de la situation au sol et permettant le choix du moment de la frappe le plus adéquat. Ainsi, « les drones armés sont donc des armes légales, et même plus susceptibles que les autres de respecter le droit international humanitaire. »⁶⁴.

⁶¹ Hélie de Saint Marc, August von Kageneck, et Etienne de Montety, *Notre histoire, 1922-1945: Conversations avec Etienne de Montety*, Arènes, 2002.

⁶² *Central Intelligence Agency*

⁶³ Amélie Férey, *Assassinats ciblés*, CNRS éditions.

⁶⁴ Jean-Baptiste Jeangène Vilmer, *Légalité et légitimité des drones armés*, Politique étrangère Automne, n° 3, 10 octobre 2013, p. 119-132.

Non, ce dont il est question ici, c'est le membre **d'équipage** face à la technique, face au progrès des armements, qui de façon continue **l'éloigne** du champ de bataille pour le protéger, mais **l'éloigne potentiellement de sa propre** humanité : « le pilote est remplacé quand il tient un rôle de machine, mais non un rôle **d'homme** »⁶⁵.

La distance ainsi créée revient en effet **boomerang sur l'aviateur au commandes**. En effet, le progrès technologique a développé les capteurs au point de mieux voir son ennemi au travers de la *Full Motion Video (FMV)* **d'un cockpit de drone** que dans celui d'un avion de combat (**l'arrivée du pod TALIOS sur Rafale** diminuera le décalage actuel). **C'est la distance épistémique qu'évoque Jean-Baptiste Jeangène Vilmer**, réduction de la distance physique par le rapprochement technologique⁶⁶.

Distance aussi bien psychologique que politique **car l'aviateur, par la puissance de destruction qu'il met en œuvre, est très vite au contact** des conséquences stratégiques potentielles de sa frappe. A ce titre, il ne peut faire fi, au moment **d'ouvrir le feu à distance, d'une réflexion** sur le sens de sa mission, sur la finalité de son action **de combat. Plus qu'ailleurs, le combattant à distance, parce qu'il est protégé, s'interroge** sur la légitimité de son action. Il relie les buts politiques de guerre à l'ouverture du feu qu'il va

⁶⁵ Roy, *Comme un mauvais ange*, *op. cit.*, p. 34.

⁶⁶ Jean-Baptiste Jeangène Vilmer, *op. cit.*

réaliser dans quelques instants. La cause est-elle juste ? **L'intention politique est-elle droite ?** Ma conscience est-elle en accord avec cette ouverture du feu à distance, va-t-elle dans le sens de la paix ?

Plus la distance grandit et plus s'allonge le temps d'une réflexion éthique, principalement lorsque la menace est quasi, voire inexistante.

C'est le sens du témoignage d'un officier pilote de chasse lors de l'intervention en Libye, qu'évoque Renaud de Malaussène : « En effet, cette intervention me pose un dilemme profond, celui de la légitimité, non pas en droit international, je laisse cela aux spécialistes, mais bien au regard de ma conscience. Était-ce si légitime de venir détruire un régime, certes peu recommandable, pour y laisser un b..., passez-moi l'expression, qui provoquera deux ans plus tard l'intervention française au Mali ? »⁶⁷

Or, « l'armée de l'Air [...] se veut moderne, technique, efficace sans ostentation. [...] Les aviateurs, chantres de la modernité, aiment l'efficacité, privilégient les choix techniques, les décisions rapides »⁶⁸. Ces questionnements restent donc souvent enfouis, de l'ordre du non-dit.

Pourtant, la suprématie technologique de la puissance aérienne ces dernières décennies,

⁶⁷ Renaud de Malaussène, *Une guerre juste ?*, Alisio, 2019, p. 179.

⁶⁸ Henri Bentégeat, *Aimer l'armée: Une passion à partager*, Maxima, 2013, p. 31-32.

réelle facilité sur le champ de bataille, doit provoquer un sursaut de réflexion car « toute facilité extérieure, qui ne crée pas une exigence intérieure, dégrade l'homme »⁶⁹.

La France, à contrario des pays anglo-saxons, a choisi de déployer les équipages de drones sur **les théâtres d'opérations**. Pour reprendre les propos du général Jean-Pierre Bosser, « une guerre entièrement conduite à distance reviendrait à projeter de la puissance sans projeter de la vulnérabilité. Autrement dit, la seule vulnérabilité, dans ce type **d'engagement, serait celle d'un** ennemi réduit au statut de cible, ce qui soulève un problème éthique majeur. [...] **Les soldats d'une guerre conduite** entièrement à distance de sécurité ne seraient plus que des techniciens de la mort. »⁷⁰

Le général soulève ici la question de la **vulnérabilité, question essentielle car au cœur du questionnement**. D'un entretien avec un moraliste⁷¹, il apparaît que l'agir moral est une acceptation de la vulnérabilité, de la **contingence du monde, qui n'existe pas** dans la technique.

⁶⁹ Gustave Thibon, *La violence au service de la liberté*, Actes du congrès de Lausanne VII, 29-30 avril-1^{er} mai 1972.

⁷⁰ Intervention du général Bosser au colloque « *Guerre(s) à distance : gagner au contact* » organisé par le Centre de doctrine et d'enseignement du commandement, le 31 janvier 2019.

⁷¹ Entretien avec Mr Pascal Jacob, auteur, agrégé de philosophie, le 10 décembre 2020.

Ainsi, si la mise à distance de la mort diminue en effet la vulnérabilité physique **de l'aviateur**, elle **n'enlève pas les** vulnérabilités psychiques et métaphysiques, **car l'homme** est à la fois corps, esprit et âme⁷². « La mort reste toujours un absolu. Cet absolu invite naturellement à un questionnement sur la transcendance »⁷³.

La symétrie déontologique décrite plus haut par le général Bosser comme par le général Lecointre est moins visible car la distance en brouille la compréhension.

La mort à distance redéfinit cette relation non plus comme un face-à-face physique mais cette fois-ci moral. **Qu'on le veuille ou non, donner la**

⁷² Fromaget, Michel, : *De la distinction âme/esprit, autrement dit du ternaire humain*, Unidivers (blog), 27 avril 2012, <https://www.unidivers.fr/de-la-distinction-ameesprit-autrement-dit-du-ternaire-humain/>.

En résumé de cet article, cette vision ternaire de l'homme se montre comme une donnée humaine quasi universelle, elle n'appartient pas à une tradition religieuse ou philosophique.

Le corps ouvre au monde physique et sensible, aux réalités matérielles du monde, il agit par geste ; l'esprit ouvre aux réalités spirituelles, à la transcendance. Il agit par simple présence, par rayonnement et il est tourné vers la contemplation ; l'âme (anima) est principe de vie, elle agit par le langage et elle touche au psychisme et au mental (travaux de Carl Jung) et ouvre à l'intériorité. C'est le lieu de notre conscience et de notre liberté.

Cette conception ternaire distingue trois éléments mais ne les séparent pas, ils s'interpénètrent profondément.

⁷³ Gérard Chaput et al., *La densification de l'être: se préparer aux situations difficiles*, Pippa, 2017, p. 139.

mort ne peut se faire sans une contrepartie pour en accepter le prix.

Ainsi, le choix spécifique de la France de déployer ses équipages de drones et de ne pas faire de *reachback*⁷⁴, différent de la conception anglo-saxonne du « *remote warfare* » possède deux niveaux de lecture :

- Le premier est celui de la détermination : « **D'un point de vue stratégique, le déploiement dans la zone d'opérations de tout le personnel mettant en œuvre le système démontre la détermination politique de l'engagement militaire** »⁷⁵ Comme les autres combattants, celui qui combat à distance est déployé sur le théâtre, il est donc visible et peut être attaqué en tant que militaire français en opération. Il réduit dans le champ des perceptions, la « justification stratégique » du **mode d'action terroriste** sur le territoire national. La guerre est ici **visible. A titre d'exemple, les militaires français ne sont pas autorisés à sortir de l'enceinte de la base aérienne de Niamey** du fait de la menace terroriste ;

⁷⁴ *Reachback* : capacité à travailler depuis la métropole, ici concerne l'emploi de drones armés dans le cadre du mémoire.

⁷⁵ Centre interarmées de concepts, de doctrines et d'expérimentations (CICDE), *Emploi des systèmes de drones aériens en opérations*, DIA 3.3.8.ESDAO, 24 avril 2020, p. 28.

- Le deuxième, plus complexe, est celui du dilemme propre aux aviateurs, celui de la singularité militaire qui, en retour du droit exorbitant de donner la mort peut exiger **l'acceptation** du sacrifice suprême. Développé dans les parties qui suivent, il est cependant possible de préciser que ce déploiement renforce la conscience pour le combattant de faire la guerre, cela renforce sa *militarité*, comme son implication et sa disponibilité dans la **mission, sa relation avec ses frères d'arme** déployés.

En clôturant cette approche historique, mêlant avancées du droit et progrès technologique, il est possible de conclure à une réelle continuité du combat à distance **dans l'histoire de la** guerre.

La distance est ainsi inhérente au progrès technique, elle « technologise » la guerre et a tendance à la déshumaniser, tant du point de **vue politique que du point de vue de l'aviateur** qui bombarde. Au regard de ses conséquences potentielles, il est donc nécessaire de se **pencher sur les modalités d'application et d'organisation du combat à distance** qui auront un impact sur **l'humanité du combattant et ses** perceptions psychiques.

Pour cela, la deuxième partie développe le rapport entre éthique et technique et interroge la relation particulière entre technique et responsabilité.

II. **L'influence de la technologie dans la guerre**, une réflexion philosophique sur le sens de la mission et la responsabilité de ceux qui combattent à distance

- a. Une approche philosophique de la technique: technique et mort à distance, son impact sur le combattant ;

« Le progrès des techniques est le moteur premier des transformations de la guerre ». ⁷⁶ Il semble donc essentiel d'approcher par la philosophie en quoi la technique influe sur la pensée, quelles sont ses biais et ce qu'elle provoque dans la nature de l'homme et des sociétés.

Un rapport au corps

La technique n'est pas sa propre fin, elle vise à l'existence d'un produit voulu pour combler un besoin de l'homme, et s'inscrit ainsi dans le temps et la durée au contraire de l'immédiateté de l'instinct. Pour cela, « elle s'ancre d'abord dans nos corps » ⁷⁷, et apparaît comme la capacité humaine de se modifier, de transformer les limites du corps par la

⁷⁶ Général Colin, *Les Transformations de la guerre*, Paris, Economica, coll.

Bibliothèque Stratégique, 1989, postface, p. 314.

⁷⁷ Textes choisis et présentés par Jeanne Guien et Hélène Vuillermet, *La technique*, Flammarion, 2018, p. 16.

manipulation d'objets : « Si beaucoup de techniques sont outillées et impliquent la médiation d'un objet, il n'en est pas une qui ne soit technique du corps lui-même. »⁷⁸

Pour le philosophe Simondon, « l'outil prolonge l'organe et est prolongé par le geste. [...] L'instrument prolonge et adapte le corps pour obtenir une meilleure perception »⁷⁹.

Ici, la radio devient **prolongement de l'ouïe**, la vidéo transmise en temps réel par satellite une extension **de la vue ou encore l'avion** comme médiation du corps et de sa capacité à se déplacer.

Notre rapport au monde, et donc à notre **ennemi, même s'il est à distance**, passe ainsi **d'abord par nos cinq sens, dont les perceptions se trouvent « fusionnées »** par nos émotions, notre raison et notre psychisme conscient comme inconscient.

L'apport des sciences neurologiques a cependant bien montré comment la technique, **de ce point de vue, n'est pas neutre car elle** formate notre cerveau ou du moins est en mesure de le conditionner, **l'exemple des GAF**

⁷⁸ *id.*

⁷⁹ Simondon, *Du mode d'existence des objets techniques {1958}*, partie II, chap II, section I, cité par Aubier, *les différentes modalités de la notion de progrès*, Philosophie, 2012, p. 159-164.

utilisant l'hormone de la récompense est assez démonstratif de ce point de vue⁸⁰.

Ce formatage est insidieusement une atteinte à notre liberté, et pour s'en extraire, il est ainsi nécessaire d'éduquer à l'usage notre corps à l'emploi de la technique.

Ces premières réflexions nous amènent ainsi à préciser comment le combat à distance, permis par la technologie, est perçu par le combattant, en fonction de la situation dans laquelle il se trouve. Quelle que soit la technique utilisée, la distance créée, le corps est pleinement impliqué dans l'action de guerre, via les cinq sens. Mais sa matérialité est virtualisée, la matière est présente mais rendue plus diffuse, plus virtuelle, du fait du milieu⁸¹, et du fait de la distance. La matière remet dans le réel car elle résiste à la volonté, aussi, son aspect plus diffus nécessite un surcroît d'éducation du combattant pour rester de plain-pied dans la réalité.

La mort donnée à distance n'est donc pas désincarnée, elle procède bien d'un acte de la

⁸⁰ Damien Dubuc, journaliste au Monde, *comment les géants du web capturent notre temps de cerveau*, https://www.lemonde.fr/tant-de-temps/article/2017/10/18/comment-les-geants-du-web-capturent-notre-temps-de-cerveau_5202458_4598196.html

⁸¹ Le milieu aérien se définit comme « une couche de gaz dépourvue d'obstacles » et « un milieu qui offre une transparence et une faible résistance aux vecteurs conçus pour s'y déplacer ». Concept de l'armée de l'air, Service d'informations et de relations publiques des armées Air, 2008, p. 4.

volonté mis en œuvre par un corps qui agit au travers de la médiation de la technique. En revanche, elle crée une mise à distance de la réalité qu'il faut corriger par un surcroît de formation intérieure.

Fonction et usage de la technique : une anthropologie de la technique

« L'objet naît de l'homme et il l'exprime en même temps qu'il l'oppose à lui. [...] Autre ambivalence, il est construit en vue de l'usage mais il ne se borne pas à lui. »⁸² Selon Heidegger, « la technique moderne est aussi un dévoilement »⁸³, c'est-à-dire une façon de dévoiler la vérité, elle a un pouvoir révélateur. Elle nous dit quelque chose de ce que sont nos sociétés.

La technique ne peut être réduite à sa fonctionnalité, à son efficacité car elle a un caractère humain, lui-même issu d'un environnement culturel qui dit le rapport au monde.

Si la technique est le propre de l'homme, elle devient un prisme de nature à transformer le regard de l'homme sur le réel et elle subit à ce titre les influences, bonnes ou mauvaises. Son usage n'est donc pas neutre moralement. « Notre relation aux objets n'est pas seulement

⁸² Textes choisis et présentés par Jeanne Guien et Hélène Vuillermet, *La technique, op. cit.*, p. 69.

⁸³ *Ibid.*, p. 63.

cognitive ou utilitariste, elle est faite de désirs, de contraintes, d'enjeux politiques, d'opportunités sociales. »⁸⁴

« La technique met en jeu les rapports complexes entre possible et réel »⁸⁵. Ainsi, la guerre à distance (à minima la part utilisant drones et cyberspace) est rendue possible par une technologie de plus en plus aboutie mais elle semble au premier abord avoir pour effet **indirect d'éloigner** la conscience de la réalité de ces effets (étude sur la distanciation au combat réalisée par un ancien lieutenant-colonel américain⁸⁶).

Cette approche gomme aussi la force du **symbole d'un objet, qu'il soit arme de guerre ou outil d'information**. Les drones comme les bombardiers en leur temps en sont de parfaits exemples, **l'impact psychologique** est fort, par la **représentation de l'objet et** les conséquences de son utilisation. Les rapports des ONG⁸⁷ sur les drones illustrent la perception terrorisante **d'une surveillance permanente**.

Enfin, la technique accélère aussi le temps et « l'expérience de cette rapidité bouleverse le

⁸⁴ *Ibid.*, p. 152.

⁸⁵ *Ibid.*, p. 19.

⁸⁶ Lieutenant-Colonel Dave Grossman, *On Killing: The Psychological Cost of Learning to Kill in War and Society*, Back Bay Books, Revised édition, 22 juin 2009.

⁸⁷ Grégoire Chamayou, *Théorie du drone*, La fabrique éditions, 2013.

rapport des hommes au temps et à l'espace »⁸⁸. L'évolution des techniques renforce le sentiment de manque et l'intolérance à celui-ci. L'illustration parfaite est celle de la *FMV* (*Full Motion Video*) en temps réel, diffusée en permanence dans les centres de commandement. Le chef ne peut plus attendre l'application des ordres donnés et se mue en « général tactique », la vidéo en temps réel lui a donné l'illusion de puissance et de maîtrise, tout en le rendant dépendant de celle-ci (c'est le *Predator crack*⁸⁹ ou *Porn predator*⁹⁰).

Une puissance **ambivalente pour l'homme**

Ainsi, si « aucune technique ne se passe du corps »⁹¹, celle-ci nous transforme en inventant des manières de faire. Par la technique, les hommes accroissent leurs capacités. Dans le progrès technique gît une volonté de puissance et de transformation du monde.

⁸⁸ *La technique, op.cit.*, p. 24.

⁸⁹ *UAVs: Turning Pilots into Viral Addicts and the Rest of Us Us into War Junkies*, Defence IQ's Blog, 8 juin 2011, <https://defencesummits.wordpress.com/2011/06/08/uavs-turning-pilots-into-viral-addicts-and-the-rest-of-us-us-into-war-junkies/>.

⁹⁰ *The Rise of Armed Unmanned Aircraft-Part Two*, From Balloons to Drones (blog), 3 juillet 2018, <https://balloonstodrones.com/2018/07/04/the-rise-of-armed-unmanned-aircraft-part-two/>.

⁹¹ *La technique, op. cit.*, p. 16.

Première ambivalence, l'*hubris*⁹² qui peut donc **guetter celui qui n'y prête pas attention**. Faire davantage grâce à la technique **n'équivaut pas** toujours à une augmentation de puissance, « la **modernité des équipements n'est pas un gage d'efficacité** »⁹³.

La **deuxième ambivalence**, c'est celle expliquée par Platon : « toute technique doit être pensée comme à la fois remède et poison ».⁹⁴ La technologie nucléaire, qui oscille entre génie civil et arme apocalyptique est un bon exemple de cette dichotomie.

La **technique n'est donc pas neutre**, elle a des **effets négatifs**, provoquant l'**obsolescence** de certains objets comme de certaines facultés humaines. Le **risque d'aliénation** (au sens de perte de liberté, de capacité à faire autrement) est sous-jacent. Ainsi, la technologie nécessite contrairement aux lieux communs :

- **Du temps pour l'appréhender**, la domestiquer et se former dans son usage militaire (exemple du maintien en condition de sécurité, des modes dégradés, des modes manuels, etc.) ;
- **Du temps pour l'intégrer** au fonctionnement du cerveau humain, les recombinaisons techniques ne sont pas

⁹² Définition du Larousse : *Chez les Grecs, tout ce qui, dans la conduite de l'homme, est considéré par les dieux comme démesure, orgueil, et devant appeler leur vengeance.*

⁹³ Legrier, *Si tu veux la paix, prépare la guerre!*, op. cit., p. 124.

⁹⁴ *La technique*, op. cit., p. 23.

toujours suivies psychiquement par le combattant (cf. étude du SSA⁹⁵ sur la surcharge cognitive du combattant) ;

- **De l'adaptation pour transformer le langage de l'ingénieur en celui du combattant** (la machine peut tomber en panne, et c'est d'ailleurs, dans l'environnement du combat une réalité, la question n'est pas si cela va arriver mais quand).

Ainsi, lorsque le CEMAT évoque le « retour de la haute intensité », il prône également un aguerrissement et une rusticité **à l'entraînement** pour anticiper des phénomènes de dysfonctionnement de la technologie. Pour **l'aviateur, cela va consister à accomplir la mission dans un environnement dégradé, où la technique fera défaut. Dans un avion de combat, une radio défaillante alors que l'on attend l'autorisation du tir, l'avion ravitailleur en retard quand la jauge carburant tangente les marges de sécurité ou encore la météo qui empêche de bien voir la situation au sol sont autant de facteurs qui contribuent à la dégradation de l'environnement. Pour un équipage drone, l'étroitesse du champ optique**

⁹⁵ *Le Service de santé des armées se penche sur la surcharge cognitive du combattant*, Zone Militaire (blog), 17 novembre 2019, <http://www.opex360.com/2019/11/17/le-service-de-sante-des-armees-se-penche-sur-la-surcharge-cognitive-du-combattant/>.

oblige à prendre des mesures drastiques, quitte à stopper la procédure de tir lorsque la couverture nuageuse se densifie. Sinon, le risque est majeur d'ouvrir le feu sans avoir la certitude que la bombe sera guidée jusqu'au but. Fragile face à la météo, les orages tropicaux doivent être anticipés et la tension est souvent là entre réalisation de la mission et préservation du matériel. **L'adaptation est donc permanente** entre la technique, censée tout résoudre, et la réalité des éléments naturels ou extérieures à la mission.

L'équipage ne peut donc se contenter de s'appuyer sur le bon fonctionnement technique **de ses systèmes d'arme** sinon il se crée une dépendance envers eux, nuisible pour mener la mission en toute circonstance.

Dernière ambivalence, « le perfectionnement technique marginalise progressivement **l'intervention humaine** qui active, entretient, **améliore l'objet** »⁹⁶. En quelque sorte, elle met **l'homme à distance**.

Cette ambivalence de la technique peut ainsi se résumer à la question suivante : toute technologie constitue-t-elle un progrès pour **l'homme dans ses trois dimensions** ? Et, dans le cadre qui nous occupe, **doit-on s'interdire certains modes d'action à distance** offerts par les évolutions technologiques ?

⁹⁶ *La technique*, op.cit., p. 58.

Face à une technique pensée comme progrès systématique, **l'homme obsolescent** ;

L'homme peut se sentir obsolète et dépassé par la technique moderne. Cela provoque une méconnaissance et **jusqu'à** une honte de soi pour certains, négation de ce qui constitue notre humanité face à la technique.

Ce rapport spécifique à la machine est parfaitement décrit par Marx, qui utilise la métaphore entre artisan et ouvrier.

L'un est sujet de son travail, il en maîtrise les techniques et les outils et il développe ses capacités intellectuelles et physiques. L'autre est face à la machine, elle-même devenue sujet, l'ouvrier apparaît alors comme une simple **source d'énergie**. Le parallèle avec le monde des drones MALE est saisissant :

- Quand la limite technique était celle de la machine avec le bombardier (temps de vol limité par la consommation du carburant, limite technique de disponibilité), le temps de vol du drone de 24h et la construction de la mission de surveillance permet de relayer en permanence les drones MALE au-dessus de la zone concernée, **s'affranchissant** des limites techniques du passé. On parle « **d'occupation aérienne** »⁹⁷. Le temps de

⁹⁷ Jean-Christophe Noël, *Occuper sans envahir : drones aériens et stratégie*, Politique étrangère, Automne, n° 3, 10 octobre 2013, p. 105-117.

travail est découpé en créneaux de longue durée, parfois abrutissants lors de missions de surveillance de nuit consistant à « fixer » un bâtiment sans aucune activité. Le découragement guette, **qui transforme l'opérateur d'un artisan en un simple ouvrier** ;

- Les limites humaines deviennent le marquant de la capacité militaire. Ainsi, le **nombre d'équipages de drone devient l'objet de toutes les demandes**, à contrario de ce qui peut se passer avec les avions de combat ;
- La pression opérationnelle très forte exercée, où les besoins de vidéo en temps réel deviennent prométhéens, illustre les propos de Marx sur le Moloch que peut représenter la technique moderne.

« La machinerie accroit le matériel **d'exploitation humain du capital, confisque tout le temps de vie de l'ouvrier par une extension démesurée de la journée de travail** »⁹⁸.

La machine a ici dépassé l'homme et il est aujourd'hui question d'intelligence artificielle et de SALA⁹⁹ dans ce combat à distance. Il s'agit donc de se réapproprier la machine, de maintenir des « artisans » à poste dans les cockpits, pour être certain de donner la mort avec humanité. Plus que la question de la

⁹⁸ *La technique, op. cit.*, p. 130.

⁹⁹ Système d'arme létale autonome

présence « *human in the loop* »¹⁰⁰, c'est l'impératif d'un humain, d'un combattant, formé à l'éthique et pleinement conscient de ses responsabilités dont il devra être question.

Sinon, « l'aliénation anthropologique provoque perte de soi, obsolescence de l'identité et de l'humanité »¹⁰¹ des équipages :

- Il n'est pas étonnant de voir de nombreux articles évoquant la souffrance des équipages de drones américains¹⁰² lorsque l'on connaît la division du travail qui a cours chez eux ;
- Le modèle d'équipage français¹⁰³, unique en son genre, corrige et maintient ce rôle d'artisan chez ses quatre membres d'équipage, en les associant à l'ensemble du cycle d'engagement et de décision d'ouverture du feu.

Le sens du travail, face à une technique invasive, peut vite se voir englouti dans une division sans âme du quotidien :

¹⁰⁰ Termes utilisés pour évoquer la place de l'homme face à l'intelligence artificielle, et notamment à propos des systèmes d'arme létaux autonomes.

¹⁰¹ *La technique, op. cit.*, p. 131.

¹⁰² *Forever Deployed: Why "Combat-To-Dwell" Reform for MQ-9 Crews is Beyond Overdue*, War on the rocks (blog), janvier 2018, <https://warontherocks.com/2018/01/forever-deployed-combat-dwell-reform-mq-9-crews-beyond-overdue/>.

¹⁰³ Lcl Romain Desjars de Keranrouë, *La guerre à distance, 20 ans d'engagement des équipages de drones MALE*, Revue historique des armées, 4^{ème} semestre 2020.

« La frustration de l'homme commence avec la machine qui remplace l'homme, [...] l'individu devient le spectateur des résultats du fonctionnement des machines, ou le responsable de l'organisation des ensembles techniques mettant en œuvre les machines »¹⁰⁴. Si le supplément d'âme n'est pas présent, il n'y a qu'un pas pour donner raison à Jules Roy comme à la critique marxiste du travail technique qui annihile savoir-faire et liberté. Ainsi, la conception américaine du « *remote warfare* », où chaque individu exécute une tâche en silo, l'empêche de donner du sens à son action, de légitimer la fin poursuivie.

Le combat à distance peut alors se résumer à ce barbarisme de « gestionnaire de système », qui signifie que même la machine se met à distance. Le progrès est alors à **distance de l'homme et n'a plus de sens pour celui-ci**, « il est pensé abstraitement, intellectuellement, de manière doctrinale »¹⁰⁵.

Ce déterminisme technologique nous fait penser le rapport aux techniques comme un progrès systématique. « **Les qualités de l'homme libre, nées de la distance que la technique instaure entre nous et l'objet de nos désirs, réflexivité, interrogation morale sur la légitimité des fins, disparaissent dans l'accélération d'un progrès qui ne nous satisfait pas.** »¹⁰⁶

¹⁰⁴ *La technique, op. cit.*, p. 134.

¹⁰⁵ *Ibid.*, p. 141.

¹⁰⁶ *Ibid.*, p. 24.

Se demander si la fin poursuivie par une action est morale ou non, c'est se demander s'il faut accomplir celle-ci.

« Les débats sur le passé, le présent et l'avenir des techniques sont trop souvent monopolisés par les promoteurs de nouvelles techniques. [...] les discours dominants sur la technologie focalisent notre pensée sur la nouveauté et le futur. Depuis de nombreuses décennies, le mot technique est étroitement associé à invention (création d'idée nouvelle) et à innovation (première utilisation d'une idée nouvelle). Dans notre contexte postmoderne, la connaissance du passé et du présent est parait-il dénué d'intérêt. »¹⁰⁷

Nous assistons ainsi à une rupture entre éthique et technique, au « décalage croissant entre les progrès de la technologie et l'absence d'un progrès comparable dans le domaine éthique, [...] à une dépendance de plus en plus grande aux technologies alors que le psychisme humain reste ce qu'il a toujours été, éminemment vulnérable, et que les valeurs morales ont perdu leur solidité »¹⁰⁸.

Dans le cadre du combat à distance que cristallisent les évolutions technologiques, cet abandon de l'éthique et le relativisme associé à la notion de progrès est donc particulièrement criant.

¹⁰⁷ *Ibid.*, p. 161.

¹⁰⁸ Thérèse Delpech, *L'ensauvagement Prix féminina essai 2005* Grasset, 2005, p. 54.

Redonner du sens, dans une éthique renouvelée **devient une urgence pour des modes d'action** qui peuvent générer une sorte de brouillard moral. Sinon, le risque est à la fois de fragiliser nos subordonnés, livrés à eux-mêmes sur ces **questionnements au moment de l'action**, comme de laisser des comportements déviants devenir une forme de normalité. Ce renouvellement est ainsi à la fois nécessaire individuellement pour le personnel comme **collectivement pour l'institution.**

Maitrise et responsabilité pour donner du sens à la technique

Maitrise

La technique ne porte du **sens que lorsqu'elle est** manipulée par des hommes qui la maitrisent (savoir-faire comme connaissances humaines **dont l'éthique** fait partie intégrante): « La technique implique l'apprentissage et la transmission »¹⁰⁹.

Ainsi, l'aéronautique nécessite une formation longue, progressive et coûteuse. A titre **d'exemple, il faut à minima** deux ans de formation pour être opérationnel en tant que pilote à distance de drone Reaper. A ces deux ans, il faut encore doubler la mise pour maitriser **parfaitement l'ensemble des missions et devenir** instructeur. La réussite de la mission est à ce prix

¹⁰⁹ *La technique, op. cit.*

car dans le cas contraire, **l'équipage ne sera pas** en mesure de bien réagir aux situations concrètes, forcément différentes de celles vues à **l'entraînement. Piloter, observer, analyser et décider en temps réel ne se fait qu'en ayant** pleinement conscience à la fois des tâches techniques qui sont muries et maîtrisées dans la **durée comme de l'exigence de la mission.**

Cette association entre technique et capacités intellectuelles (intelligence, volonté, jugement) se conclut par une prise de décision, **typiquement humaine, pleine d'humanité** à condition **d'avoir été éclairée par une** conscience bien formée.

Le facteur temps de la préparation opérationnelle est donc indispensable pour ne pas perturber à termes en opération le **combattant à distance lorsqu'il** engagera le feu. Cette préparation participe à la densification psychologique du combattant que rappelle **l'ouvrage éponyme¹¹⁰.**

Responsabilité de l'homme face à la technique

« Il s'agit de se demander si tout ce qui est techniquement possible est également souhaitable. [...] La promesse de la technique **moderne s'est inversée en menace.** [...] Nulle éthique traditionnelle ne nous instruit sur les normes de bien et de mal auxquelles doivent

¹¹⁰ Gérard Chaput et al., *La densification de l'être: se préparer aux situations difficiles*, Pippa, 2017.

être soumises les modalités entièrement nouvelles du pouvoir, théorie éthique vierge »¹¹¹. Ces propos de Hans Jonas sur le questionnement éthique trouvent un écho **particulièrement vif lorsqu'est abordée** la réflexion sur les SALA précédemment cités ou encore sur le drone armé.

Jonas considère que « les techniques modernes impliquent de repenser *le problème de la responsabilité* dans la mesure où nous ne **connaissons pas l'ensemble de leurs effets**. La responsabilité est liée à la puissance [...], à un savoir, objectivement connaissance des causes physiques et subjectivement une connaissance des fins humaines. »¹¹²

C'est donc un appel à la responsabilité du décideur pour ne pas tomber dans la facilité : « A la technoscience, il oppose une sagesse qui est à la fois intelligence et prudence : assumant avec **humilité que notre savoir est incomplet, il s'agit de résister à l'appel irrésistible** de notre propre pouvoir »¹¹³.

Le sens de la mesure nous est ici rappelé, et il **n'est pas surprenant que le ministère des Armées**, particulièrement concerné sur ce sujet, ait créé un comité éthique abordant ces notions de technique.

Ainsi, pour rester connecté à la réalité, le combattant à distance doit comprendre le

¹¹¹ *La technique, op.cit.*, p. 183.

¹¹² *Ibid.*, p. 36.

¹¹³ *Ibid.*, p. 183.

rapport au corps spécifique que la technique engendre, et l'humaniser au travers d'une formation et d'un entraînement poussé qui prennent du temps.

Enfin, la **technique n'est pas neutre**, elle influe sur notre conception du monde, et dans l'affrontement des volontés **qu'est la guerre**, elle **doit être jaugée à l'aune des effets longs termes de la victoire**. C'est le principe de responsabilité évoqué plus haut et qui se résume à la question suivante :

Tout ce qui est techniquement possible est-il moralement acceptable ?

- b. La responsabilité du décideur : la technique ne fait pas gagner la guerre.

Dans une préface **d'ouvrage**, Hubert Védrine souligne que « la guerre que mène l'Occident depuis la fin de la Guerre froide constitue une matrice précieuse pour identifier les tendances des sociétés ultradéveloppées, sociétés paradoxales où se mêlent et se contredisent technologisme béat et appauvrissement éthique. »¹¹⁴

Pourtant, la définition et le caractère **profondément humain de ce qu'est la guerre** ne change pas, « acte de violence dont l'objectif est

¹¹⁴ Caroline Galactéros-Luchtenberg, *Manières du monde, manières de guerre*, Nuvis-Phebe Editions, 2013.

de contraindre l'adversaire à exécuter notre volonté. »¹¹⁵

Elle engage donc à rencontrer des situations de **danger, d'incertitude et de friction** que ne pourra résoudre la technique car ces champs **d'affrontement sont par nature subjectifs**, non modélisable.

« L'art de la guerre s'applique à des forces vivantes, à des forces morales. Il ne peut donc jamais prétendre à la certitude »¹¹⁶.

La technique peut jouer un rôle dans cette levée **de l'incertitude** mais elle ne pourra soulever totalement le brouillard de la guerre. Il y a toujours ce substrat anthropologique (volonté, irrationalité, etc.) et cette contingence de la nature (conditions du milieu, météorologie, etc.).

Sous le seul **prisme de l'efficacité**, la technique entraîne le défaut de vouloir tout maîtriser (**sentiment d'hyperpuissance**), or la rationalité de la technique se heurte ici à l'irrationalité réelle ou voulue de l'adversaire.

La guerre se trouve ainsi déshumanisée et l'on finit par nier la distance créée par la technique, son impact sur la personne humaine (comment vit-il cette distance ? comment va-t-il la gérer ?) et son agir moral se voit amoindri.

A ce stade, **c'est la critique actuelle du « remote warfare »** anglo-saxon, évoquée plus haut, qui fait tendre à une guerre prétendument « zéro

¹¹⁵ *De la guerre*, Carl Von Clausewitz, Ivrea, 1989.

¹¹⁶ *Ibid.*

mort », permise par un emploi massif des drones depuis le continent américain. Acceptable du point de vue politique comme de l'opinion publique certes, mais qu'en est-il du point de vue de l'adversaire ?

« **L'absence de prise de risque nécessite donc de réfléchir sur le terrain de la victoire et donc de la définition de la guerre.** »¹¹⁷

Comment l'ennemi réagit-il à ce duel de volonté, lorsqu'il voit une mise à distance telle que nos combattants ne prennent plus de risque, la distance l'ayant définitivement gommée ? Lit-il cela de la même façon que nous, comme un mode d'action redoutable ou y voit-il bien au contraire une forme de faiblesse ?

D'ores et déjà, cette forme de guerre est dénoncée comme une lâcheté par les djihadistes, l'asymétrie des forces et des techniques trouvant un débouché dans l'asymétrie des valeurs. L'ennemi réagit en justifiant ses propres modes d'actions.

De la même façon, quelles frontières, quelles limites définira-t-il de son côté lorsque n'importe quand, de n'importe quel endroit, même depuis le territoire national, la mort peut être donnée à distance ?

En ne privilégiant qu'une lecture au prisme de l'efficacité et de la haute technologie sans vouloir peser les conséquences sur le duel des volontés, le décideur risque de favoriser la

¹¹⁷ Entretien téléphonique avec les Colonels Paupy, Espitalier et Kessler-Rachel, le 15 décembre 2020.

montée aux extrêmes qu'il ne voulait pas et d'oublier « qu'en dernier ressort, la décision est d'ordre moral. »¹¹⁸

On le voit, la responsabilité est majeure pour le décideur politique. Le choix de la haute technologie ne peut faire gagner la guerre¹¹⁹, et il doit être mesuré à l'aune de l'adversaire. Dans le cas contraire, « à vouloir faire la guerre par **procuration, c'est-à-dire en la confiant à la technologie [...] et en effectuant des frappes sur de lointains théâtres d'opérations, on force l'ennemi à inventer des modes d'action asymétriques capables de nous toucher. L'ennemi n'est plus de facto le pilote [...] mais la population qui se concentre dans les salles de spectacle** ». ¹²⁰

La mort à distance, celle du « *remote warfare* », sans vouloir « le paiement en espèces »¹²¹, conduit ainsi à terme à « brouiller la distinction entre paix et guerre. [...] **On peut assister à un soupçon généralisé, menant à un état de guerre de tous contre tous** »¹²².

¹¹⁸ De Gaulle, *le fil de l'épée*, 1932.

¹¹⁹ Vincent Desportes, *La victoire de haute intensité est bien plus qu'une victoire de haute technologie*, Dossier du G2S n°26, Theatrum Belli (blog), <https://theatrum-belli.com/la-victoire-de-haute-intensite-est-bien-plus-quune-victoire-de-haute-technologie-dossier-du-g2s-n26/>.

¹²⁰ Legrier, *Si tu veux la paix, prépare la guerre!*, *op. cit.*, p. 107.

¹²¹ René Girard, *Achever Clausewitz*, 2007.

¹²² Gilles Andréani et Pierre Hassner, *Justifier la guerre ?*, Presses de Sciences Po, 2^{ème} éd., 2013, p. 473.

Ici, le distinguo doit être posé entre le raid **d'avions de combat, qui décollent** de France, visible démonstration de force où les pilotes prennent des risques physiques au-dessus du territoire hostile, une frappe conduite par un équipage de drone déployé à Niamey et une frappe conduite par un drone, en toute discrétion depuis le territoire national.

Dans le premier **cas, l'action de guerre est réalisée par le franchissement physique d'une** frontière et reste limitée par la visibilité du raid en question et les contraintes de carburant inhérentes aux avions. Dans le deuxième, **l'équipage est déployé de façon visible et pour** une durée limitée en opération extérieure sur un théâtre dont il subit les contraintes et les risques. Dans le dernier, **l'action peut être** réalisée de façon permanente et insidieuse, à **n'importe quel moment et n'importe où** puisque les drones peuvent se relayer indéfiniment au-dessus du territoire concerné. Pour ce dernier **cas, l'équipage rentre chez lui dans sa famille à** la fin de la mission sans aucune transition.

Ainsi, la facilité **d'un** emploi de la force à distance pour les drones peut amener à ne plus se fixer de limites et le décideur bascule alors insidieusement vers le statut de guerre perpétuelle. **L'exemple américain des** assassinats ciblés de la CIA par des drones est ici illustratif de ce dépassement des limites.

Est-ce à dire **qu'il faut s'engager dans** l'affrontement en prenant des risques? La

réponse ne peut être binaire, elle est plus complexe.

Dans cet emploi spécifique de moyens à distance (frappes aériennes ici), le décideur porte ainsi une double responsabilité :

- Celle liée à la conduite de la guerre comme affrontement des volontés ;
- Celle liée à l'**autorité** du politique sur le militaire qui va donner la mort et doit donc être accompagné.

D'abord, responsabilité politique d'appliquer un « concept de guerre limitée »¹²³. L'approche temporelle doit être réaliste, les buts clairs sans viser une sorte d'absolu ni une diabolisation de l'adversaire telle que l'expression « l'axe du Mal »¹²⁴ nous a habitué. Ainsi, les conditions d'emploi de la force n'entraîneront pas une montée aux extrêmes, telles que peut être ressenti le « *remote warfare* » aujourd'hui. « Pour fonctionner les opérations de stabilisation s'appuyant sur des doctrines irrégulières ne peuvent faire l'économie d'un *cadre politique réaliste et limité temporellement*. Ce cadre doit avoir pour objectif non la punition d'adversaires réduits à la condition de criminels, mais plutôt le retour à un *nouvel équilibre instable* des forces politiques internes au pays considéré, qui soit à

¹²³ Legrier, *Si tu veux la paix, prépare la guerre!*, op. cit, p. 72.

¹²⁴ Termes employés par le président G.W.Bush lors du discours sur l'état de l'Union le 29 janvier 2002 suite aux attentats du 11 septembre 2001.

l'avantage provisoire des intérêts de la puissance engagée. »¹²⁵

Le moindre mal doit être recherché, quitte à prendre des risques qui signent notre volonté et notre détermination.

Ensuite, responsabilité vis-à-vis des combattants, car « le partage du risque et de la responsabilité est au cœur de la relation entre le politique et le soldat »¹²⁶, particulièrement quand il s'agit de donner la mort et donc d'engager son être.

En effet, « le soldat a aussi besoin de connaître et d'intérioriser le sens ultime de sa mission, souvent trop peu défini par l'ordonnateur politique »¹²⁷.

Le décideur, par les choix qu'il pose à l'échelon stratégique engage le combattant à distance, qui reste tributaire des conditions de vie qui lui sont imposées, qui peuvent impacter profondément le sens de son action et l'acceptation psychologique et morale du combat.

Liddell Hart souligne à cet égard l'importance d'une certaine éthique de la guerre: « Une bonne cause est une épée aussi bien qu'une armure. Et l'attitude chevaleresque peut constituer l'une des armes les plus efficaces

¹²⁵ Martin Motte, *La mesure de la force - Traité de stratégie de l'École de guerre*, Editions Tallandier, 2018. Nous soulignons les aspects démonstratifs de la citation.

¹²⁶ Malaussène, *Une guerre juste ?*, op. cit., p. 186.

¹²⁷ *Ibid.*, p. 188.

pour affaiblir la volonté de résistance adverse, **aussi bien qu'un moyen pour** accroître nos forces morales ». Et si cette attitude chevaleresque correspondait à une vision plus humaine de la guerre en déployant en opérations les équipages (notamment drone) qui combattent à distance ?

Ainsi, une expression politique du combat à distance français serait le choix assumé de ne pas engager le feu *depuis ni sur* le territoire national de façon régulière. **Il n'y aurait donc pas** de « *remote warfare* », dans le sens où seules certaines missions de frappes de drones (sur la typologie du raid Hamilton) pourraient être **lancées au vu de l'importance stratégique de la** cible. A ce stade, ce type de mission relèverait **alors de l'exception stratégique** dont la décision appartiendrait au seul niveau politique. Pour le reste, la règle serait de déployer les équipages pour illustrer la volonté politique de remporter la victoire.

A titre d'exemple, les équipages conduisant les missions au-dessus du Mali dans le cadre de **l'opération Barkhane continueraient d'être** ainsi déployés, car ils font régulièrement usage de la force et permettent **l'affichage d'une** volonté politique, tant du point de vue de nos alliés que de celui de nos adversaires.

Nous verrons par la suite quel impact a ce choix politique sur le combattant à distance et **comment l'écrasement des niveaux introduit** dans la conscience de l'équipage des

interrogations sur la légitimité de la guerre **lorsqu'il donne la mort à distance.**

- c. Donner la mort à distance, quelles implications pour le combattant entre partage de la responsabilité morale et recherche de sens ?

Après avoir défini les aspects politiques et **stratégiques qu'impliquent la mort à distance**, il **est nécessaire d'étudier son impact**, tant du point de vue du chef opératif **qui l'ordonne**, que de celui qui va la donner réellement.

L'impact du temps

La gestion du temps est ici primordiale, la technique a accéléré de façon prodigieuse le tempo opérationnel, **notamment avec l'arrivée** des drones, expression ultime de la mort à distance.

« **L'occupation du ciel en permanence, couplée** à une mise en réseau des capteurs et des **effecteurs, permet d'avoir une pleine** connaissance situationnelle, une vision totale du champ de bataille et une image commune de la situation opérationnelle ; elle offre une maîtrise, au niveau tactique et opératif, du temps long,

permettant **d'agir** sur le temps court en captant **l'instant fugace.** »¹²⁸

La technique provoque ainsi un double phénomène inversé, à la fois une contraction du **temps (accélération du cycle d'engagement et de la frappe)** et, en même temps, une dilatation de celui-ci, via des analyses de comportement sur le temps long¹²⁹.

Avec l'emploi de la vidéo en temps réel, la mort est vue en direct, sur grand écran dans des salles de guerre où les plus hautes autorités politiques sont présentes (*War Room* de la Maison Blanche lors de la neutralisation de Ben Laden, tirs en autonome du Reaper français au Sahel et retransmis à la fois à N'Djamena et à Lyon Mont-Verdun, etc.).

Cet écrasement des niveaux produit des effets néfastes, à la fois sur le commandement qui ordonne, comme sur le combattant qui exécute et donne la mort à distance. Le chef militaire est plongé dans une immédiateté qui nuit à la prise de décision et au recul. Il lui donne « **l'illusion de la certitude** en masquant la complexité de la situation réelle sur le terrain. »¹³⁰

L'amiral Castex le soulignait déjà : « avant on avait le temps de réfléchir, d'ordonner ; à

¹²⁸ Grégory Boucherin et Christophe Pajon, *L'ère du temps. Puissance aérienne et quatrième dimension : éléments d'une chronostratégie*, Revue Stratégique 2013, n° 102, p. 369-394.

¹²⁹ id.

¹³⁰ Collectif sous la direction d'Olivier Entraygues, *L'âge du drone*, Le Polémarque, 2017, *op. cit.*, p. 132.

présent, atmosphère trépidante. »¹³¹ La matière virtualisée ne résiste plus, et grâce à la technique, nous avons le sentiment de tout contrôler.

Le chef doit donc se maîtriser pour distinguer ce qui dépend de lui, de ce qui dépend de son subordonné en qui il a confiance. **C'est bien ici le subordonné, qui, correctement éduqué, en bon « artisan » va se confronter avec le réel et en tirer le meilleur mode d'action.**

Une responsabilité morale partagée

Face à l'illusion de maîtrise que procure la technique, la tentation est alors grande de **décider en lieu et place de l'équipage**, reléguant celui-ci **au rôle d'opérateur technique**. On lui retire ainsi la responsabilité et le sens, mais en cela, on le fragilise moralement. Il risquerait de devenir « opérateur de la puissance machinique, [...] homme sans qualité »¹³², tel l'ouvrier décrit par Marx plus haut.

Pourtant, « côtoyer la mort, s'exposer à des blessures, tuer ou blesser d'autres personnes frappent les esprits, attaquent la psyché, inquiètent les âmes »¹³³.

¹³¹ Amiral Raoul Castex, *Théories stratégiques*, tome IV, Éditions maritimes, 1929-1935.

¹³² Moricot et Dubey, *Dans la peau d'un pilote de chasse*, op. cit., p. 128.

¹³³ 13^{ème} rapport thématique du Haut Comité d'évaluation de la condition militaire, *La mort, la blessure, la maladie*, 2019.

La distance entraîne alors une responsabilité morale accrue pour assumer cette inquiétude, en une sorte de mesure compensatoire à **l'absence/faiblesse** des risques pris. Inconsciemment, **l'erreur est proscrite chez l'équipage** qui tue à distance (ici, à la fois l'équipage de drone comme **celui d'un chasseur** bombardant dans des conflits asymétriques). **Face à l'incertitude**, il ne se sent pas le droit à **l'erreur, c'est sa façon d'exprimer une prise de risque** et de convoquer les forces morales.

Le courage, pour l'équipage à distance, signifie alors, non pas "se mettre en danger", mais se conduire devant un danger (ici le danger de causer un mal en donnant la mort injustement, de se tromper dans la nature de la cible, etc.) conformément aux exigences de la raison droite¹³⁴. **Si cette pression s'exerce** différemment en fonction des individus, il existe toujours cette peur de « mal faire », qui rejaillira **dans le regard de ses pairs**. **L'acte de donner la mort** est en quelque sorte une heure de vérité face à soi-même où le courage consiste alors à se surmonter.

Ainsi, la distance ne détruit pas le caractère juste, prudent et courageux de l'acte de guerre de **l'équipage** mais elle nécessite un regain de **sens et d'explication**.

Ce **sens de l'action**, sens de la mission, est **d'autant plus** prégnant que la puissance

¹³⁴ Aristote définit la raison droite comme la fonction qui ordonne les actions humaines au bien humain.

aérienne a, plus que d'autres, une portée stratégique : « l'offensive aérienne procure une portée stratégique et politique à l'action aérienne par le fait de pouvoir atteindre facilement des cibles politiques d'une part, et par l'apparente lisibilité qui encourage l'implication du politique dans les choix militaires d'autre part. »¹³⁵

Le caractère juste de l'ouverture du feu à distance sera alors jugé par les équipages à l'aune de la légitimité de l'intervention. Le sens et la légitimité de l'action comme de celle de la guerre menée sont alors évoqués par le combattant au moment où il doit décider de donner la mort.

Ici, le dilemme moral peut alors devenir celui d'une éthique de responsabilité face à une éthique de conviction¹³⁶.

Ainsi, l'obéissance aux ordres (éthique de conviction) n'exonère pas de la réflexion propre et de ses propres responsabilités (éthique de responsabilité).

Ethique de responsabilité quand il va ouvrir le feu et donner la mort, endossant le poids de « la violence physique légitime »¹³⁷ de l'Etat, que lui confère son statut de militaire, mais éthique de conviction sur la justesse de la cause, la légitimité de l'intervention, lequel va lui faire

¹³⁵ Chamagne, *L'art de la guerre aérienne*, op. cit., p. 159.

¹³⁶ Cité dans Max Weber, *Le savant et le politique*.

¹³⁷ *Id.*

commettre un acte exorbitant qui l'engagera profondément dans son être.

Cette légitimité dépasse le cadre du droit international parfois largement mis à mal dans sa définition de la guerre juste.

C'est ce qu'évoque le pape François lorsqu'il rappelle « qu'on tombe facilement dans une interprétation trop large de ce droit éventuel. On veut ainsi justifier indument même des attaques "préventives" ou des actions guerrières qui difficilement n'entraînent pas « des maux et des désordres plus graves que le mal à éliminer »¹³⁸.

Ce poids moral, détaché des contingences du danger et de **la menace physique, est d'autant plus important que la distance au risque est importante.**

Si la gestion du temps est ainsi la nouveauté introduite par la guerre à distance, **l'absence de ségrégation et de frontière entre le temps de paix, de crise et de guerre rejillira sur le combattant à distance.**

Cette pression des opérations, où la mort est donnée à distance, ne doit donc **s'exercer que dans des conditions spécifiques, qui isolent le combattant de sa vie quotidienne familiale.**

Sinon, le mélange temps de paix et de guerre appauvrit les repères spatio-temporelles et

¹³⁸ Pape François, *Lettre encyclique Fratelli tutti*, Vatican, 2020, canon 258, http://www.vatican.va/content/francesco/fr/encyclicals/documents/papa-francesco_20201003_enciclica-fratelli-tutti.html.

diminue l'implication nécessaire au choix ultime de l'ouverture du feu. C'est ce que les équipages avaient constatés lors des essais de vols en *reachback* sur drone Harfang. L'implication dans la mission était plus difficile à obtenir, brouillant les repères entre opération et entraînement. Il est de la responsabilité du chef militaire de **s'assurer des conditions matérielles et morales** permettant aux combattants à distance de faire leur devoir **avec sérénité et la conscience** d'avoir bien agi. La confiance est donc absolument indispensable car elle rassure celui qui donne la mort. **Il n'a plus d'inquiétude quant à la légitimité de son acte** et il sait que le chef lui fait confiance sur la manière dont il agira.

Nous analyserons donc dans la partie suivante les conditions à remplir pour assurer au combattant à distance une organisation qui lui permette, en conscience, de faire son devoir : donner la mort ; puis dans son cursus, une formation à un agir moral dont le chef militaire, à la suite du décideur politique, est garant.

III. Le rôle du chef, assurer les conditions matérielles et la formation morale du combattant à distance.

Face à la distance, « cette asymétrie du risque sacrificiel, protectrice sur le plan physique, peut ainsi devenir une source de fragilisation psychique. »¹³⁹ **L'acte d'autorité qui ordonne de porter la mort est aussi un acte moral. L'autorité qui donne l'ordre de tuer à distance porte donc une responsabilité envers les subordonnés pour les protéger d'eux-mêmes** (troubles psychiques, voire blessure morale) comme de poursuites pénales éventuelles (dommage collatéral, erreur de jugement, etc.).

Ainsi, les risques sur le personnel doivent être appréhendés dans leur totalité (vie en situation de guerre, gestion du retour à la vie familiale, etc.). « De la même manière que le combat intègre tout ce qui entoure le moment du tir, au point de garder son sens indépendamment de la réalité de ce geste, le combat reste étroitement dépendant des conditions qui entourent les missions de guerre »¹⁴⁰. **A titre d'illustration, il s'avère généralement que les opérations extérieures les plus marquantes et les plus riches**

¹³⁹ MC Ariane MICHAUD, *La valeur de l'engagement : l'acceptabilité des pertes humaines dans les conflits, un instrument de puissance*, op. cit., p. 67.

¹⁴⁰ Moricot et Dubey, *Dans la peau d'un pilote de chasse*, op. cit., p. 56.

humainement sont celles où les conditions de vie furent les plus rustiques.¹⁴¹

Ainsi, le **rôle du chef, à l'instar du médecin militaire, n'est-il pas de respecter le principe du « primum non nocere »¹⁴², c'est-à-dire ne pas nuire à ses hommes ?**

- a. La matérialité du combat à distance, entre technophobie et technophilie.

Bornons dans un premier temps le propos afin de circonscrire précisément celui-ci.

La matérialité du combat s'exerce de façon particulière à distance car la singularité militaire que définit le CEMA¹⁴³, **c'est-à-dire l'acte de donner la mort pour une cause qui nous dépasse, y est différente en fonction des situations rencontrées.**

Ainsi, la proximité avec la mort (la donner) sera le socle de la réflexion, cela la limite donc aux seuls aviateurs qui ouvrent le feu. **Ceux qui œuvrent dans des centres de commandement seront écartés car, s'ils sont porteurs de l'autorité du tir, ils ne sont pas les derniers maillons de la chaîne, ceux qui « triggent ».**

¹⁴¹ Entretien avec les colonels Paupy, Espitalier et Kessler-Rachel du 15 décembre 2020 et également expérience personnelle de l'auteur en opération en Afghanistan.

¹⁴² MC. Ariane Michaud, *op. cit.*, p. 69.

¹⁴³ Jean-Pierre Pakula, *Le soldat et la mort. Actes du colloque 2019, ANOPEX.*

Deuxième facteur, le temps. Il faut distinguer entre celui qui ouvre le feu à distance de façon régulière et fréquente sur de longues périodes de temps de celui qui le fait de façon ponctuelle. **Même si l'acte reste « extra-ordinaire », la répétition n'a pas le même impact. Or, la facilité offerte par la distance, comme celle offerte par certains types de vecteurs augmenterait la facilité d'emploi de la force, et donc sa fréquence.**

Il s'agit donc de donner la mort de façon fréquente et régulière à distance et c'est bien ce double paramètre qui en fait sa spécificité et sa nouveauté.

Nous avons étudié en deuxième partie les travers engendrés par la technique. Ils peuvent **s'apparenter à l'opposition** régulière entre science et art pour définir la guerre¹⁴⁴. Le fait anthropologique (**l'art**) ne peut être séparé de **l'efficacité** que la technique (la science) apporte à la guerre.

Ainsi, si la technique favorise la distance, cette distance peut être vue par le combattant sous plusieurs prismes que nous allons étudier ci-après. De cette étude découlera une vision à la française de ce « *remote warfare* », qui définit « une distance plus adaptée au combattant »¹⁴⁵

¹⁴⁴ Motte, *La mesure de la force - Traité de stratégie de l'École de guerre*.

¹⁴⁵ L'USAF comme la RAF opère leurs drones MALE depuis le territoire métropolitain. En revanche, l'US Army a un

et rejoint la vision proposée pour le décideur en deuxième partie.

Distance géographique, déploiement ou *reachback*?

C'est la distance la plus lisible et la plus facile à constater. Au fur et à mesure **on s'éloigne du** champ de bataille, la distanciation augmente, et faciliterait la désinhibition à tuer¹⁴⁶. Cet argument, souvent utilisé pour les drones, a été réfuté par la réalité du travail à distance, qui loin **d'immuniser contre la violence de la guerre**, immerge bien au contraire le combattant. Matérialité diffuse, certes, mais matérialité tout de même. **C'est la distance épistémique déjà** évoquée plus haut : « l'une des plus grandes erreurs concernant les appareils pilotés à distance, **c'est de croire qu'ils permettent de** mettre la mort à distance car nous sommes à des milliers de kilomètres. **C'est l'inverse. Nous sommes trop près.** »¹⁴⁷ La distance dans ce cas, **ne change pas** l'implication du combattant immergé dans sa mission au travers des images et de la radio.

fonctionnement sur le modèle du déploiement. Il y a donc des différences culturelles au sein de l'armée américaine.

¹⁴⁶ Thèse du Lcl Dave Grossman, dans son ouvrage *On Killing*, cité p. 42.

¹⁴⁷ T. Mark McCurley et Kevin Maurer, *Hunter Killer. La guerre des drones par ceux qui la font: La guerre des drones par ceux qui la font*, Média Diffusion, 2015, p. 152.

Mais cela nous amène à un deuxième prisme de la distance.

Distance sociale ou sociologique

« La mission forgera cette communion guerrière. L'équipage ce n'est plus 3 hommes, ils ne sont **qu'un à bord, chacun jouant son rôle jusqu'au bout** et se confiant pour le reste à ses deux équipiers »¹⁴⁸. Ces lignes illustrent **l'importance** de la dimension collective du combat et de son **acmé, l'ouverture du feu**. Ecrites en 1940 par un **des anciens de l'actuelle 33^{ème} escadre** qui arme les drones MQ-9 *Reaper* **de l'armée de l'Air et de l'Espace, elles n'ont pas pris une ride**. L'équipage de drone français, actuellement déployé à Niamey, est co-localisé avec les équipages **d'avions de combat, de patrouille maritime**. Il échange avec les troupes terrestres qui passent par Niamey avant de monter sur Gao et Kidal. Ce maintien du lien **avec la zone d'opération** et le rôle du collectif dans la compréhension de la mission sont essentiels. En effet, si la distance est trop forte, la connexion avec le collectif du théâtre se distend et **c'est l'implication dans la mission** qui en pâtit. « La mixité, sur une même base, avec les autres armées, rend la réalité de la guerre beaucoup plus proche et plus concrète pour les pilotes qui se sentent « protégés » dans

¹⁴⁸ BOUGEROL (Révérend Père Guy), *Ceux qu'on n'a jamais vus*, Arthaud, 1943, p. 24.

leur avion. » ¹⁴⁹ Ces propos, évoqués lors d'un déploiement en Afghanistan, résonnent avec **d'autant plus de forces pour des équipages de drones**, qui vivent le déploiement avec leurs pairs, partageant fatigue, rythme intense des opérations et éloignement familial. Tout cela **soude cette fraternité d'arme, qu'il ne serait pas possible d'atteindre** en temps de paix à la maison, les obligations familiales prenant légitimement le dessus.

La fraternité d'arme, pour être pleinement ressentie, nécessite une présence physique où tous sont unis et tendus vers la mission. Les mots du colonel Ardant du Picq sont toujours **d'actualité** :

« Il est nécessaire alors qu'une organisation **sagement ordonnée, et c'est par là qu'il faut commencer, place d'une manière permanente les mêmes chefs et les mêmes soldats dans les mêmes groupes de combattants, de telle sorte que les chefs et les compagnons de la paix ou des camps soient les chefs et les compagnons de la guerre ; afin que de l'habitude de vivre ensemble, d'obéir aux mêmes chefs, de commander aux mêmes hommes, de partager fatigues et délassements, de concourir entre gens qui s'entendent vite à l'exécution des mouvements et des évolutions guerrières, naissent la confraternité, l'union, le sens du**

¹⁴⁹ Moricot et Dubey, *Dans la peau d'un pilote de chasse*, op. cit., p. 59.

métier, le sentiment palpable, en un mot et **l'intelligence de la solidarité.** »¹⁵⁰

Distance philosophique, *hic et nunc*

Ici et **maintenant.** Toute la difficulté d'une réflexion sur la mort à distance tient dans cette expression latine. Elle soulève le problème de **lieu et de temps de l'action militaire.** L'être humain ne peut être à la fois ici et ailleurs, son rapport au temps est linéaire, il ne peut pas jongler avec des temporalités différentes.

Le combattant doit ainsi pouvoir séparer, ségréger **dans le temps et l'espace, l'activité de paix** de celle de la guerre pour librement et avec sérénité agir dans la guerre.

Emilien Dereclenne, docteur en philosophie et intervenant **lors d'un colloque de l'armée de l'air,** évoque « **l'espace distendu de l'action à distance** »¹⁵¹. Il rejoint en cela le pape François, affirmant que « le temps est supérieur à **l'espace** »¹⁵².

¹⁵⁰ Extraits des œuvres d'Ardant du Picq et de Clausewitz, *Les forces morales*, Inflexions 2007, n° 6, p. 19-25.

¹⁵¹ Colloque de l'armée de l'Air et de l'Espace, *L'espace de la puissance aérienne*, intervention de Mr Dereclenne, docteur en philosophie, *Quelle place pour le militaire dans la transformation technologique, spatiale et générationnelle ?*, 24 novembre 2020.

¹⁵² Pape François, *Exhortation apostolique Evangelii Gaudium*, Libreria Editrice Vaticana, 2013.

C'est d'ailleurs ce que rappelle à sa manière un pilote américain, qui commence son article par l'évocation d'un passage de la Bible soulignant qu'il y a un temps pour tout : « There is a time for everything¹⁵³... ».

La temporalité est un facteur aggravant de la mise à distance, surtout si les frontières entre l'action de combat et le retour à une vie familiale ne sont pas définies. Il est difficilement admissible de passer d'une concentration en phase de tir à la récupération des enfants à l'école moins d'une heure après. Dans un sens ou dans l'autre, « le combattant y sera sans y être »¹⁵⁴.

« Faire la guerre suppose un engagement total », « on ne part pas à la guerre comme on part au bureau ou en voyage d'affaire, et plus la transition est claire plus les choses semblent simples ». « La volonté farouche de défendre ces frontières s'affirme donc comme une nécessité d'autant plus vitale qu'elles protègent le combattant du choc de la guerre, de l'expérience ineffable du chaos, lorsque tout, l'espace d'un instant, menace de s'effondrer. Il s'agit donc bien de toucher le réel, de se frotter à l'altérité en affichant ses vertus viriles, mais surtout de s'aguerrir, s'engager dans un espace

¹⁵³ *Forever Deployed: Why "Combat-To-Dwell" Reform for MQ-9 Crews is Beyond Overdue*, war on the rocks (blog), *op. cit.*.

¹⁵⁴ Entretien avec les colonels déjà cités.

consacré par opposition à l'espace profane de la vie civile »¹⁵⁵.

Cette coupure est aussi nécessaire en sens inverse pour assurer le retour à la vie normale. La création de sas par le service de santé des armées depuis le conflit afghan participe de cette prise en compte de la dimension psychologique du combattant.

Car ancré dans le réel d'un combat où il porte la responsabilité de donner la mort, il ne peut subsister de flou chez le combattant sur la ligne de démarcation entre théâtre de guerre et situation de paix. La mise à distance provoquée par une technologie de plus en plus élaborée doit être corrigée pour apaiser ce dilemme profond du mélange des situations.

Pourtant, les exemples existent, de l'opération Hamilton qui décolle de France aux frappes contre Daesh par les Rafales des Emirats Arabes Unis (EAU). Ces combattants à distance, une fois la mission terminée, rentrent chez eux sans avoir réellement vécu une transition claire du temps et lieu de guerre vers un temps et lieu de paix.

Plusieurs arguments peuvent être opposés à ces situations :

- Le premier est la définition même de la distance dans ce cas, **qui n'est pas la** même que celle vécue sur le territoire national par les équipages de drone. Le risque reste présent, les équipages

¹⁵⁵ Moricot et Dubey, *Dans la peau d'un pilote de chasse*, op. cit., p. 58, p. 76, p. 193.

survolent bien des territoires hostiles, et sont *hic et nunc* dans leurs avions. La transition se fait aussi sur le vol retour, une fois les frappes réalisées, le temps de **transit et l'espace survolé servent** aussi à franchir les frontières entre temps de paix et de guerre. **Ce n'est pas le cas pour l'équipage de drone non déployé, qui n'a** que deux pas à faire pour sortir de sa mission et rentrer chez lui, **l'avion reste en vol**. Il y a ici une dissonance cognitive bien plus marquée puisque le « ici et maintenant » ne correspond pas au le drone qui est à des milliers de kilomètres. **Dans le cas d'un équipage déployé à Niamey, la question se pose sensiblement de la même manière que pour un équipage d'avion de combat. En effet, être déployé pour une durée de quelques mois immerge dans la réalité du théâtre de guerre. L'équipage est présent « ici et maintenant » à l'opération en cours, il va voler sur la même mission à plusieurs reprises en suivant les développements successifs de la mission au travers d'échanges avec les autres équipages déployés ;**

- Le deuxième contre-argument est celui **de la fréquence de l'action de feu**. Ces missions réalisées par l'aviation de chasse sont restées ponctuelles en règle générale (pas tout à fait pour les opérations contre Daesh au décollage

des EAU). Le découpage du temps de vol en créneau, la régularité de ceux-ci dans **le tempo opérationnel d'un équipage de drone, l'avion volant 24h, ne permet pas d'envisager le même scénario ;**

- Le troisième contre-argument est qu'il y a bien eu des interrogations et réactions du commandement, dans le cas des EAU, pour accompagner cette particularité des opérations : confinement sur la base **la veille d'un vol opérationnel, enquête sur le ressenti des pilotes, etc. Signe qu'il ne s'agissait pas d'une situation banale** des opérations mais bien sortant de la normalité.

Il y a ainsi une réelle différence entre décoller ponctuellement depuis le territoire national pour porter la mort à des milliers de km et combattre quotidiennement depuis ce même territoire.

Distance technique

Cette distance procure un sentiment trompeur de puissance. « La machine se distingue de l'outil par le fait qu'elle dispose de l'humain bien plus qu'il ne dispose d'elle. [...] Le processus d'aguerrissement est précisément ce qui permet aux pilotes de faire usage de leur machine **comme d'un outil** »¹⁵⁶. La technique pour la

¹⁵⁶ *Ibid.*, p. 97.

puissance aérienne éloigne et rapproche à la fois du combat et de la mort ; elle éloigne par le vecteur mais elle en rapproche par les capteurs mis en œuvre. Particulièrement vrai pour les **équipages à distance**, il s'agit donc d'humaniser son travail au travers d'une réappropriation de ces 5 sens. Ils reconnectent à la réalité d'un ici géographique, correspondant à celui de la **réalité du théâtre d'opération et de la guerre**. En ce sens, le corps qui subit les conditions de vie en déploiement aide à l'**aguerrissement**. Il ne s'agit pas ici de risques inutiles mais de définir la « bonne distance », qui « semble être celle qui, à la fois rend l'action possible et qui ne déshumanise pas son auteur. »¹⁵⁷

La nécessaire territorialisation des actions militaires (déploiement, présence sur les **théâtres d'opération**) semble indispensable pour donner du sens et pour séparer le temps de la guerre de celui de la paix. Elle permet d'être et durer, et se présente comme une limite face au « tout technique ». **L'absence de prise en compte** de ce besoin a des conséquences humaines, déjà mesurées chez nos alliés américains (stress, *burn-out*, surcharge de travail, etc.), et ne devraient pas être mises sous le boisseau.

Cependant, il ne faut pas non plus tomber dans une technophobie qui **briderait l'action militaire**. C'est la raison pour laquelle une

¹⁵⁷ *Ibid.*, p. 94.

définition à la française du « combat à distance » peut être proposée.

L'approche française concernant l'emploi des drones MALE serait ainsi basée sur la règle du déploiement pour toute action de feu régulière et fréquente. Seules certaines exceptions pourraient être faites de deux manières :

- Une mission, stratégique et ponctuelle, ordonnée par le niveau politique et **nécessitant l'ouverture du feu** ;
- Des missions de surveillance sans armement, réalisées là aussi ponctuellement (les raisons de les conserver à basse fréquence sont ici plutôt organiques et ne seront pas développées).

A cette mission stratégique, il convient cependant de développer un point bien particulier, celui de la relation de confiance absolument nécessaire. En effet, les éléments de stabilité (déploiement, relations inter-unités, visite régulière des autorités sur le théâtre) ne sont plus rassemblés, voire sont absents, sur le territoire national. **Le lien entre l'auteur de la décision et l'acteur se distend.** Or la moralité de l'action engage les deux, **l'auteur comme l'acteur.** Aussi, la décision de tir peut être très mal vécue, avec un faible niveau d'information donné à l'équipage au vu de la sensibilité de la mission, et une autorité ressentie comme une coercition **plutôt qu'une relation de confiance.** Nous serions alors loin du « j'obéis d'amitié », dont le Général Frère, **commandant l'école**

spéciale militaire, avait fait sa devise, et cela empêcherait **l'équipage de pouvoir juger en conscience et liberté de la moralité de son agir.**

L'articulation de la chaîne de commandement Air avec cette unicité de commandement en est une des garanties. Il est également essentiel de **préciser au maximum l'ensemble des données de la mission pour donner du sens à la mission et éviter les cas de conscience face à l'ouverture du feu. A titre d'exemple, si la PID¹⁵⁸ a été réalisée par d'autres voies, il est intéressant de donner rapidement le contexte qui a entraîné le classement ennemi de la cible.**

Il est donc de la responsabilité du décideur (**qu'il soit politique, de la DGSE, ou issu des opérations spéciales**) de tout faire pour obtenir une adhésion et une **implication de l'acteur.** Cette adhésion entraîne le consentement moral à **l'action de feu, qui sera moindre et aura un impact psychologique s'il est fait sous la contrainte.** Tout repose sur le sens à donner à l'action, crucial ici pour contrer l'effet de distanciation du « *remote warfare* ».

L'obligation du chef est donc celle de la confiance, celle de donner le maximum d'éléments permettant au subordonné non pas simplement de réaliser la mission mais aussi d'en comprendre le sens. Le développement d'une relation de confiance et d'information pour que

¹⁵⁸ *Positive Identification*, processus de ciblage qui détermine que la cible est de nature militaire.

le tir soit accepté par l'équipage est essentiel pour préserver celui-ci du risque psychologique. Dans un registre stratégique, c'est aussi l'une des conséquences du fait qu'aucune opération ne se fait autrement qu'avec l'OPCOM du CEMA français. La France ne délègue pas l'emploi de la force à une autre nation, mais c'est aussi une garantie pour le soldat français d'avoir pleine confiance dans les ordres donnés via une chaîne nationale dont la plus haute autorité a été également un jour sur le terrain.

- b. Renforcer la compréhension du sens moral chez ceux qui combattent à distance, une exigence de commandement.

Avant d'aller plus avant dans la réflexion, il semble nécessaire de s'attarder sur la relation entre droit, éthique et morale. En effet, la tendance actuelle est de multiplier les procédures pour évacuer le questionnement moral, le rôle de la conscience et la responsabilité de l'individu en tant qu'être spirituel¹⁵⁹.

Or l'éthique donne des éléments pour déterminer dans une situation singulière et bien réelle, la nature morale de l'acte. A titre d'exemple, pour les équipages, l'application des

¹⁵⁹ Le terme ne doit pas être seulement compris dans un sens religieux, mais de façon élargie à l'acceptation d'une transcendance, reliée à l'existence de la loi naturelle explicitée plus haut.

règles **d'engagement et le respect de la chaîne** de ciblage suffisent-ils à aligner respect du droit et de la morale ? Devons-nous nous contenter de cette éthique ?

Pour la suite du propos, il sera adopté la position commune aux deux ouvrages consultés¹⁶⁰ qui alignent le sens des mots éthique et morale. Cependant, une précision est ajoutée à la compréhension du terme morale. En effet, la morale est souvent vue comme une morale du devoir (**l'impératif catégorique de Kant**) or elle est bien plus que cela. Elle peut être considérée comme « une recherche du bonheur et **l'acquisition des vertus comme le moyen d'atteindre ce but** »¹⁶¹. Nos actes ne doivent pas seulement éviter le mal, mais être tournés vers le bien.

La morale vise donc le bien et le bonheur, son moyen est la vertu que nous étudierons plus loin.

Nous assumons une approche philosophique et métaphysique chrétienne, mais *la formation éthique proposée en dernière partie est laïque et à vocation universelle pour tout combattant.*

Droit et éthique ; légitimité et légalité

¹⁶⁰ Florian Morilhat, *Ethique et puissance aérienne* ; Malaussène, *Une guerre juste ?*

¹⁶¹ Yves Chiron, *Petite histoire de la morale catholique*, La Nef n°331-Décembre 2020.

Ethique et droit sont intimement liés, se nourrissent mutuellement mais ils sont bien distincts et ne doivent pas être confondus. Ainsi, **la légalité d'un acte ou d'un engagement** militaire au regard du droit international est distinct de sa légitimité, bien plus complexe à appréhender, et qui touche au sens moral et à **l'éthique**, tant du point de vue du combattant que de celui du politique. **Ainsi, l'autorisation** par le droit ne coïncide pas forcément avec **ce que s'autorise l'acteur de l'action de guerre**.

Quatre écueils accompagnent cette distinction :

- Le premier touche au terreau culturel qui voit naître le droit. En effet, le droit **français, issu d'une tradition latine, est** imprégné des grands principes judéo-chrétiens (la morale se traduit en droit), tandis que le droit anglo-saxon penche plus du côté du Common Law et règle les conflits¹⁶². Or le droit international humanitaire subit ces deux influences, dont les fondements sont profondément différents. Pour illustrer cela, la légitime défense appliquée **au militaire n'a pas le** même sens en fonction de si vous êtes français ou américain. Dans le métier des armes, cette différence peut être cruciale **au moment de l'usage** de la force. La compréhension américaine est bien plus

¹⁶² Entretien avec les Colonels Espitalier, Paupy et Kessler-Rachel du 15 décembre 2020.

permissive que la française alors **qu'il s'agit pourtant bien des mêmes mots.**

- Le deuxième écueil vient de la conception des règles de comportement dans la guerre, le *jus ad bellum* et *jus in bello*. Tant leurs racines que leurs applications entremêlent éthique et droit de façon très intime. Saint Thomas d'Aquin, dans la *Somme théologique* est l'un des premiers à **s'y risquer** : Comment définir une cause juste ? Et une intention droite ? Le droit ne peut donc ici suffire à engorger la complexité du réel, il édicte des règles, imparfaites, et qui tendent à restreindre les méfaits de la guerre : « les principes et les lois sont nécessaires. Mais ils ne sont pas pour autant des absolus, en **ce sens qu'ils sont incomplets dans leur** confrontation avec le réel, ils ne peuvent envisager ou prévoir la subtilité de chaque situation. »¹⁶³
- **Le troisième écueil est l'identification de** la source du droit, celui-ci ne pouvant être son propre fondement. A titre **d'exemple, la genèse de l'actuel droit** international humanitaire nous rappelle que ce sont des principes universels **d'humanité, traduits en droit,** suite à la guerre de Crimée et grâce au travail **d'Henri Dunant.** Il y a donc bien eu, à cette époque, une traduction en droit de

¹⁶³ Malaussène, *Une guerre juste ?*, op. cit., p. 65.

principes moraux intangibles qui ont paru universels. Ces principes moraux ont donc bien été la source du droit, c'est ce que Saint Thomas d'Aquin a défini comme la loi naturelle, réflexion que reprend Pierre Manent dans son ouvrage éponyme¹⁶⁴. Il est d'ailleurs surprenant de s'attacher aux grands principes du droit international (proportionnalité, discrimination, etc.) à portée universelle et de ne pas reconnaître d'autres constantes universelles par ailleurs lorsqu'il s'agit de définir un corpus éthique.

- Le quatrième écueil fait suite à la judiciarisation de nos sociétés, où « dans des cultures très légalistes, le licite se confond avec le bien. »¹⁶⁵
L'environnement opérationnel actuel baigne dans le droit, à juste raison. Cependant, il peut être facile de se laisser bercer par une simple application des **règles d'engagement, sans vouloir s'engager** personnellement dans un jugement moral de son action. « Le vrai

¹⁶⁴ Pierre Manent, *La loi naturelle et les droits de l'homme: Essai de philosophie pratique*, Presses Universitaires de France, 2018.

¹⁶⁵ Michel Yakovlev, *ROE et tactique : l'honneur au secours de la complexité*, Revue de défense nationale, n° 731 (juin 2010), <https://www.defnat.com/e-RDN/vue-article.php?carticle=5165>.

danger des ROE est de faciliter la démission morale en concentrant la **réflexion du combattant sur l'observation** de la loi, à distinguer de la conformité à ses principes, de nécessité et de proportionnalité. »¹⁶⁶ **Il s'agit donc de** former aux sources des principes. Pour aller au-delà de la règle face à une situation particulière, il faut en avoir une connaissance intime.

Ces quatre écueils brouillent la réflexion et font parfois croire que la réflexion éthique se résume à **l'application rigoureuse du droit** (une sorte **d'impératif hors sol**), que légalité se confond avec légitimité ou **qu'une check-list** ou une matrice de décision suffisent à résoudre la complexité du réel.

Dans un cockpit d'avion de combat ou de drone, **l'équipage emmène avec lui un « decision tree »**, feuille au format A5 qui résume en logigramme la façon dont il devra prendre sa décision pour ouvrir le feu en fonction des règles **d'engagement**. Si cette procédure permet de canaliser la prise de décision, elle ne doit pas en devenir *l'ultima ratio*. « Il serait illusoire de penser que l'on va pouvoir déduire la 'bonne décision' face à une situation particulière, par une sorte d'application automatique d'une batterie de critères. [...] Nul ne peut dicter à la

¹⁶⁶ *Ibid.* Les ROE sont les règles d'engagement, traduction militaire des directives politiques d'emploi de la force.

conscience, de l'extérieur, ce qui est bien et ce qui est mal dans telle ou telle situation. »¹⁶⁷

Nous retiendrons pour la suite du propos qu'il existe bien un fondement moral au droit, la loi naturelle, elle-même tirée de principes philosophiques, métaphysiques et religieux conformes à l'être profond du sujet humain. Cette loi définit des valeurs morales communes et universelles, attachées au principe suivant **intérieur à l'homme**, « il faut faire le bien et éviter le mal »¹⁶⁸, le mal étant ici « l'absence de bien » au sens thomiste. La loi naturelle permet une réflexion morale non confessionnelle utile pour déterminer le sens moral de nos actions. Ainsi, si les règles du *jus in bello* et du *jus ad bellum* sont bien connues par les équipages, aidés des conseillers juridiques (les LEGAD¹⁶⁹), il est nécessaire de renforcer la compréhension du cheminement moral intérieur et du rôle crucial de la conscience **dans la formation d'un jugement éthique** apte à résoudre la complexité du réel.

¹⁶⁷ Malaussène, *Une guerre juste ?*, op. cit., p. 125.

¹⁶⁸ Commission Théologique Internationale, *À la recherche d'une éthique universelle. Nouveau regard sur la loi naturelle*, 2009, http://www.vatican.va/roman_curia/congregations/cfaith/cti_documents/rc_con_cfaith_doc_20090520_legge-naturale_fr.html#top.

¹⁶⁹ LEGal ADvisory, conseiller juridique auprès du commandement, présents à chaque ouverture du feu des équipages pour garantir la conformité avec le droit des conflits armés.

« Vouloir tenir ensemble à la fois la complexité du réel et la nécessité des règles, assumer jusqu'au bout la tension entre le principe et la matière, entre la pensée et l'action : voilà ce qui constitue l'effort toujours inachevé de la préoccupation morale. »¹⁷⁰ Ces propos de François-Xavier Bellamy rejoignent ceux d'Alain Etchegoyen qui précise : « la morale n'a jamais consisté à fournir un prêt-à-agir, elle est depuis toujours une sollicitation de la conscience. »¹⁷¹

Rôle de la conscience dans le jugement moral **d'un acte de guerre**

Peut-être plus qu'ailleurs, le combat à distance nécessite de bien saisir cette réalité qu'est notre conscience, son rôle dans le jugement moral d'un acte, particulièrement celui de donner la mort à distance. En effet, comme évoqué plus haut, la technique brouille la réflexion, elle n'accepte pas la contingence du monde réel puisque, pour elle, tout est mesurable, chiffrable et finalement confortable pour l'agir. La conscience est comme anesthésiée si elle se repose trop sur la technique.

A l'opposé, l'agir moral, c'est l'acceptation de la vulnérabilité. Donc, lorsque le risque physique s'évanouit, il est possible de se poser la question de la légitimité pour le combattant de donner la

¹⁷⁰ Malaussène, *Une guerre juste ?*, op. cit., p. 17.

¹⁷¹ Alain Etchegoyen, *la valse des éthiques*, Agora Pocket 157, 1995, p.223.

mort. Pour le dire plus simplement, la mise à distance de la mort change-t-elle la nature morale de l'acte¹⁷² ?

En cohérence avec les deux premières parties, la **réponse est clairement non. Il n'y a pas de modification de nature et la distance reste bien une circonstance de l'acte de mort.**

Cependant, « **l'art de la guerre** subit de nombreuses modifications en rapport avec le progrès scientifique et industriel, etc. Mais une **chose ne change pas, le cœur de l'homme.** »¹⁷³

Ce qui est en jeu ici, c'est donc le cœur et l'âme du combattant. « Tu ne tueras point », le sixième commandement du Décalogue, **est l'interdit** inconscient ou conscient fondamental de nos sociétés occidentales. Il touche aux principes moraux universels et interroge forcément le **soldat engagé dans l'action de feu**. Des soldats athées **traumatisés par l'action de feu** ont évoqué avoir agi comme Dieu¹⁷⁴. Ces exemples témoignent de la réalité de cette tension intérieure, à la frontière entre psychisme et

¹⁷² Entretien avec Mr Pascal Jacob, professeur de philosophie. Ici, sont repris les définitions de Saint Thomas d'Aquin dans la somme théologique. La nature morale de l'acte est définie par l'*objet* de l'acte, l'*intention* qui régit son exécution et les *conséquences* de celui-ci. Les circonstances ne peuvent altérer la moralité sauf si elles changent sa nature.

¹⁷³ Extraits des œuvres d'Ardant du Picq et de Clausewitz, *Les forces morales*, *op. cit.*

¹⁷⁴ Séminaire sur la base aérienne 709 de Cognac en 2019, témoignage des auteurs du livre, *la densification de l'être*, *op. cit.*

spirituel. Une formation humaine trop légère, qui ne fait pas prendre conscience de ce dilemme, risque de fragiliser sur le long terme le combattant à distance.

Il s'agit donc de préciser la conscience, puis la façon dont elle juge moralement de l'acte de guerre.

Clausewitz parle de « la responsabilité arbitrée par la conscience, instance interne. »¹⁷⁵ Mais **qu'est-ce que la conscience ?**

« La conscience est un acte d'intelligence de la personne qui a pour rôle d'appliquer la connaissance universelle du bien dans une situation déterminée et d'exprimer un jugement sur la juste conduite à choisir ici et maintenant. »¹⁷⁶

Cette définition très complète, adossée à la loi naturelle en tant que connaissance universelle du bien, souligne plusieurs points :

- La conscience applique la connaissance du bien, elle ne la décide pas. Elle doit pouvoir « distinguer le bien et le mal, [...] et cela à la lumière de la loi naturelle »¹⁷⁷, celle-ci ne dépendant pas de celle-là. **Il ne peut donc y avoir d'éthique individualiste** car il y a universalité du bien ;

¹⁷⁵ Extraits des œuvres d'Ardant du Picq et de Clausewitz, *Les forces morales, op. cit.*

¹⁷⁶ Jean-Paul II, *L'enseignement moral de l'Église - Quelques questions fondamentales Lettre encyclique Veritatis splendor*, Tequi, Encycliques, 1993.

¹⁷⁷ *Ibid.*, p. 68.

- La conscience exprime un jugement, mais celui-ci est conditionné par la connaissance personnelle que l'on a du bien, parfois partielle. **Elle n'est donc pas** infaillible, car son jugement est fonction de sa réflexion propre. Ici est introduite la question de la formation de la conscience, apte à éclairer ce jugement et essentielle pour le combattant. « Le degré de maturité et de responsabilité de ses jugements se mesure par une pressante recherche de la vérité, et dans **l'action, par la remise de soi à la conduite** de la conscience »¹⁷⁸ ;
- La conscience se meut dans une situation concrète, plongée dans la réalité. **Il s'agit bien d'une tension entre sa connaissance** du bien (parcellaire) et la réalité en cours. La conscience exerce donc un jugement pratique à l'aune de **grands principes** moraux ;
- La conscience agit, elle applique la connaissance **qu'elle a du bien**, elle a donc un caractère impératif pratique apte à imposer une conduite.

Confrontée à la réalité de situations parfois **complexes, seule l'expérience** personnelle, adossée à une solide formation intérieure, éclaire **l'équipage prêt à ouvrir le feu**. L'erreur est toujours possible, et la formation réside dans la

¹⁷⁸ *Ibid.*, p. 96.

pratique de ce que l'on nomme les vertus du caractère, telles que les définit Aristote dans *l'éthique à Nicomaque*: humilité, magnanimité, justice, maîtrise de soi appelée aussi vertu de force, courage et prudence¹⁷⁹. Cette formation **se structure autour d'une unité de vie, entre « engagement intérieur et les gestes qui l'expriment et le confirment »**¹⁸⁰.

Ici, le débat entre éthique de conviction et éthique de responsabilité¹⁸¹, qui a pu opposer le philosophe Hans Jonas au cardinal Ratzinger, est aussi celui qui concerne les aviateurs, au vu de la sensibilité des frappes à distance, et des dommages provoqués. Nous pensons que la poursuite du bien commun (**pour un soldat, c'est œuvrer au retour de la paix**) permet de tenir une véritable ligne de crête, difficile et exigeante, qui associe ces deux éthiques en les réconciliant. **Cet extrait de réflexion sur la guerre d'Algérie trouve encore aujourd'hui toute son acuité:** « Les chefs qui sont au dur combat de la réalité des faits, se trouvent placés devant leur mission, et devant leur conscience. **L'une et l'autre peuvent paraître parfois s'opposer. En réalité ceci est faux. Car si l'accomplissement de la mission impose de chercher avant tout l'efficacité, la conscience doit, forçant le**

¹⁷⁹ Alexandre Dianine-Havard, *Du tempérament au caractère: comment devenir un leader vertueux*, Le Laurier, 2018.

¹⁸⁰ Jean-Paul II, *L'enseignement moral de l'Église - Quelques questions fondamentales Lettre encyclique Veritatis splendor*.

¹⁸¹ Max Weber, *Le savant et le politique*.

raisonnement et l'imagination, permettre de trouver les limites qu'elle impose. »¹⁸² Faire le choix de l'une au profit de l'autre introduirait un conflit de devoir avec des répercussions sur le combattant et son équilibre intérieur. Il convient donc de dépasser ce débat pour éclairer les consciences au moment de l'ouverture du feu.

« La véritable question éthique n'est pas d'abord de savoir si nous avons le droit de faire ceci ou cela mais de savoir si les actes concrets que nous posons sont bons ou mauvais »¹⁸³.

Le jugement moral de l'acte de guerre

Saint Thomas d'Aquin définit trois critères indissociables pour juger de la moralité d'un acte : « les actes humains sont des actes moraux parce qu'ils expriment la bonté ou la malice de l'homme qui les accomplit »¹⁸⁴. Ces trois critères que nous allons étudier en détails sont l'objet, l'intention et les circonstances qui entourent celui-ci.

L'objet moral

¹⁸² Abbé François Casta, *Le Drame spirituel de l'armée*, Éditions France-Empire, Montrouge, impr. Dalex, 1962, p. 192.

¹⁸³ Pascal Jacob, *La morale chrétienne: carcan ou libération ?*, Desclée de Brouwer, 2015, p. 154.

¹⁸⁴ *Ibid.*, p. 112.

Dans le combat **qu'il soit à distance ou non, l'objet moral correspond à ce que l'équipage fait, c'est-à-dire l'ouverture du feu pour tuer ou détruire.** Si nous nous arrêtons au sens commun donné par le Décalogue dans le « Tu ne tueras point », il est très difficile de poursuivre la **réflexion car l'objet moral de l'acte de guerre est** alors un mal objectif car sans aucune limite ni distingo entre les situations réelles rencontrées. Un deuxième sens est parfois employé, « tu ne commettras pas de meurtre ». Celui-ci est plus évolué car il introduit une différence entre certaines situations, celles où la violence est exercée à titre privé et celle où elle est exercée **par une autorité légitime, ici l'Etat.** Pourtant, **l'exégèse biblique permet d'aller plus loin et de** définir précisément ce sixième commandement de la manière suivante : « Tu ne tueras pas directement un innocent »¹⁸⁵.

Reprenons chacun des termes de cette définition.

Tuer est bien un mal physique (on retire la vie à une personne humaine) mais moralement, **n'importe quel acte de tuer n'est pas forcément** mauvais. Le cas de la légitime défense en est un bon exemple.

Un ennemi n'est pas un innocent, à la condition que notre ennemi commette un mal objectif, tel une attaque sur des innocents, une atteinte au bien commun que représente la paix, etc. Ce point rejoint donc le critère moral de la guerre

¹⁸⁵ Entretien avec un aumônier militaire le 28 janvier 2021.

juste puisque l'ennemi est désigné au travers d'une déclaration de guerre par une autorité légitime¹⁸⁶. La guerre est un mal, mais pas forcément un mal moral car certaines guerres sont dites justes. Il y a donc une profonde imbrication entre le décideur politique, celui qui va déclarer la guerre au nom de critères de la guerre juste et celui qui va la mener et donner la mort sur ordre. **C'est tout l'objet de la relation de confiance et d'obéissance existant entre les deux.** Le combattant doit être profondément imprégné du sens de la mission, du sens de l'engagement politique de façon à pouvoir objectivement définir son ennemi. La décision politique éclaire donc le combattant et celui-ci prend en compte cet éclairage dans le jugement prudentiel de la conscience.

Plus tactiquement, pour le combattant, il va **s'agir de caractériser avec le maximum de certitude l'ennemi pour éviter de tuer un innocent.** Le plus grand soin devra donc être apporté à la déclaration de la PID (*Positive Identification*), qui, bien au-delà d'un aspect juridique, présente donc un aspect hautement moral.

¹⁸⁶ Les trois critères d'une guerre juste suivant St Thomas d'Aquin sont : l'autorité légitime (la puissance publique), l'intention droite (il s'agit de vouloir le bien commun et le rétablissement de la paix en dehors de motifs cachés ou inavoués) et la cause juste.

En cas de doute, il faudra alors appliquer une sorte de *présomption d'innocence* pour éviter une erreur fatale.

Cette définition plus précise permet ainsi **d'englober les actions offensives comme défensives car elles sont au service d'une finalité** bonne, celle de ramener la paix, en tant que « **tranquillité de l'ordre** »¹⁸⁷. Or, ramener la paix est objectivement un bien.

Le dernier terme, « directement », implique la volonté explicite de cibler. A contrario, il peut **donc y avoir dans l'acte de guerre une mort d'innocent de façon « indirecte », c'est l'acte à double effet** traduit en droit des conflits armés par la proportionnalité. Un acte moral peut avoir **parfois un double effet, l'un bon et l'autre mauvais**. Dans ce cas-là, les conditions morales pour poser un tel acte sont les mêmes que pour les autres en ajoutant la question de la proportionnalité. Celle-ci se définit au travers de quatre critères :

- La proximité : **l'effet bon est-il plus proche que l'effet mauvais ?** Par exemple, une bombe qui vient neutraliser un groupe terroriste avec des civils à **quelques centaines de mètres**. L'effet bon est ici la neutralisation du groupe, il **est plus proche en distance de l'effet mauvais**, la possibilité de toucher des innocents ;

¹⁸⁷ Saint Augustin, *De civitate Dei*, Ferdinand Schöningh., 1825.

- La gravité : **l'effet bon est-il supérieur à l'effet mauvais ?** Dans l'exemple ci-dessous du tir sur Tripoli, c'est la question que se pose ce pilote de chasse même s'il n'a pas forcément tous les éléments de réponse. En revanche, le tir sur un chef de guerre responsable de multiples crimes avec la proximité de civils sera mesuré **différemment car l'effet bon (la mort du chef de guerre) pèse plus lourd que les dangers encourus par les civils ;**
- La certitude : **l'effet bon est-il atteint de façon plus certaine que l'effet mauvais ?**
- Est-on tenu à cet effet bon de par son métier ? Pour le combattant, la **neutralisation de l'ennemi est au cœur de son métier**, celui de donner la mort sur ordre. **C'est le sens de la mission et de la responsabilité** partagée avec le décideur politique.

Ainsi, l'objet moral de l'acte de guerre se définit comme la neutralisation d'un ennemi qui représente objectivement un danger, une menace potentielle, pour notre pays¹⁸⁸ ou pour la paix (intervention au Mali par exemple où les groupes armés terroristes déstabilisent un pays qui par conséquent, appelle à l'aide).

¹⁸⁸ De façon directe, il s'agirait du cas de l'invasion, de façon indirecte lorsqu'il s'agit d'atteinte à nos ressortissants ou à des intérêts vitaux.

Le devoir de l'équipage est donc de systématiquement appliquer la force à minima car la guerre reste un mal (pas forcément moral comme vu au-dessus) dont les dommages causés doivent être à tout prix limités. Puis, il doit juger **en fonction des circonstances de l'opportunité** de cette ouverture du feu et **d'une** proportionnalité des munitions utilisées. « Dans la mise en œuvre des moyens, il veillera à ce que ses méthodes conservent un authentique caractère humain et humanisant. »¹⁸⁹ Ici, sera recherché en permanence une diminution des maux physiques causés à chaque ouverture du feu.

Cependant, elle reste également fortement reliée à des objectifs politiques réalistes et atteignables, **tel l'engagement en Libye**, qui a pu poser de réels cas de conscience comme le décrit ce pilote de chasse :

« La mission consistait à détruire une cible de niveau stratégique dans Tripoli. Pour être certain **d'atteindre l'effet militaire**, il était prévu deux bombes délivrées à quelques minutes d'intervalle. L'objectif est validé par le CPCO¹⁹⁰. [...] Procédures de tir, les dialogues sont précis, intenses et l'adrénaline monte d'un cran car la pression est forte. Il ne faut pas rater l'objectif, il est au cœur de Tripoli et nous ne voulons pas avoir sur la conscience des morts civils. Cinq minutes avant l'objectif, feu vert du CPCO, [...]

¹⁸⁹ Casta, *Le Drame spirituel de l'armée*, op. cit., p. 155.

¹⁹⁰ Centre de Planification et de Conduite des Opérations

acquisition visuelle de la cible. [...] une minute avant l'impact prévu, largage de la bombe et illumination laser, explosion, l'objectif est bien atteint. Nous observons des mouvements de personne qui sortent du bâtiment, nous voilà rassurés pour la deuxième passe de tir dans quelques minutes. La deuxième bombe est nécessaire pour que le bâtiment soit détruit et inutilisable par les forces pro-régime. A deux minutes du second tir, on observe cette fois-ci du personnel entrer dans le bâtiment. **L'équipage a toujours le vert CPCO et avec la pression temporelle ouvrira le feu une deuxième fois. Sur une télé 10x10cm, dans un avion qui vole à plus de 600km/h et à une minute d'un tir ordonné, validé par les plus hautes instances stratégiques de la France, le temps n'est plus à la réflexion, sinon il faut changer de métier.**

Au sol, en visionnant le deuxième tir, ajoute cet officier, que faut-il en penser ? Quelle analyse faire des personnels entrant après le premier impact ? Je crois profondément que ces personnels libyens, peut-être des civils ou passants dans la rue, venaient tout simplement tirer des décombres les blessés de la première attaque. **Etait-ce moral d'ouvrir le feu une deuxième fois, qui plus est dans un conflit dont on pouvait s'interroger sur sa légitimité ? La réponse est clairement non, la France n'était pas menacée, ses intérêts directs non plus... »**¹⁹¹

¹⁹¹ Malaussène, *Une guerre juste ?*, op. cit., p. 185-186

Le cas ci-dessus illustre le dilemme entre **l'obéissance vis-à-vis d'une autorité légitime qui a décidé de l'engagement et la justification morale** de son acte pour le combattant en prise avec la réalité.

Ainsi, si cette réflexion sur **l'objet moral de l'acte** de guerre est la même **pour n'importe quel combattant**, elle **l'est d'autant plus** lorsque la distance offre une protection permettant de réellement peser et juger des moyens employés. Il y a ici une exigence morale par surcroît.

Parfois, le temps contraint de l'opération et la brièveté de la fenêtre d'opportunité de tir sont des circonstances qui pourront réduire ce délai **d'analyse et de réflexion**.

L'intention

Ensuite, vient **l'intention de l'acte**. Celle-ci est double, à la fois intérieure (dans quelles dispositions de **l'âme suis-je au moment de l'acte?**) comme extérieure en tant que finalité **ultime de l'acte de guerre (pour un combattant, préserver la paix)**. Il **s'agit d'aligner sa volonté** avec la finalité ultime. Ce qui doit donc être recherché est une unité intérieure de la personne. Ainsi, les motivations intérieures (psychologique et spirituel) doivent évacuer tout esprit de vengeance, tel le cas **d'un appui feu** à des troupes amies subissant des pertes. Toute **tentation d'une course aux honneurs** où le tir est recherché pour la reconnaissance de ses **pairs, d'une médaille, d'un avancement** doit être

combattue. Enfin, la pusillanimité et le manque de **courage face à la décision d'ouverture du feu** doivent être surmontés, le combattant ne peut devenir un Ponce Pilate qui se réfugie derrière des ordres ou des règlements.

L'obéissance sans action de l'intelligence et de la volonté est insuffisante car **elle n'existe** que dans une relation de confiance et de responsabilité partagée. **L'obéissance militaire n'affranchit pas de cette réflexion** individuelle, le jugement du tribunal de Nuremberg à la fin de la seconde guerre mondiale est là pour nous le rappeler : « le procureur général français, François de **Menthon avait compris qu'il devait juger 'un crime contre l'esprit'** »¹⁹². En dernier ressort, **c'est** bien la conscience individuelle qui sera le juge moral **ultime et qui guidera l'action** sur le terrain, même si les limites inférieures **restent présentes** (règles d'engagement, hiérarchie, LEGAD, etc.).

Les circonstances

Les circonstances sont celles **de l'action de feu**. La question à se poser est la suivante : Cela aggrave-t-il **la bonté ou la malignité de l'acte de guerre**? La distance est une circonstance, **comme le sont la composition de l'équipage ou de la patrouille**, les conditions rencontrées au sol et en vol (proximité avec des civils, niveau **d'importance de la cible, temporalité du tir**,

¹⁹² Delpech, *L'ensauvagement, op. cit.*, p. 365.

etc.), le moyen utilisé pour agir (avion de combat, drone, etc.).

« Il faut justement une conscience toujours en **éveil, toujours en travail, s'adaptant sans cesse** aux circonstances, non pas pour les épouser servilement mais pour les dominer afin de les transformer. »¹⁹³ **Le rôle de l'équipage est alors** de sans cesse affiner sa compréhension de la situation. **L'incertitude des circonstances joue** aussi sur le plan du jugement moral car le tempo des opérations peut conduire à précipiter la décision de tir. **C'est** donc ici que la vertu de prudence trouve sa place. « Cette incertitude vient de notre propre difficulté à prendre en compte tous les éléments pour poser un jugement moral »¹⁹⁴.

Pour illustrer ce point, dans le combat à distance, se sachant hors de danger physique, **l'équipage se doit de veiller à peser plus** profondément les tenants et aboutissants de son action pour aboutir à une ouverture du feu proportionnée et mesurée. Courage moral et prudence devront être décuplés. Dans les conflits asymétriques menés actuellement, **lorsqu'un rassemblement ennemi** pour enterrer ses propres morts est observé, quelques heures après une première frappe subie, les circonstances sont-elles adaptées à un deuxième emploi de la force ? **N'existe-t-il pas**

¹⁹³ Gustave Thibon, *La violence au service de la liberté*, op. cit., p. 115.

¹⁹⁴ Jacob, *La morale chrétienne*, op. cit., p. 140.

d'autres possibilités, comme celle de poursuivre le suivi renseignement en restant prêt à frapper si la situation venait à se tendre? Il semble légitime de se poser ce type de question, car ce sont ces interrogations qui affinent le sens moral **du combattant. Certes il a le devoir d'obéir** (éthique de conviction ici) mais aussi le devoir **d'user de son intelligence et de sa liberté individuelle** (éthique de responsabilité). Temporiser la frappe, attendre la fin du rite religieux, faisait partie des options possibles sans atteindre au sens profond de la mission.

« La moralité du comportement ne dépend pas de la seule sincérité de l'intention et de la seule appréciation des motifs, »¹⁹⁵ ce qui fait la dimension morale d'un acte, c'est l'engagement de la volonté, au service d'un bien.

Le processus de décision intérieure, **l'engagement de la volonté**

Après avoir passé l'acte de guerre au filtre des trois critères thomistes, il s'agit de déterminer sa nature morale.

Ainsi, si l'objet est moral par application du « tu ne tueras pas directement un innocent » (la déclaration de *PID* est donc absolument cruciale puisque c'est elle qui lève la présomption d'innocence), que l'intention est droite à la fois dans sa motivation intérieure et dans la finalité poursuivie, sans avoir de circonstances

¹⁹⁵ Jacob, *op. cit.*, p. 159.

aggravantes, alors donner la mort à distance est moral.

Le passage à l'acte va alors se décliner en plusieurs phases, pas forcément chronologiques, qui engagent notre volonté :

- La délibération est la démarche de raison **qui détermine l'ensemble des moyens** possibles pour atteindre la fin visée (la **neutralisation de l'ennemi**). Elle peut se dérouler soit via un dialogue équipage **soit au travers d'une** réflexion intérieure. Pour un aviateur, le panel offert du *show of force* au **choix d'un armement adapté, ou encore l'arrêt de la procédure de tir** permettent cette délibération. A distance, cela peut être également de **s'assurer du maintien du suivi** renseignement de la cible sans frappe pour permettre une capture ou une exploitation ultérieure. Intelligence et expérience sont ici convoquées pour **penser à tous les modes d'action** possibles offerts dans les conditions du moment ;
- Le choix des moyens. **C'est souvent là où** se situent les cas de conscience et les dilemmes. En effet, **face à l'incertitude de** la situation, le doute reste possible sur la nature de la cible (caractérisation de celle-ci comme objectif militaire), etc. **Pour le réduire, l'équipage doit s'appuyer** sur une connaissance et une compréhension de la situation, **fruit d'un**

travail personnel conséquent en amont (us et coutumes des populations survolées, ressorts géopolitiques du conflit, etc.). Au regard des circonstances, il faut alors appliquer la règle de la proportionnalité qui circonscrit les effets mauvais possibles, ceci pouvant parfois conduire à un acte de courage moral de retenir le feu ;

- **Le consentement est à la fois l'expression** de notre volonté et un acte de confiance et de liberté, selon la belle formule du poète William Ernest Henley, « Je suis le maître de mon destin, je suis le capitaine de mon âme. »

Pourtant, « le consentement est devenu **un acte rare**. [...] Ce travers de notre monde moderne tient au fait que **l'exercice de notre jugement se fait peu à peu inutile**. Car pour consentir, il faut juger. »¹⁹⁶ **L'écueil à éviter est le procéduralisme, c'est-à-dire l'équipage qui s'en remet à la check-list, aux règles d'engagement sans vouloir engager sa volonté propre**. Pourtant, si les procédures bornent les limites inférieures à ne **pas franchir, c'est bien le jugement de la conscience qui va peser dans les circonstances la moralité d'une action bien réelle et concrète**. Ainsi, loin **d'une pusillanimité ou d'une éthique de**

¹⁹⁶ *Ibid.*, p. 164.

conviction mal comprise (j'obéis aux ordres), l'équipage trouvera réellement le moyen d'appliquer le bien et d'atteindre le sens de la mission. C'est ce que résume Sun Tzu lorsqu'il évoque : « la conduite que vous tiendrez est celle qui vous eût été prescrite par le Prince s'il avait prévu les circonstances où vous vous trouvez »¹⁹⁷ ;

- La phase d'exécution nous fait agir concrètement. C'est celle de l'ouverture du feu proprement dite. « Il ne suffit pas de faire des œuvres bonnes, mais il faut les faire bien. »¹⁹⁸ L'attention portée à l'exécution de la passe de tir, l'axe de tir qui évite le survol d'habitations civiles, la réflexion sur ce que les militaires appellent les cas non conformes (*what if* pour les aviateurs), la rigueur professionnelle malgré la pression temporelle parfois forte, afin d'éviter une erreur circonscrivent l'incertitude sans la supprimer.

« C'est dans l'exécution de l'acte que nous sommes dans une société de plus en plus technologique qui nous presse de s'en remettre à elle, nous donnant l'illusion de pouvoir échapper ainsi aux

¹⁹⁷ Benoît Durieux, *Obéissance, désobéissance militaires et démocratie*, Pouvoirs n° 155, 4 décembre 2015, p. 137-148.

¹⁹⁸ Jean-Paul II, *L'enseignement moral de l'Église*, *op. cit.*, p. 125.

incertitudes de l'agir moral. La technique est une manière d'exécuter nos actes qui présentent souvent à nos yeux un triple avantage. [...]

Le premier c'est qu'elle semble nous garantir la réussite mais c'est illusoire car il y a deux choses que nous ne pouvons supprimer :

- o La matière, dans un monde matériel et non purement **mathématique**, l'agir ne peut se résoudre à une méthode infaillible ;
- o La liberté, celle que rencontre le conseil que nous donnons à **quelqu'un**.

Le deuxième avantage c'est que la réussite technique est apparente, manifeste aux yeux de tous. Le progrès moral est souvent beaucoup plus caché. [...]

Le troisième c'est qu'une démarche technique fait passer au second plan la question de notre responsabilité. La mise en place de procédures rigides qui **tiennent lieu de protocoles d'action** paraissent rendre superflu le questionnement éthique. Le droit, au lieu d'**encadrer une action qui doit s'exercer** avec prudence, peut ainsi chercher à **piloter l'action de telle sorte que les aléas** dus au choix, à la liberté, disparaissent. On pourrait y voir une rationalisation

alors qu'il s'agit d'une déshumanisation. »¹⁹⁹

Enfin, il semble nécessaire pour être complet, malgré la gravité du sujet, d'aborder le thème de la joie. Le Maréchal Lyautey avait pour devise, « la joie de l'âme est dans l'action. »²⁰⁰ Est-il possible que cela puisse concerner l'action de guerre, celle de tuer à distance ?

La réponse est oui, si et seulement si l'action avait bien pour but et finalité de faire le bien, de préserver le bien commun que représente la paix. « Trop souvent on néglige le fait que faire le bien doit aussi faire du bien »²⁰¹.

Il ne s'agit bien évidemment pas d'un plaisir malsain, qui se complait dans un esprit vengeur, mais bien plus la joie du devoir accompli, l'aboutissement d'une vocation militaire, du sens donné à une vie de service, où l'équipage sait avoir agi conformément à sa conscience et aux lois de la guerre. Protéger des troupes amies grâce à un tir de neutralisation, ouvrir le feu sur un individu recherché pour de multiples exactions et dont on sait qu'il n'y a pas d'autres solutions en l'état actuel de la situation. Ces actions procurent à l'équipage, une fois la mission accomplie, une joie partagée, celle d'avoir correctement remplie les devoirs de sa charge, en vue d'un bien, si imparfait soit-il.

¹⁹⁹ Jacob, *La morale chrétienne*, op. cit., p. 165.

²⁰⁰ William Shakespeare, *Troilus and Cressida*, Acte I, scène II.

²⁰¹ Jacob, *La morale chrétienne*, op. cit., p. 166.

Une nécessaire compréhension de
l'anthropologie

Avant d'approfondir l'anthropologie, il est nécessaire de revenir à la définition de la guerre donnée par Clausewitz :

« La guerre [...] est aussi, dans ses manifestations globales, par rapport aux tendances qui y prédominent, une étonnante trinité, composée d'abord de la violence originelle de son élément, la haine et l'hostilité, qu'il faut considérer comme une impulsion naturelle aveugle ; ensuite du jeu des probabilités et du hasard qui en font une libre activité de l'âme ; enfin de la nature subordonnée d'un instrument de la politique, par quoi elle ressortit à l'entendement pur. »²⁰²

Il évoque ici le phénomène de la guerre comme proprement humain, puisque c'est un lieu et un temps traversés par les passions naturelles (l'instinct), où les ressorts de l'âme sont mis à nu et la raison mise à contribution (l'entendement). Nous sommes bien en présence de cette conception ternaire de l'être humain, corps-esprit et âme, point de départ de la réflexion de Clausewitz sur la guerre.

Dans la réflexion morale qui nous occupe, « la personne, [...] dans l'unité de l'âme et du corps est le sujet de ses actes moraux. »²⁰³ Il semble nécessaire de se réapproprier cette approche philosophique de ce qu'est l'homme, en

²⁰² Carl von Clausewitz, *De la guerre*.

²⁰³ Jean-Paul II, *L'enseignement moral de l'Église*, op. cit., p. 79.

acceptant ses 3 dimensions. « Il s'agit de développer un sens complet de l'être humain (champ de l'anthropologie): corps-esprit-âme. »²⁰⁴

Ainsi, c'est bien tout l'être qui porte la mort et accepte de risquer sa vie (au sens physique, psychique et spirituel). Comme vu en deuxième partie, la technique grossit et grandit notre corps, elle le prolonge telle une prothèse. Cela entraîne **pour l'homme, l'obligation** de déployer de nouvelles énergies spirituelles et morales, un **supplément d'âme**, pour être à la hauteur de ce nouveau corps « augmenté ».

Pour celui qui combat à distance, l'exposition de soi n'est pas physique, mais elle s'exprime au travers des deux autres dimensions. Donner la mort à distance, c'est donc s'exposer à la blessure psychique et à la potentielle « mort de l'âme »²⁰⁵. La blessure psychique est souvent reliée au syndrome post-traumatique²⁰⁶, la mort

²⁰⁴ Chaput et al., *La densification de l'être*, op. cit., p. 139.

²⁰⁵ « La blessure morale est un syndrome caractérisé par des symptômes de conflit intérieur psychologique et religieux ou spirituel », explique le Dr Harold Koenig, professeur de psychiatrie et de sciences du comportement à l'université Duke (États-Unis), dans le numéro de février 2018 du *Journal of Religion & Health*.

²⁰⁶ L'état de stress post traumatique (ESPT) résulte de l'exposition de l'individu à un événement traumatique qui donne lieu à un sentiment de peur intense, d'horreur ou d'impuissance, et comportera, le plus souvent après une période de latence, plusieurs symptômes psychiques s'inscrivant dans la durée. L'état de stress aigu, lui est une

de l'âme s'apparente plus à une blessure morale qui viole les valeurs personnelles fondamentales du bien et du mal.

Dans une société où le spirituel a disparu, l'homme peut être alors profondément désespéré: « c'est une manière froide de donner la mort, mais il y a une dimension humaine. La gravité de mon acte me bouleversait. Pire encore, j'avais arraché des créatures de Dieu à son monde. Quel péché plus grave aurais-je pu commettre ? »²⁰⁷

Malgré la distance, le corps est aussi partie prenante de l'action pour les équipages de drone, car « l'apprentissage consiste en une économie du corps. [...] Il est aussi celui du corps qui apprend à supporter d'être malmené. »²⁰⁸ La gestion de la fatigue, les longues heures de veille les yeux collés aux écrans, l'ennui qui guette, sont autant de paramètres bien physiques que l'équipage affronte et doit dompter. L'aguerrissement physique et une saine hygiène de vie sont donc tout aussi essentiels pour appréhender les aléas des opérations. L'importance de la dimension intellectuelle du travail ne doit pas être négligée, la machine reste

manifestation psychique s'exprimant dans la suite immédiate de l'événement traumatique.

²⁰⁷ McCurley et Maurer, *Hunter Killer. La guerre des drones par ceux qui la font*, op. cit., p. 153.

²⁰⁸ Moricot et Dubey, *Dans la peau d'un pilote de chasse*, op. cit., p. 107.

« très sensible à des niveaux très fins d'engagement corporel »²⁰⁹. Pour la maîtriser, de longues heures de travail et d'étude sont nécessaires, tout en apprenant la finalité de la mission qui sera d'ouvrir le feu dans les meilleures conditions.

Ainsi, les sens vivent l'instant présent même à distance, et la vue, l'ouïe, le toucher du manche, immergent le combattant dans la réalité du combat : « le corps malgré la distance spatiale qui le sépare de la réalité observée et la médiation du dispositif technique de visualisation, n'est pas à proprement parler absent ou séparé de cette réalité. Il y participe sur la base d'une temporalité qui leur est commune. »²¹⁰

L'acte de combat est donc vécu par le corps, par l'âme (le psychisme ici) et par l'esprit, domaine du spirituel, qui donne sens au questionnement de la mort donnée. Questionnement si bien illustré par les propos de ce pilote de chasse allemand préservant la vie d'un équipage de bombardier B-17 : « Savoir aussi quand l'heure est venue de répondre à une voix toute puissante, un appel 'venu d'en haut'. [...] Je ne veux pas de cette victoire, je ne veux pas de ce poids sur ma conscience jusqu'à la fin de mes jours. »²¹¹

²⁰⁹ *Ibid.*, p. 108.

²¹⁰ *Ibid.*, p. 152.

²¹¹ Makos et Alexander, *A Higher Call*, *op. cit.*, p. 198.

- c. Vers une formation tridimensionnelle spécifique aux aviateurs, proposition d'action.

Chaque soldat vit la singularité militaire, qui « est **d'accepter** cette très grande dureté dans **l'obligation** de donner la mort »²¹² **et d'en** supporter les conséquences, pouvant aller **jusqu'au sacrifice suprême tel que défini dans le statut général des militaires en son article premier**²¹³.

Les aviateurs qui combattent à distance, en **fonction des avions qu'ils mettent en œuvre**, vivent de façon particulière cette singularité. Elle oblige à un surplus éthique, comme nous **l'avons vu**, face à cette responsabilité lourde de sens du verbe tuer. Formation morale fine qui doit dépasser le cadre des savoirs techniques et **corporels très exigeants de l'aviation militaire** pour entrer de plein pied dans une **compréhension des ressorts de l'âme humaine**. Sans cela, nos subordonnés peuvent être démunis face aux questions existentielles que **posent l'ouverture du feu**, laissant potentiellement la place à la souffrance ou à des comportements déviants dans la vie quotidienne.

²¹² Bodet, *Le soldat et la mort, op. cit.*, p. 20.

²¹³ Loi n° 2005-270 du 24 mars 2005 portant statut général des militaires (1), 2005, 270 §, Article I : "L'état militaire exige en toute circonstance esprit de sacrifice, pouvant aller jusqu'au sacrifice suprême".

« Comme le proclamait Foch au plus fort de la Grande Guerre: 'La technique, c'est l'affaire des états-majors; le chef de corps, lui, doit fournir l'âme et le moral!' »²¹⁴.

Pour le chef aviateur, il s'agit donc d'éveiller les consciences, de pratiquer et faire pratiquer au quotidien les vertus guerrières, afin d'acquérir ce surplus éthique exigé par le combat à distance.

« C'est-à-dire qu'à l'heure de l'urgence, la réponse à l'extrême complexité du problème posé réside dans notre fond propre. Encore faut-il l'avoir nourri, notamment par la formation, pour que dans ces instants extraordinairement difficiles, quasiment d'instinct, non seulement on soit le plus fort, mais en même temps on soit un homme. »²¹⁵

Ainsi, à l'heure de l'ouverture du feu, confronté à l'incertitude et au doute, l'équipage, et par extension tout aviateur en situation de donner la mort, saura que « la valeur, la profondeur et la durée de son action seront conditionnées par la qualité de son comportement moral et spirituel. Réciproquement, la qualité de son action influera non seulement sur son propre

²¹⁴ Bruno Dary, Les forces morales au cœur des forces armées, *Inflexions* 2007, n° 7, p. 173-186.

²¹⁵ Jean-Luc Cotard, *Compte rendu de lectures-Pour une éthique du métier des armes*, Bachelet, *Inflexions* 2007, n° 5, p. 233-241.

consentement moral et spirituel mais sur celui de ses hommes. »²¹⁶

Voyons maintenant comment et par quels outils nous pouvons arriver à gagner en densité et en épaisseur moral.

Le chef comme éducateur **et garant de l'éthique**

Malgré un engagement intense depuis plus de trente ans sur les différents théâtres **d'opération, où de nombreuses missions offensives avec ouverture du feu sont conduites, l'armée de l'Air et de l'Espace n'a pas de corpus éthique spécifique.** Pourtant, il semble essentiel de tirer les leçons de nos engagements à tous les niveaux. « Trop souvent, le RETEX²¹⁷ se limite à une analyse technique des faits et néglige leur aspect psychologique. »²¹⁸ Nous ajouterions aussi une dimension métaphysique, un jugement **moral de l'action, pour un processus RETEX** se voulant complet.

Sens moral

« Le moment de l'action, celui du tir, reste un temps qui ne laisse pas de place pour une pensée morale. [...] La bonne distance semble être celle qui à la fois rend l'action possible et ne déshumanise pas son auteur, tension

²¹⁶ Casta, *Le Drame spirituel de l'armée, op. cit.*, p. 167.

²¹⁷ RETour d'Expérience.

²¹⁸ Chaput et al., *La densification de l'être, op. cit.*, p. 133.

permanente que chacun doit apprendre à gérer. C'est aussi, et peut-être surtout, à cela que doit se consacrer **l'institution** qui fabrique des équipages de combat aérien. »²¹⁹

L'acquisition du sens moral, des exigences de la conscience est certes du ressort du chef, mais il a besoin pour cela d'être aidé par l'institution.

Un chemin de formation morale et éthique devrait être créé, à la fois chronologique durant toute la carrière et thématique sur les champs philosophiques et moraux. Insistant sur le rôle de la conscience tel que développé au-dessus, rappelant la différence entre éthique et droit, proposant une véritable nourriture intellectuelle pour se bâtir un socle de réflexion philosophique, il « concernera le sens de la vie (avec en creux celui de la mort), la notion de vérité et de mensonge, celle de la certitude et **de l'incertitude, de la foi et des croyances, de bien et de mal** : ce qui vaut la peine de vivre, de combattre, de protéger, de souffrir physiquement ou moralement et ce qui mérite **qu'on sacrifie sa vie.** »²²⁰

La première action **pour aider à l'acquisition du sens moral** est donc de décliner un document éthique cadre, **un code d'honneur de l'aviateur** français, qui reprend et explicite plus profondément les valeurs de respect, **d'intégrité, de service et d'excellence.** En effet,

²¹⁹ Moricot et Dubey, *Dans la peau d'un pilote de chasse*, op. cit., p. 96.

²²⁰ Chaput et al., *La densification de l'être*, op. cit., p. 139.

ces valeurs, issues de l'USAF, devraient être **déclinées pour l'aviateur français, qui n'a pas** forcément exactement la même exigence éthique que son homologue américain. Ainsi, les conceptions de légitime défense sont différentes entre les deux pays, le code du soldat français (armée de Terre) souligne le **respect de l'ennemi, tandis que celui de l'armée américaine n'aborde que sa destruction.**

« Une étude comparative des textes de chacune de ces armées (américaine, française, britannique et russe) est particulièrement éclairante. Au-delà des diversités de forme, elle révèle une véritable exception américaine dans la prééminence de la victoire absolue, au **détriment d'une notion récurrente chez les Européens, celle de la maîtrise de la violence.** »²²¹

L'armée de l'Air française ne peut donc se contenter d'une évocation des quatre valeurs fondatrices sans les expliciter plus profondément et les enseigner dans un parcours de formation qui aborde les notions philosophiques et éthiques. **« L'éthique du combattant est au cœur de son efficacité. Les succès de court terme peuvent faire oublier ce fait, mais la caractéristique majeure du succès à court terme, c'est qu'il est généralement sans lendemain. À long terme, la victoire ne peut se construire sans base éthique. »**²²²

²²¹ Michel Yakovleff, *Fondement du moral et de l'éthique dans les armées*, op. cit.

²²² *Ibid.*

A l'image de ce code d'honneur de l'aviateur français, il est également nécessaire de **l'accompagner d'un document cadre sur l'exercice du commandement**, qui insistera sur les vertus développées plus loin, car les deux vont de pair, et sont profondément liés l'un à l'autre.

Ainsi, ces deux documents cadre formaliseraient le corpus culturel commun des aviateurs français, apte à encadrer et approfondir les **conditions d'exercice d'un jugement moral et d'une action conforme à l'honneur**.

La formation de la conscience et du sens moral **passé également au travers d'un dialogue nourri** et en profondeur entre le chef et ses subordonnés. **C'est la deuxième étape dans** cette acquisition progressive du sens moral.

Si des jalons de formation éthique existent en **école de début**, l'absence de document cadre ne permet pas d'approfondir durant la carrière **l'exercice d'un jugement moral**. En complément de ce corpus, le chef devra veiller à organiser des rendez-vous réguliers qui entretiennent cette réflexion, et ce, quel que soit le niveau hiérarchique.

Conduire le partage d'expérience, réfléchir avec ses subordonnés sur des cas de conscience **vécus de l'histoire militaire (pas seulement de l'aviation militaire)**, aborder en profondeur la question du sens à donner à **l'action de guerre**, sont autant de pistes de réflexion dont peut se saisir le commandant d'unité mais également le

chef militaire. C'est en éprouvant ses propres connaissances et analyses, que le jugement se forme et s'ajuste au réel. L'importance des cas concrets²²³, loin d'un jugement à l'emporte-pièce, mais qui essaie de saisir les nuances et **complexité d'une** situation vécue, sont une **garantie d'un véritable progrès humain et moral**. Pour cela, il devra se faire accompagner à la fois de spécialistes du service de santé des armées pour les aspects psychologiques mais également des aumôniers militaires. Comme le rappelle le HCECM, « la **sécularisation des sociétés n'a pas** entraîné la disparition des besoins spirituels ou de réconfort que recherchent les hommes sous les armes exposés aux réalités combattantes. »²²⁴ **L'expérience vient avec le temps, le combattant** acquiert une conscience morale en éprouvant des situations grises dont il tire les leçons, mais celles-ci doivent être partagées pour faire grandir la communauté et plus largement **l'institution. Ce sont ces situations**, à condition de les avoir honnêtement débriefées, qui élargissent sa connaissance du bien, et qui éclaireront sa conscience. Le vécu opérationnel éclaire le présent si tant est que les leçons ont été tirées du passé.

²²³ L'étude de cas concrets est préconisée par Patrick Clervoy dans son article sur *le décrochage du sens moral*, publié dans la revue « Inflexions ».

²²⁴ 13e rapport thématique du Haut Comité d'évaluation de la condition militaire, *op. cit.*

Cette conscience aiguë **ne s'acquiert pas parce que l'on est nommé chef**, elle se construit, se développe, **s'enseigne et s'éprouve** tout au long d'une carrière. Elle ne peut non plus dépendre d'une éthique toute personnelle, dangereuse car relative. **C'est ce que souligne** « Etchegoyen [...] en exprimant un regret : la morale singulière a cédé la place aux éthiques plurielles. »²²⁵

Aborder les écueils de comportement et les dérives du sens moral auxquels il faut faire face **lorsque l'on** donne la mort est également le devoir du chef durant la formation de ses équipages. **Mettre des mots sur l'indicible** participe de cette lente construction du soldat et de sa compréhension de ses responsabilités.

Toute action dans le réel est susceptible d'erreur, voire de faute. Mais, « une fois **reconnue, l'erreur devient formatrice, suscite la réflexion**, assure le caractère et conduit à une juste estimation des êtres et des moyens »²²⁶.

Sans vouloir être **exhaustif, il est possible d'en** décrire quelques-unes, rencontrées en opérations. Celles-ci ne sont pas forcément **visibles, mais chacune d'entre** elles a forcément été éprouvée un jour par celui qui a ouvert le feu. Ainsi, les comportements tournés vers la seule efficacité immédiate effacent cette nécessaire tension entre conscience de donner la mort et exécution de la mission. Ce côté *va-t'en guerre*

²²⁵ Malaussène, *Une guerre juste ?*, op. cit., p. 118.

²²⁶ Général P. Ely, *Former des chefs*, Revue de la Défense Nationale, n°186, décembre 1960.

est nuisible tant pour l'individu lui-même que parce qu'il entraîne le groupe, l'équipage sur une pente de décrochage moral. La distance, l'absence de risque physique, la culture du résultat chiffré (nombre de bombes larguées, nombre d'heures de vol réalisées) sont des accélérateurs de ce type de comportement.

Au contact du réel, dans l'excitation du combat, lorsque la tension est à son maximum, le combattant peut également être pris dans la spirale de la violence. **Entraîné par l'ivresse du combat,** les barrières morales peuvent tomber et la conscience être comme anesthésiée. Une des illustrations de ce comportement sera « **l'effet Lucifer** »²²⁷. Dérive qui enferme l'équipage dans une déshumanisation **progressive de l'adversaire associée à un sentiment de supériorité technologique, culturelle et une habitude de moquerie et de propos haineux.** La rigueur des dialogues en mission est déjà une première barrière. Proscrire les mots qui dégradent, rester dans une description professionnelle qui ne déshumanise pas la scène observée est un premier impératif éthique, celui de « **l'excellence professionnelle** » dont parle le général Bachelet. A cet égard, les premières pages de « **Théorie du drone** »²²⁸ sont révélatrices, émaillées de vulgarité, **d'imprécision et d'indécision.** La force et le rôle

²²⁷ Nom donné à une expérience de psychologie sociale menée à l'université de Stanford par Philip Zimbardo.

²²⁸ Chamayou, *Théorie du drone*, *op. cit.*

du commandement est alors de faire sortir de cet enfermement dans la violence puis **d'analyser ce qui a pu y conduire.**

Plus insidieuse, la recherche des honneurs constitue aussi une dérive du sens moral. « Que ne feraient pas certains pour être accrochés au **tableau d'avancement ou être gratifiés d'une médaille ou grigri supplémentaire.** S'ils se révèlent des calculateurs adroits, ils ont certainement **cessé d'être des soldats.** Ils sont devenus des tricheurs. »²²⁹

A l'autre bout du spectre, l'indécision, la frilosité paralyse l'action. Elle illustre l'absence de courage devant le devoir à accomplir et tombe souvent dans le comportement « bête et discipliné ». Discipline mal comprise, paresse intellectuelle également, par le refus de chercher assidument des solutions pratiques au dilemme que sa conscience perçoit et que la mission exige. **L'objectif poursuivi ici est de « ne pas avoir d'histoire ».** Il se traduit souvent par une approche légaliste pointilleuse, sous couvert de bonne conscience. **En réalité, elle n'est que le paravent du refus de l'inconfort qu'éprouve le combattant face à l'incertitude.** « Jugé parfait honnête homme, et d'une intégrité absolue, on ne peut lui faire qu'un reproche : celui de ne pas commander. »²³⁰ Il a ici tout simplement démissionné de ses responsabilités de chef, il n'a

²²⁹ Casta, *Le Drame spirituel de l'armée, op. cit.*, p. 187.

²³⁰ *Ibid.*, p. 188.

pas le caractère, « cette vertu des temps difficiles » selon Charles de Gaulle.

Il ne faut pas croire que ces attitudes fausses seraient exceptionnelles, réservées à quelque combattant déséquilibré. Elles traversent **chacun d'entre nous, comme** Soljenitsyne nous le rappelle. « La ligne de partage entre le bien et le mal ne sépare ni les Etats ni les classes ni les partis, mais **elle traverse le cœur de chaque** homme et de toute l'humanité. »²³¹

La responsabilité morale du chef est donc **immense dans la formation et l'éducation** morale de ses hommes : responsable de ses hommes, responsable de ses hommes devant la hiérarchie, et responsable de ses hommes devant la justice. Il ne doit pas oublier alors les paroles de Saint Exupéry : « Puisque je suis l'un d'eux, je ne renierai jamais les miens quoiqu'ils fassent. Je ne parlerai jamais contre eux devant autrui. S'il est possible de prendre leur défense, **je les défendrai. S'ils sont couverts de honte, j'enfermerai cette honte dans mon cœur, et je me tairai !** Quoique je pense alors sur eux, je ne servirai jamais de témoin à charge. »²³²

Sens de la mission et discipline

Le chef en tant **qu'éducateur doit également** rappeler et replacer le rôle de chacun dans la mission. Si la préparation opérationnelle

²³¹ Alexandre Soljenitsyne, *L'archipel du Goulag*.

²³² Antoine de Saint Exupéry, *Pilote de guerre*.

développe le culte de la mission et sa sacralisation, le lien étroit entre puissance aérienne et décision stratégique voire politique et la singularité des aviateurs (ce sont souvent des officiers qui ouvrent le feu) entraînent une exigence forte de donner du sens à **l'action**.

Comment décrire les réactions intérieures des **équipages face au désaveu politique d'un conflit** engagé pour de mauvaises raisons, lorsque le **premier ministre de l'époque, François Fillon** reconnaissait à propos de la Libye : « nous nous sommes trompés »²³³ ? Ceux qui ont ouvert le **feu et donné la mort l'ont-ils fait** pour de mauvaises raisons ?

Pour les équipages, le chef ne peut se contenter **d'explication simpliste, il doit inlassablement rappeler le contexte de l'engagement sur la** scène internationale, les évolutions attendues **au profit des populations, l'importance de la** maîtrise de la violence comme participant de la légitimité de la mission : « Répondre à la question fondamentale de la cause : pourquoi agir ? **ainsi qu'à celle de son objet** : pour qui ou quoi agir ? »²³⁴ Et si des difficultés et limites liées au mandat de la force apparaissent, il devra approfondir son étude et sa réflexion sur le conflit en cours afin de transmettre une vision claire et loyale à ses subordonnés. Mais, en conscience, il devra aussi faire remonter les

²³³ Débats télévisés lors de la primaire de la droite dans le cadre de l'élection présidentielle de 2017.

²³⁴ Chaput et al., *La densification de l'être, op. cit.*, p. 152.

interrogations légitimes de ses subordonnés vers ses supérieurs pour participer de cette réflexion sur le bien. « Être un vrai chef, c'est, avant tout peut être, savoir serrer les dents ; c'est insuffler aux autres cette confiance que nul ne peut donner s'il ne la possède lui-même ; c'est refuser, jusqu'au bout, de désespérer de son propre génie ; c'est accepter, enfin, pour ceux que l'on commande en même temps que pour soi, plutôt que l'inutile honte, le sacrifice fécond. »²³⁵

Ainsi, pénétré de l'esprit de la mission, doté d'une exigence éthique forte et confiant dans ses chefs, l'équipage sera à même d'une discipline telle « qu'elle manifeste un surcroît d'intelligence et de loyauté. Intelligence pour forcer sa volonté propre et comprendre la volonté du chef, la faire sienne, la traduire hardiment en actes, tout en faisant preuve de suffisamment de liberté et de finesse pour la libérer de la sécheresse obligée des ordres militaires. »²³⁶

Sens du collectif, la cohésion et la fraternité d'arme

« Alors que l'armée reste « le lieu de la primauté du sens collectif sur les inclinations individuelles » où s'impose une discipline sans faille, paradoxalement, il [le chef, NDA] rappelle

²³⁵ Marc Bloch, *L'étrange défaite: témoignage écrit en 1940*, Gallimard, 1990, p. 144.

²³⁶ Casta, *Le Drame spirituel de l'armée, op. cit.*, p. 211.

qu'une efficacité supérieure requiert 'adhésion individuelle, initiative, sens des responsabilités, à l'exclusion de toute attitude passive ou robotisée' »²³⁷.

La cohésion fonde le groupe, l'équipage, l'unité opérationnelle. Elle lui donne la nécessaire épaisseur qui résistera au choc du face-à-face avec la mort donnée comme reçue. Dans une société très individualisée, le parrainage, le souci de ses membres d'équipages, la capacité de détecter celui qui se renferme et s'isole ne vont pas de soi.

Le sens du collectif est ainsi le rappel qu'il y a autre chose que l'individu. La mission nous dépasse mais elle dépend aussi de moi, c'est le « je fais ça pour mes camarades ». Elle s'exprime par la fraternité d'arme, celle des échanges entre équipages drone sur le théâtre et leurs homologues pilotes de chasse et de transport, mais également avec les forces terrestres qui régulièrement viennent voir ces combattants de l'ombre.

Egalement, la camaraderie, celle développée dans l'effort à l'entraînement, et l'écoute attentive participent de ce sens du collectif. La métaphore de l'embarquement parle aux aviateurs, tous embarqués dans la même mission, celle de servir.

La dureté de l'entraînement en France est constitutive d'un aguerissement

²³⁷ Lieutenant-Colonel Raphaël Briant, *Le rôle social de l'officier au XXIème siècle*, s. d., p. 70.

psychologique, mais il faut parfois le rappeler et en expliquer le sens, toujours tourné vers le **rappel de l'engagement militaire, celui de potentiellement donner la mort sur ordre. Ainsi, la violence de l'acte de mort, lorsqu'il percute de plein fouet mentalement et psychologiquement un équipage insuffisamment préparé en opération, peut provoquer des dégâts profonds. Sens de la mission et de l'engagement, cohésion sont donc intimement liés et s'appuient sur une chaîne à la fois de commandement, mais également de santé et enfin d'aumôniers. Si la présence de ces derniers sur les théâtres d'opération n'est parfois pas suffisamment comprise ni bien intégrée, de nombreux exemples de leur absolue nécessité abondent, tant dans la gestion d'un suicide en opération, que dans les interrogations intérieures de subordonnés qui ne savent plus « à quel saint se vouer » après une action de feu qui ne s'est pas bien déroulée.**

Pour cela, le chef doit être éducateur, apte à saisir les instants de la construction lente de cette cohésion : « **C'est seulement dans le temps long, celui où se tissent réellement les relations humaines, qu'elle peut apparaître authentique. 'Ce temps, c'est celui que requièrent la discussion, la présence, l'attention, la considération, toutes choses qui ne se casent pas dans un agenda'.**»²³⁸ Et c'est à cette condition qu'il construira la confiance,

²³⁸ *Ibid.*, p. 81.

indispensable pour soutenir l'incertitude du combat.

L'exercice des vertus au quotidien

Pour le chef, comme pour les subordonnés dont il a la charge, la préparation opérationnelle passe par la pratique quotidienne des vertus, vertus guerrières bien sûr, mais pas seulement. **C'est leur exercice**, répété en temps de paix à **l'entraînement**, qui prépare à réagir avec éthique aux situations non conformes, celles qui ne rentreront pas dans le champ du droit. Ainsi, développer les forces morales est un impératif pour **qu'au moment** de donner la mort, ici à **distance**, **l'équipage s'oppose au mal et surtout accomplit le bien**.

Le courage

Malgré ou plutôt du fait de la distance, c'est de **courage moral** dont a le plus besoin l'aviateur. Ce texte de Clausewitz illustre à merveille cette **nécessité qui s'impose dans le combat à distance**.

« **La guerre est le domaine du hasard.** [...] Or pour traverser **ces conflits incessants avec l'imprévu**, deux qualités sont **indispensables** : **d'abord un esprit** qui même au sein de cette obscurité accrue ne perd pas toute trace de la clarté interne nécessaire pour le conduire vers la vérité; ensuite le courage de suivre cette faible lueur. Le premier a été désigné au figuré par

l'expression française de coup d'œil ; l'autre est la résolution. [...] La résolution est le courage appliqué à un cas particulier; s'il devient un trait de caractère, il est une habitude de l'esprit. Il ne s'agit pas ici de courage face au danger physique, mais du courage devant les responsabilités, c'est-à-dire en quelque sorte devant le danger moral. »²³⁹

Ainsi, plus la distance s'accroît, plus il faut le coup d'œil et la résolution face à l'incertitude de la situation. Rien n'est simple, vu d'un cockpit d'avion de combat, comme dans un cockpit de drone. La complexité des situations, l'absolue nécessité de préserver au maximum la vie humaine, rendent le courage moral d'autant plus difficile à exercer. Ainsi, il subsiste toujours un doute quant à l'analyse au sein d'un équipage qui, après des heures d'observation, tranche sur le caractère ennemi de ce qu'il a observé. La déclaration de PID est toujours un acte de courage, si elle est réalisée avec rigueur et droiture d'intention. Courage toujours, lorsqu'un équipage propose de faire évoluer l'emploi de la force en utilisant, plutôt que les armes, un *show of force*. « La responsabilité morale du geste reste endossée par l'équipage, qui, in fine, presse le bouton. »²⁴⁰

²³⁹ Extraits des œuvres d'Ardant du Picq et de Clausewitz, *op. cit.*

²⁴⁰ Moricot et Dubey, *Dans la peau d'un pilote de chasse*, *op. cit.*, p. 36.

Comment s'y préparer, pense-t-on que cela « coule de source » ?

Certainement pas ! C'est « en repoussant loin de nous les petites facilités, qui conduisent vers les **petites lâchetés quotidiennes, [...] en ne laissant jamais passer sans réagir les abandons, les vilénies que nous rencontrons au-dessus de nous, à notre échelon ou chez nos subordonnés, en opposant une rectitude agissante à toute parole, tout écrit ou tout acte entaché de malhonnêteté, de mensonge ou d'injustice** »²⁴¹, que l'on atteint ce courage et cette droiture de comportement.

A l'entraînement, c'est au travers de l'honnêteté des débriefings, de l'acceptation de ses propres erreurs et des remarques de ses instructeurs qu'un équipage progresse réellement sur la voie du courage moral. Courage intellectuel aussi, qui accepte une formation exigeante et longue, qui doit aussi accepter l'inconfort spirituel du débat intérieur lié à la finalité de son métier. Débat dont les termes doivent être posés très tôt, et là **c'est le courage** moral des éducateurs et formateurs qui est en jeu.

Courage physique enfin, qui s'éprouve dans l'aguerrissement du corps à l'entraînement, condition nécessaire à l'acquisition de ce courage moral. Si cette évocation physique paraît incongrue pour un équipage de drone, c'est oublier un peu vite la nécessité d'une unité de vie qui équilibre travail de l'esprit et hygiène

²⁴¹ Casta, *Le Drame spirituel de l'armée*, op. cit., p. 230.

de vie, exprimé par l'adage « *mens sana in corpore sano* », mais également leur statut d'abord et avant tout de soldat. Les équipages drone sont déployés en opération, peuvent participer à la défense d'une base aérienne projetée et faire le coup de feu si le besoin s'en faisait sentir. Le RETEX de l'attaque du camp de Tombouctou en avril 2018 évoque le coup de feu du cuisinier français qui défendit comme ses frères d'arme l'entrée du camp français.

L'un ne va donc pas sans l'autre, et c'est tout le concept de « densification de l'être »²⁴² développé par un aumônier militaire, un médecin militaire et un colonel de l'armée de Terre. Ces trois intervenants au profit de l'escadron de drone ont profondément enrichi la réflexion des équipages, la journée passée fut riche de réactions et d'enseignements. Cette journée, à l'image d'une journée sécurité aérienne, pourrait être instituée pour introduire régulièrement la réflexion éthique au sein de l'armée de l'Air.

Prudence

Il peut paraître surprenant d'associer ici prudence et courage. Pourtant, ce sont deux vertus qui se conjuguent dans l'action. « La prudence nous permet de percevoir les situations dans leur complexité et de prendre

²⁴² Concept développé dans l'ouvrage - Chaput et al., *La densification de l'être, op. cit.*

des décisions conformes à cette perception. Elle est composée essentiellement de deux éléments, la délibération et la décision. »²⁴³ Ainsi, la prudence est ce qui relie au jugement de la conscience, évoqué plus haut. Elle est une vertu **de la réalité, qui évite l'écueil de la certitude.** Napoléon en souligne l'importance: « **L'art d'être tantôt très audacieux et tantôt très prudent est l'art de réussir.** » Plus spécifiquement dans le cadre du combat à distance, la prudence est la vertu qui nous empêche de rendre un verdict lapidaire sur une situation observée alors que celle-ci **n'est pas claire. Grâce à elle, l'équipage retient l'ouverture du feu et retarde le tir voire l'annule.** La prudence est donc une vertu du discernement, à cultiver face aux logiques de résultats ou à la pression des opérations.

Ainsi, dans le monde de la reconnaissance aérienne, et aujourd'hui celui de la surveillance, **il ne faut décrire que ce que l'on voit effectivement. S'il y a un doute, alors il est de rigueur d'utiliser le conditionnel pour marquer cette incertitude et ne pas tromper son interlocuteur.** Cette rigueur intellectuelle participe de l'acquisition de la prudence. Elle **passé par le développement de l'intuition,** complémentaire de tout processus analytique, qui permet à l'équipage de peser les

²⁴³ Dianine-Havard, *Du tempérament au caractère, op. cit.*, p. 15.

conséquences de son action en élargissant ses vues.

Face à l'incertitude, elle déploie l'initiative qui devient alors compréhension du sens de la mission. L'intuition apporte un supplément d'âme à la décision, nécessaire à un agir moral intègre. Fruit de l'expérience et d'une analyse sans concession du réel, elle procède non pas seulement d'un sixième sens ou d'une intelligence prémonitoire, mais aussi de longues heures de travail et de réflexion tactique.

Ainsi, la transmission de l'expérience au sein des escadrons, des plus anciens vers les plus jeunes, la somme des connaissances nécessaires à l'obtention d'une qualification opérationnelle puis inhérente à chaque déploiement sur un théâtre de guerre (règles d'engagement, connaissance culturelle des zones survolées et surveillées ainsi que des forces ennemies, lecture et analyses des retours d'expérience, etc.) sont essentielles pour éclairer une décision. « L'intuition réside dans la connexion en une fraction de seconde d'années d'expérience, de réflexions, de rencontres ou de lectures accumulées en vrac au fil du temps, des hypothèses sans liens apparents entre elles. Ne devant rien au hasard, elle ne jaillit pas du néant. En effet, notre inconscient a la capacité de schématiser des situations, des comportements, à partir d'une couche superficielle

d'expériences. »²⁴⁴ L'intuition se déploie tant dans l'immédiateté que dans le temps long. Utilisée pour décider dans l'incertitude face à une situation de combat sous pression temporelle, elle se construit dans la durée, par un travail de réflexion et de méditation. "Ce qui caractérise l'homme d'action, c'est la promptitude avec laquelle il appelle au secours d'une situation donnée tous les souvenirs qui s'y rapportent"²⁴⁵.

A ce titre, l'intuition est partie prenante de cette éthique de l'action qui repose sur la pratique de la vertu, ici de prudence dans le jugement de la conscience.

La force, l'honneur et l'humilité

La vertu de force, appelée aussi la maîtrise de soi est cette capacité, une fois la décision prise avec courage et prudence, de s'y tenir et de tout mettre en œuvre avec calme pour l'exécuter. Une expression populaire militaire parle du « calme des vieilles troupes ». C'est le sommet de la vertu de force, qui exige aussi la maîtrise de ses passions. « Sans maîtrise de soi, personne ne peut prétendre à la maîtrise des choses et encore moins des hommes. »²⁴⁶ Comme vue un

²⁴⁴ Ghislain RETY, *Plaidoyer pour l'intuition en gestion de crise*, s. d., Revue de la défense nationale.

²⁴⁵ Henri Bergson, *La pensée et le mouvant*.

²⁴⁶ Gaston Courtois, *L'art d'être chef*, Éditions Sainte-Madeleine, 2020, p. 79.

peu plus haut, elle a un lien fort avec l'honneur pour une conduite tournée vers le bien. Ce sens de l'honneur s'exprime par la liberté intérieure obtenue par la maîtrise des passions, où l'équipage est au seul service de la mission, d'une mission qui le dépasse, « cette façon de combiner obéissance et responsabilité »²⁴⁷. Obéissance aux grands principes moraux, mais responsabilité aussi lorsque ceux-ci ne suffisent plus pour résoudre la situation vécue. Au fond de la conscience, s'éveille alors ce sens de l'honneur qui éclaire la décision. « L'honneur, c'est la conscience, mais la conscience exaltée. C'est le respect de soi-même »²⁴⁸ nous dit Alfred de Vigny. Agir avec honneur, avec force, exige de faire preuve d'humilité face à la puissance détenue, face au pouvoir de destruction majeure que l'équipage peut déclencher. L'action de retenir le feu, face à une situation floue et malgré un cadre légal qui paraît justifié, en est l'exemple le plus démonstratif. Il s'agit pour paraphraser Hélié Denoix de Saint Marc de « préférer l'Honneur aux honneurs ». « L'humilité permet de mépriser les honneurs au sein des honneurs mêmes ; elle apprend non pas à commander en maître, mais à agir en serviteur, c'est à dire que l'autorité qui nous est confiée doit être comprise comme un service à rendre

²⁴⁷ Hervé Drévilion, *Qu'est-ce que l'honneur ?*, Inflexions 2014, n° 27, p. 17-30.

²⁴⁸ A.de Vigny, *Servitude et grandeur militaire*.

aux autres et à la communauté. »²⁴⁹ **Car c'est grâce à l'honneur que** le comportement au moment de donner la mort sera mesuré et choisi librement face à la tentation de « se servir ».

La force sera alors exercée, par la maîtrise de l'hubris, la maîtrise des passions mauvaises. Elle **touche à la fois à l'humilité de se savoir traversé de passions mauvaises, cette part d'ombre irréductible qu'il s'agit d'appivoiser, comme à l'honneur qui en est le garde-fou.**

Pour les aviateurs d'aujourd'hui, mettre des mots précis sur ces vertus, sur leur nécessaire pratique quotidienne, nous semble une exigence de commandement.

Magnanimité

Vertu spécifique du leader, celle-ci ne peut que **parler au cœur des aviateurs.** « Vertu dirigée vers l'action, elle prend sa racine dans une ferme confiance dans les plus hautes possibilités de la nature humaine. »²⁵⁰ **Eloigné d'un orgueil** quelconque, le chef magnanime est tourné vers le bien commun. Il cherche à fédérer toutes les énergies dans cet unique but. Il insuffle sa vitalité par la confiance envers ses subordonnés : « La sollicitude du commandement envers les hommes postés en

²⁴⁹ Briant, *Le rôle social de l'officier au XXIème siècle, op. cit.*, p. 74.

²⁵⁰ Dianine-Havard, *Du tempérament au caractère, op. cit.*, p. 33.

première ligne joue un rôle insigne dans l'élaboration de la confiance. [...] La discipline n'a rien de mécanique, elle n'agit vraiment que si elle est motivée de l'intérieur par un sentiment d'obligation (presque morale) envers autrui. »²⁵¹ Porteur d'une vision élevée, il entraîne avec lui ceux qui l'entourent. Dans le combat à distance, caractérisé par une technologie parfois invasive, cette vertu est l'expression du souci des hommes, de la capacité à déléguer, à faire confiance en assumant les erreurs des subordonnés car « c'est par sa force d'âme que le chef militaire peut donc transcender l'autorité que lui confère sa position dans l'institution. Et c'est par sa volonté de faire grandir ses subordonnés qu'il retire le véritable prestige de sa fonction. »²⁵²

Ainsi, l'augmentation de la complexité du combat et la distance, nécessitent des leaders visionnaires pour eux et leurs hommes, aptes à faire grandir moralement leurs subordonnés pour éclairer leur conscience. Cette exigence est rendue **d'autant plus** nécessaire, **qu'ils** sont responsables de leurs hommes, de leur santé tant physique, que psychique et même spirituelle.

²⁵¹ Moricot et Dubey, *Dans la peau d'un pilote de chasse*, *op.cit.*, p. 42.

²⁵² Briant, *Le rôle social de l'officier au XXIème siècle*, *op. cit.*, p. 89.

Conclusion

La puissance aérienne est certainement celle qui a le plus exprimé, dès son origine, la problématique de la mise à distance de la mort, par un rapport très étroit, presque charnel avec la technologie. En ce début de XXI^{ème} siècle, ouvrant le feu de plus en plus loin, la mort a pu **sembler s'aseptiser** pour les aviateurs avec les conséquences éthiques et **psychologiques qu'un** tel mouvement peut provoquer chez le combattant. **Pourtant, il n'en est rien.**

La mort à distance reste une continuité dans **l'art de la guerre, mais l'apparition des drones** introduit une exigence éthique supplémentaire car elle vient bousculer, sans la remettre en question, la symétrie déontologique du soldat très ancrée dans notre société. Symétrie que définit le CEMA comme la relation entre **l'acceptation de donner parce que c'est la** fonction du soldat de porter la puissance de **l'État jusqu'à donner la mort et cette mort qu'il** est prêt à risquer pour lui et ses hommes.

Pour l'aviateur qui donne la mort à distance, cette symétrie s'exprime de façon particulière, car s'il ne risque pas toujours physiquement sa vie (les équipages de drone par exemple), **l'acte de donner la mort à distance lui fait prendre un** **risque moral et psychologique d'autant plus fort** que la **puissance qu'il met en œuvre** provoque des destructions majeures. Sa responsabilité face à la mort s'accroît avec la distance.

Ainsi, cette situation engendre aujourd'hui une exigence éthique d'autant plus forte que le sujet de la mort est évacué de nos sociétés occidentales. Cette exigence doit donc se traduire à deux niveaux, en s'engageant à la fois sur :

- les modalités d'emploi de la puissance aérienne, qui doivent être parfois contraintes pour à la fois protéger les aviateurs mais également montrer la détermination politique de l'engagement. Celles-ci s'expriment au travers de mesures organisationnelles, telles que l'emploi très limité du *reachback* ;
- une formation éthique dès l'engagement de l'aviateur et tout au long de sa carrière dans le métier des armes. Cette formation, décrite dans la dernière partie, est principalement axée sur l'aviateur pour l'aider à résoudre les conflits de conscience que la réalité des opérations ne manquera pas de lui faire vivre. Elle sera distincte des rappels actuels sur la légalité de l'emploi de la force et proposera des outils pour faire grandir chaque aviateur dans cette réflexion éthique. Enfin, elle sera renforcée notamment pour les futurs chefs militaires.

Les textes nécessaires et indispensables à cette formation restent à écrire (code d'honneur, exercice du commandement, éthique de

l'aviateur, etc.), en s'appuyant sur une vision de l'homme corps-esprit-âme à rappeler, sans oublier la dimension métaphysique qui demeure essentielle pour aborder les questions qui touchent au sens de la mort donnée, inscrites au plus profond de chaque combattant.

Bibliographie

Témoignages

Colloque de l'armée de l'Air et de l'Espace, *L'espace de la puissance aérienne*, intervention de Mr Dereclenne, docteur en philosophie, *Quelle place pour le militaire dans la transformation technologique, spatiale et générationnelle ?*, 24 novembre 2020.

Entretien avec le capitaine Emmanuel Nal, **réserviste de l'armée de l'Air et de l'Espace, Philosophe**, maître de conférences en sciences de l'éducation, le 16 février 2021.

Entretien en visioconférence avec Mr Pascal Jacob, auteur, agrégé de philosophie, le 10 décembre 2020.

Entretien téléphonique avec les Colonels Paupy, Espitalier et Kessler-Rachel, le 15 décembre 2020.

Entretien en visioconférence avec le père Henri Desjars, aumônier militaire de la Marine, le 28 janvier 2021.

Séminaire sur la base aérienne 709 de Cognac en 2019 au sein de **l'escadron de drones 1/33** Belfort, témoignage des auteurs du livre, *la densification de l'être*.

Ouvrages

Augustin, saint. *De civitate Dei*. Ferdinand Schöningh, 1825.

- Bendiner, Elmer. *The Fall of Fortresses*. Silvertail Books, 2020.
- Bentégeat, Henri. *Aimer l'armée: Une passion à partager*. Maxima, 2013.
- Bloch, Marc. *L'étrange défaite: témoignage écrit en 1940*. Gallimard, 1990.
- Bodet, Philippe. *Le soldat et la mort: entretiens*. Editions de l'Ecole de Guerre., 2019.
- Bougerol, Guy, Révérend Père. *Ceux qu'on n'a jamais vus*, Arthaud, 1943.
- Carl von Clausewitz. *De la guerre*.
- Casta, Abbé François. *Le Drame spirituel de l'armée*. Éditions France-Empire (Montrouge, impr. Dalex), 1962.
- Chamagne, Régis. *L'art de la guerre aérienne*. Esprit du Livre Éd., 2004.
- Chamayou, Grégoire. *Théorie du drone*. La fabrique éditions, 2013.
- Chaput, Gérard, Christian Venard, Guillaume Venard, Christophe Beuzit, et Frank Ducommun. *La densification de l'être: se préparer aux situations difficiles*. Paris: Pippa, 2017.
- Clostermann, Pierre. *Le Grand Cirque: Mémoires d'un pilote de chasse FFL dans la RAF*. Flammarion, 2015.
- Collectif sous la direction d'Olivier Entraygues. *L'âge du drone*. Le Polémarque, 2017.
- Courtois, Gaston. *L'art d'être chef*. Éditions Sainte-Madeleine, 2020.
- De Gaulle, Philippe. *Le fil de l'épée*, 1932.
- Delpech, Thérèse. *L'ensauvagement Prix féminina essai 2005*. Grasset, 2005.

- Dianine-Havard, Alexandre. *Du tempérament au caractère: comment devenir un leader vertueux*. Le Laurier, 2018.
- Douhet, Giulio. *La guerre de l'air*. Journal « Les Ailes », 1932.
- Dupont, Pascal M. « Les opérations aériennes face au droit international », s. d., 16.
- Férey, Amélie, *Assassinats ciblés*, CNRS éditions.
- Galactéros-Luchtenberg, Caroline. *Manières du monde, manières de guerre*. Nuvis-Phebe Editions, 2013.
- Général Colin, *Les Transformations de la guerre*, Paris, Economica, coll. Bibliothèque Stratégique, 1989, postface.
- Gilles Andréani et Pierre Hassner, *Justifier la guerre ?*, Presses de Sciences Po, 2^{ème} éd., 2013.
- Girard, René. *Achever Clausewitz*. 2007.
- GMELINE, Patrick de. *Baron rouge et cigogne blanche*. Place des éditeurs, 2011.
- Grossman, Dave. *On Killing: The Psychological Cost of Learning to Kill in War and Society*, Back Bay Books, édition révisée, 22 juin 2009.
- Guitton, Jean. *La Pensée et la Guerre: Édition augmentée et commentée par les enseignants de l'École de guerre*. Desclée De Brouwer, 2018.
- Jacob, Pascal 1962-. *La morale chrétienne: carcan ou libération ?* Desclée de Brouwer, 2015.
- Jean-Paul II. *L'enseignement moral de l'Église - Quelques questions fondamentales*

- Lettre encyclique Veritatis splendor.*
TEQUI. ENCYCLIQUES, 1993.
- Kaplan, Philip, et Rex Alan Smith. *One Last Look: A Sentimental Journey to the Eighth Air Force Heavy Bomber Bases of World War II in England.* Abbeville Press, 1983.
- Legrier, François-Régis. *Si tu veux la paix, prépare la guerre! essai sur la guerre juste.* Via romana, 2018.
- Makos, Adam, et Larry Alexander. *A Higher Call: An Incredible True Story of Combat and Chivalry in the War-Torn Skies of World War II.* Penguin, 2012.
- Malaussène, Renaud de. *Une guerre juste ?* Alisio, 2019.
- Manent, Pierre. *La loi naturelle et les droits de l'homme: Essai de philosophie pratique.* Presses Universitaires de France, 2018.
- Marc, Hélié de Saint, August von Kageneck, et Etienne de Montety. *Notre histoire, 1922-1945: Conversations avec Etienne de Montety.* Arènes, 2002.
- McCurley, T. Mark, et Kevin Maurer. *Hunter Killer. La guerre des drones par ceux qui la font: La guerre des drones par ceux qui la font.* Média Diffusion, 2015.
- Mohrt, Michel. *Marin La Meslée.* FeniXX, 1952.
- Moricot, Caroline, et Gérard Dubey. *Dans la peau d'un pilote de chasse: Le spleen de l'homme-machine.* Presses Universitaires de France, 2016.
- Morilhat, Florian. *Ethique et puissance aérienne.* Economica, 2020.

- Motte, Martin. *La mesure de la force - Traité de stratégie de l'École de guerre*. Editions Tallandier, 2018.
- Mouchotte, René. *Les carnets de René Mouchotte (1940-1945): Commandant de groupe de chasse dans la Royal Air Force Commandant du Groupe Alsace*. Flammarion, 1949.
- Pape François. *Exhortation apostolique Evangelii Gaudium*. Libreria Editrice Vaticana, 2013.
- Pape François. *Lettre encyclique Fratelli tutti*. Libreria Editrice Vaticana, 2020.
- RAZOUX, Pierre. *Le siècle des As (1915-1988): Une autre histoire de l'aviation*. Place des éditeurs, 2019.
- Roy, Jules. *Comme un mauvais ange*. Charlot, 1947.
- Roy, Jules. *La Vallée heureuse*. Albin Michel, 2012.
- Textes choisis et présentés par Jeanne Guien et Hélène Vuillermet. *La technique*. Flammarion, 2018.
- Vilmer, Jean-Baptiste Jeangène. *Dictionnaire de la violence*. [dir] Michela Marzano, PUF, 2011.

Revue

- Boutherin, Grégory, et Christophe Pajon. « L'ère du temps. Puissance aérienne et quatrième dimension: éléments d'une chronostratégie ». *Stratégique* N° 102, n° 1 (2013): 369-394.

- Chiron, Yves. *Petite histoire de la morale catholique*, La Nef, n° 331, Décembre 2020.
- Colom-y-Canals, Baptiste. « Le renseignement aérien dans les conflits de contre-insurrection ». *Stratégique* N° 105, n° 1 (2014): 145-160.
- Commission Théologique Internationale. « À la recherche d'une éthique universelle. Nouveau regard sur la loi naturelle », 2009.
- Cotard, Jean-Luc. « Compte rendu de lectures - Pour une éthique du métier des armes, Bachelet ». *Inflexions* N° 5, n° 1 (2007): 233-241.
- Dary, Bruno. « Les forces morales au cœur des forces armées ». *Inflexions* N° 7, n° 3 (2007): 173-186.
- Demmers, Written Jolle, et Lauren Gould. « The *Remote warfare* Paradox: Democracies, Risk Aversion and Military Engagement ». *E-International Relations*, s. d., 9.
- Desjars de Keranrouë, Romain (LCL). *La guerre à distance, 20 ans d'engagement des équipages de drones MALE*, Revue historique des armées, 4^{ème} semestre 2020.
- Dréviillon, Hervé. « Qu'est-ce que l'honneur ? » *Inflexions* N° 27, n° 3 (2014): 17-30.
- Durieux, Benoît. « Obéissance, désobéissance militaires et démocratie ». *Pouvoirs* N° 155, n° 4 (4 décembre 2015): 137-148.

- Extraits des œuvres d'Ardant du Picq et de Clausewitz. « Les forces morales ». *Inflexions* N° 6, n° 2 (2007): 19-25.
- Général P. Ely. *Former des chefs*, Revue de la Défense Nationale, n° 186, décembre 1960.
- Gómez, Javier Guisández. « Le droit dans la guerre aérienne - CICR ». *Revue internationale de la Croix-Rouge*, 30 juin 1998.
- Gouvernement du Canada, Défense Nationale. « No Prouder Place - Canadians And The Bomber Command Experience 1939-1945 par David L. Bashow ». *Revue militaire canadienne*, Printemps 2006.
- Knapp, Andrew. « L'horreur et la gloire: Le « *Bomber Command* » dans les souvenirs britanniques après 1945 | Sciences Po Violence de masse et Résistance - Réseau de recherche », 6 novembre 2016. <https://www.sciencespo.fr/mass-violence-war-massacre-resistance/fr/document/l-horreur-et-la-gloire-le-bomber-command-dans-les-souvenirs-britanniques-apres-1945.html>.
- Lespinois, Jérôme de. « Les transformations de la guerre aérienne ». *Stratégique* N° 102, n° 1 (2013): 347-367.
- Noël, Jean-Christophe. « Occuper sans envahir : drones aériens et stratégie ». *Politique étrangère*. Automne, n° 3, 10 octobre 2013 : 105-117.

- RETY, Ghislain. « Plaidoyer pour l'intuition en gestion de crise », s. d, Revue de la défense nationale.
- Steineiger, Philippe. « Puissance aérienne et progrès technologiques ». *Stratégie* N° 102, n° 1 (2013) : 409-418.
- Thibon, Gustave. *La violence au service de la liberté*, Actes du congrès de Lausanne VII, 29-30 avril-1^{er} mai 1972.
- Vilmer, Jean-Baptiste Jeangène. « Légalité et légitimité des drones armés ». *Politique étrangère*. Automne, n° 3, 10 octobre 2013 : 119-132.
- Vilmer, Jean-Baptiste Jeangène. *Not So Remote Drone Warfare, International Politics*, 2021, à paraître.
- Yakovleff, Michel. « Fondement du moral et de l'éthique dans les armées: des différences révélatrices entre proches alliés ». *Inflexions* N° 6, n° 2 (2007) : 151-176.
- Yakovleff, Michel. « ROE et tactique : l'honneur au secours de la complexité ». *Revue de défense nationale*, n° 731 (juin 2010).

Rapports

- 13e rapport thématique du Haut Comité d'évaluation de la condition militaire. « La mort, la blessure, la maladie », 2019.
- Briant, Raphaël (Lieutenant-colonel). « Le rôle social de l'officier au XXI^{ème} siècle », s. d. Maître de conférence, Caroline Moricot, mémoire école de guerre, 2020.

Centre interarmées de concepts, de doctrines et d'expérimentations (CICDE), *Emploi des systèmes de drones aériens en opérations*, DIA 3.3.8. ESDAO, 24 avril 2020.

Michaud, Ariane (médecin-chef). « La valeur de l'engagement. L'acceptabilité des pertes humaines dans les conflits, un « instrument de puissance » ? », s. d. Médecin chef des services, Emmanuel Angot, mémoire école de guerre, 2020.

Pakula, Jean-Pierre. *Le soldat et la mort. Actes du colloque 2019 ANOPEX*. Historien-Conseil, 2019.

Décrets, lois, circulaires

Loi n° 2005-270 du 24 mars 2005 portant statut général des militaires (1), 2005-270 § (2005).

Traités, États parties et Commentaires. « Acte final de la Conférence de La Haye ». s. d., 1899.

Traités, États parties et Commentaires. « Règles de la Haye sur le contrôle de la radiotélégraphie et la guerre aérienne ». s. d., 1923.

Articles de presse

Abigail Watson and Alasdair Mackay, *Remote warfare: A Critical Introduction*, E-International Relations, 11 février 2021.

Aircrash. « La liste des accidents d'aéronefs de l'Etat français est disponible pour l'année

1957 ». 2019.
<http://lignesdedefense.blogs.ouest-france.fr/archive/2019/02/07/aircrash-20019.html>.

Defence IQ's, blog. « UAVs: Turning Pilots into Viral Addicts and the Rest of Us Us into War Junkies », 8 juin 2011.
<https://defencesummits.wordpress.com/2011/06/08/uavs-turning-pilots-into-viral-addicts-and-the-rest-of-us-us-into-war-junkies/>.

Dubuc, Damien (journaliste au Monde). *Comment les géants du web capturent notre temps de cerveau*. 2017,
https://www.lemonde.fr/tant-de-temps/article/2017/10/18/comment-les-geants-du-web-capturent-notre-temps-de-cerveau_5202458_4598196.html.

Fromaget, Michel. : *De la distinction âme/esprit, autrement dit du ternaire humain*. Univers (blog), 27 avril 2012,
<https://www.univers.fr/de-la-distinction-ameesprit-autrement-dit-du-ternaire-humain/>.

From Balloons to Drones, blog. « The Rise of Armed Unmanned Aircraft – Part Two », 3 juillet 2018.
<https://balloonstodrones.com/2018/07/04/the-rise-of-armed-unmanned-aircraft-part-two/>.

- Noé, Jean-Baptiste. « **De l'arbalète aux drones** », 31 mai 2014. <http://www.jbnoe.fr/De-l-arbalete-aux-drones>.
- Theatrum Belli, blog. « La victoire de haute intensité est bien plus qu'une victoire de haute technologie (Dossier du G2S n°26) ». <https://theatrum-belli.com/la-victoire-de-haute-intensite-est-bien-plus-quune-victoire-de-haute-technologie-dossier-du-g2s-n26/>.
- War on the rocks, blog. « Forever Deployed: Why "Combat-To-Dwell" Reform for MQ-9 Crews is Beyond Overdue ». 2018, <https://warontherocks.com/2018/01/forever-deployed-combat-dwell-reform-mq-9-crews-beyond-overdue/>.
- Zone Militaire, blog. « Le Service de santé des armées se penche sur la surcharge cognitive du combattant ». 17 novembre 2019. <http://www.opex360.com/2019/11/17/le-service-de-sante-des-armees-se-penche-sur-la-surcharge-cognitive-du-combattant/>.

Table des matières

Introduction.....	4
I. La mort à distance, une continuité dans l'art de la guerre, rythmée par les avancées technologiques, elles-mêmes à peine bornées par les avancées balbutiantes du droit international.....	9
a. Des prémices du combat à distance jusqu'aux bombardement d'Hiroshima, l'histoire d'une continuité.....	9
b. Post 1945, les avancées majeures du droit et de la technique pour cadrer le bombardement, paradigme de la mort à distance ;	21
c. Le « <i>remote warfare</i> », rupture ou continuité face à la mort donnée à distance ?	29
II. L'influence de la technologie dans la guerre, une réflexion philosophique sur le sens de la mission et la responsabilité de ceux qui combattent à distance	41
a. Une approche philosophique de la technique: technique et mort à distance, son impact sur le combattant ;	41
b. La responsabilité du décideur : la technique ne fait pas gagner la guerre.	58
c. Donner la mort à distance, quelles implications pour le combattant entre	

partage de la responsabilité morale et recherche de sens ?	66
III. Le rôle du chef, assurer les conditions matérielles et la formation morale du combattant à distance.	73
a. La matérialité du combat à distance, entre techno phobie et technophilie.....	74
b. Renforcer la compréhension du sens moral chez ceux qui combattent à distance, une exigence de commandement.....	87
c. Vers une formation tridimensionnelle spécifique aux aviateurs, proposition d'action	119
Conclusion.....	144
Bibliographie.....	147